

Université de Montréal

**La gestion des crises de violence par la police : le cas des groupes
d'intervention au Québec**

par
Marielle Blais

École de criminologie
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès sciences (M.Sc.)
en criminologie

Août, 2004
©Marielle Blais, 2004



HV

6015

U54

2005

v. 005

Direction des bibliothèques

AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :
La gestion des crises de violence par la police : le cas des groupes
d'intervention au Québec

présenté par
Marielle Blais

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Benoit Dupont

.....
président-rapporteur

Frédéric Lemieux

.....
directeur de recherche

Jacques Pelletier

.....
membre du jury

Résumé

Depuis une trentaine d'années, le nombre d'escouades spécialisées dans le domaine de l'intervention tactique a considérablement augmenté au sein de plusieurs pays. Au Québec, les deux dernières années ont été marquées par plusieurs changements au niveau municipal ainsi qu'au niveau de la sécurité publique. Ces modifications dans le travail policier ont touché une multitude d'aspects relatifs aux activités policières, dont les interventions à haut risque. Le manque de littérature et de recherche empirique au Québec et au Canada à ce sujet nous amène à nous questionner sur la situation générale de ces équipes au sein des corps de police. Ce mémoire a pour objectif principal de dresser un portrait détaillé des groupes d'intervention sur le territoire québécois. Plus précisément, cette étude tente d'atteindre les objectifs spécifiques suivants afin de connaître l'utilisation de ces escouades comme outil de gestion de crise : 1) chiffrer le nombre d'escouades présentes sur le territoire, 2) estimer le nombre d'effectifs alloués à chacune des équipes, 3) déterminer les outils technologiques utilisés, 4) connaître le processus de sélection et la formation offerte aux membres, et 5) comprendre les interventions en établissant leur fréquence, leur type et leur fonctionnement. Pour ce faire, nous avons réalisé 7 sept entrevues au sein de corps de police qui possédait un groupe d'intervention. De manière générale, les résultats de cette recherche démontrent que les groupes d'intervention, malgré leur mission commune, présentent des distinctions au niveau de la sélection, de la formation et des outils technologiques. Au niveau des opérations, la majorité des groupes présentent le même cadre d'intervention et ils mettent l'accent sur la négociation ainsi que l'usage minimal de la force. Nous avons aussi identifié, au niveau des domaines d'intervention, un élargissement du mandat initial, puisque la majorité des interventions sont secondaires (perquisition et arrestation à haut risque). Par contre, l'analyse des interventions fait ressortir des différences quant aux philosophies d'intervention appliquées dans les opérations.

Mots clés : Groupe d'intervention, police, gestion de crise, formation, opération, équipe d'endiguement, sélection.

Abstract

The last thirty years have been marked by a rise in the number of specialized team in tactical operation in many countries. In the province of Quebec, the last two years have been characterized by a quantity of changes in municipal and public security affairs. These modifications in the field of police work affected a lot of aspects in police activities, among others the high-risk intervention. The lack of literature and empirical research in Quebec and Canada brings us to question the general situation of these teams in the police services. The primary objective of this dissertation is to draw a detailed description of tactical groups on the Quebec territory. More precisely, this study attempt to meet specifics objectives in order to learn about the use of these groups as crises management tool: 1) calculate the number of tactical teams on the territory, 2) estimate the number of members in each team, 3) determine the equipment use by them, 4) identify the selection and the training given to the members, and 5) understand the operations by exploring their frequency, their type and their running. For this, we realised 7 interviews with police services with a tactical team. In general, the results of this research reveal that the tactical teams show some differences in their selection, their training and their equipment, even though they have a common mission. At the operation level, the majority of tactical teams use the same structure in their interventions and emphasize on negotiation and use of minimal force. We also identified, in the domains of intervention, a widening of the initial mandate as the majority of operations are secondary (high-risk search and arrest warrants). On the other hand, the analysis of the interventions showed some differences in the philosophy applied in the operations.

Key words: Tactical team, police, crises management, training, operation, selection.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Chapitre 1 : Recension des écrits et problématique.....	4
1.1 La gestion des crises.....	10
1.2 Description des groupes d'intervention	11
1.2.1 Définir les groupes d'intervention	14
1.3 Sélection des membres.....	17
1.4 Formation	18
1.5 Type d'opération	21
1.6 Fonctionnement des opérations.....	24
1.7 Quelques échecs d'intervention policière au Québec	31
1.7.1 L'affaire Rock Forest	31
1.7.2 L'affaire Marcellus François.....	32
1.7.3 La crise d'Oka.....	33
1.8 Problématique	36
Chapitre 2 : Méthodologie.....	39
2.1 Méthodes quantitatives.....	41
2.2 Méthodes qualitatives.....	43
2.2.1 Entretien semi-directif.....	43
Chapitre 3 : Présentation et analyse des résultats.....	48
3.1 Les risques.....	49
3.2 La réponse aux risques	57
3.2.1 Les opérations	58
3.2.2 La fréquence des opérations.....	61
3.2.3 Le fonctionnement des opérations	66
3.2.4 L'effectif	76
3.2.5 La sélection	78
3.2.6 Les outils technologiques.....	82
3.2.7 La formation.....	85
3.3 Recommandations des experts	94
Conclusion.....	100
Bibliographie.....	110
Annexes.....	115

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Fréquence des catégories d'infractions et proportion de la criminalité totale pour chaque catégorie en 2000.....	52
Tableau 2 : Fréquence des catégories d'infractions et proportion de la criminalité totale pour chaque catégorie en 2001.....	53
Tableau 3 : Tableau récapitulatif de l'effectif des groupes d'intervention au Québec qui existait, avant la restructuration	77
Tableau 4 : Inventaire de l'équipement des groupes d'intervention au Québec	83

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Fréquence des interventions du groupe d'intervention du SPVM de 1990 à 2001	62
Figure 2 : Fréquence des interventions du groupe d'intervention de la SQ de 1990 à 2001	63

Introduction

Depuis une trentaine d'années, le nombre d'escouades spécialisées dans le domaine de l'intervention tactique a considérablement augmenté au sein de plusieurs pays. Certains problèmes criminels qui sont apparus dans les sociétés contemporaines, tels que les prises d'otages ou les actes terroristes, ont obligé les autorités policières à ajuster leurs méthodes d'intervention afin de gérer ces situations. Le manque d'efficacité des méthodes traditionnelles a ainsi forcé la création de groupes d'intervention spécialisés dans le domaine des opérations à haut risque. Dès la fin des années 1970, les priorités en matière de sécurité publique se sont vues modifiées afin de neutraliser l'émergence de ces nouveaux risques.

Au Québec, les deux dernières années ont été marquées par plusieurs changements au niveau municipal ainsi qu'au niveau de la sécurité publique. Les fusions de plusieurs municipalités et les regroupements des corps de police ont eu pour conséquences d'augmenter le bassin de population desservi par les services de police et, du même coup, de rehausser le niveau des services offerts par ceux-ci. Ces modifications dans le travail policier ont touché une multitude d'aspects relatifs aux activités policières, dont les interventions à haut risque. Selon les dispositions de la *Loi concernant l'organisation des services policiers (L.Q. 2001, c. 19)*, les corps de police ayant une population à desservir de plus de 100 000 habitants doivent maintenant offrir des services en matière d'intervention à haut risque. Ces recommandations font en sorte d'augmenter considérablement le nombre d'escouades de ce genre sur le territoire de la province de Québec.

Malgré l'existence de certaines études américaines en ce qui concerne ces escouades, des entrevues préliminaires et l'analyse de la littérature ont démontré le manque de connaissances sur le fonctionnement de ces équipes spécialisées au Québec. Ce manque d'information nous a amenée¹ à nous questionner sur la situation générale de ces équipes au sein des corps de police. Nous avons alors choisi d'établir un portrait détaillé des

¹ Note: Le pronom « nous » (de modestie) a été utilisé dans ce texte et les règles d'accord appropriées ont donc été appliquées. (Source: De Villers, M-E. (1992) Multidictionnaire des difficultés de la langue française, Montréal: Éditions Québec/Amérique.)

groupes d'intervention sur le territoire québécois afin de connaître l'utilisation de ces escouades comme outil de gestion de crise.

Dans les prochaines sections, nous présentons d'abord les écrits portant sur ce sujet, puis la problématique qui guide notre recherche, de même que les objectifs que nous nous sommes fixés. Nous décrivons ensuite la méthodologie utilisée pour réaliser cette étude. Le chapitre suivant sert à la présentation et à l'analyse des résultats, donc à établir le portrait des groupes d'intervention au Québec afin d'en préciser les modes de sélection, de formation, d'utilisation et d'intervention. Nous terminons avec la conclusion qui propose une synthèse des principaux résultats et des limites de cette recherche.

Chapitre 1 : Recension des écrits et problématique

L'époque de la modernité avancée, correspondant à la fin du XX^e siècle et au début du XXI^e siècle, plonge la société dans une ère de production sociale de richesse qui s'accompagne systématiquement par une production sociale de risque (Beck, 1992). Beck (1992) explique que la société moderne est maintenant confrontée à des conflits et à des risques à plusieurs niveaux : situationnels, environnementaux, politiques, bactériologiques. Au centre de cette logique, on retrouve des risques et des conséquences issues de la modernisation de notre société, qui représentent des menaces pour la vie humaine, animale et végétale. Les risques sont au cœur de la société industrialisée, puisque certains éléments de cette société moderne tels que le genre, la famille, l'emploi, la science et le progrès entraînent de nouvelles opportunités et des dangers qui s'emprennent dans la société de risque (Beck, 1992).

Les risques sont définis par Beck (1992) comme une probabilité de danger physique due à de la technologie ou à d'autres processus. Cet auteur explique que ces risques résultent des systèmes sociaux, telles les organisations et les institutions, qui sont censés les gérer et les contrôler. Il ajoute que l'ampleur des risques est une conséquence directe de la qualité des relations et des processus sociaux. Enfin, Beck (1992) termine en mentionnant que les risques sont reliés à la dépendance sociale de certains individus à des institutions.

Dans *Policing The Risk Society* (1997), Ericson et Haggerty démontrent aussi que les risques font partie intégrante de la société. Il est essentiel, selon eux, de gérer ces risques et de prévenir les conséquences néfastes de ces éléments négatifs en impliquant toutes les institutions pertinentes. L'arrivée des nouvelles technologies, par exemple, donne la possibilité aux individus et aux institutions de se transformer pour bien s'adapter aux nouvelles problématiques. La police fait partie de ces institutions qui doivent se modifier afin d'affronter les problématiques modernes en utilisant le maximum de leurs capacités. La police se voit plus particulièrement accorder la mission de définir et de gérer les risques criminels présents dans la population, en collaboration avec toutes autres

institutions. Les organisations policières se concentrent donc sur l'augmentation de la sécurité en s'orientant, par exemple, vers des techniques de surveillance qui sont conçues pour définir, prédire et gérer les risques.

L'analyse d'Ericson et de Haggerty (1997) se base sur le fait que les risques sont perçus comme tout danger externe, comme les désastres naturels, les catastrophes technologiques ou les comportements humains menaçants. Dans une société de risque, la police ne doit pas seulement utiliser des méthodes répressives, punitives et dissuasives, mais elle doit aussi participer à la surveillance, au contrôle et à la sécurité de la société en élaborant un savoir sur les criminels, sur les populations à risque, sur les endroits potentiellement dangereux. Pour ce faire, les corps de police utilisent différentes techniques qui contribuent à réduire les risques, par exemple la consultation des dossiers des délinquants, la sécurité au cours d'évènements spéciaux, la vérification des dossiers de permis de conduire ou le recours à des activités de surveillance. Ils transmettent leur savoir à toutes les institutions qui les sollicitent, telles que les compagnies d'assurances, les institutions financières, les agences de bien-être social et de santé ou les sociétés automobiles, pour leur permettre d'être mieux informés sur ces risques et d'en diminuer les conséquences négatives.

Ericson et Haggerty (1997) expliquent que, dans les sociétés de risque, il n'existe pas une seule institution de l'ordre, mais plutôt plusieurs modèles de gestion des risques avec leur propre définition du risque et leurs propres méthodes de gestion. La police reste, par contre, au cœur de tous les systèmes et institutions comme coordinateur de la gestion des risques et garant de la sécurité. Il est donc essentiel pour elle d'optimiser la sécurité, c'est-à-dire d'éliminer ou de minimiser les dangers présents dans une situation. Certains risques sont des construits sociaux, tout comme la déviance qui fait référence à des comportements anormaux, qui violent l'ordre moral et social et auxquels les autorités doivent réagir afin de conserver un état de sécurité (Ericson et Haggerty, 1997). Ces auteurs considèrent que la perception d'une société de risque est alimentée par la peur collective et par le sentiment d'une constante insécurité. Les sociétés modernes sont continuellement confrontées à de nouveaux risques, à de nouvelles déviances. À ce sujet,

Garland (1996) explique aussi que la menace du crime est imprégnée dans la société moderne et que la criminalité n'est plus jugée comme une aberration ou un événement anormal, mais qu'elle est maintenant considérée comme un risque quotidien qui doit être évalué et géré. Par conséquent, cette logique négative de la société oblige les autorités policières à réagir à une multitude de situations risquées.

Par ailleurs, Ericson et Haggerty (1997) démontrent que le discours à propos des risques est un produit des institutions, c'est-à-dire qu'ils sont classés et définis pour permettre l'identification du niveau de risque, ainsi que de la réponse engendrée par ces risques. Toutes les institutions procèdent à un classement des risques, qu'ils soient financiers, sociaux ou criminels, pour bien déterminer la façon d'y réagir. Au fil des ans, les corps policiers se sont munis d'équipements sophistiqués de communication et de surveillance pour prévenir, réduire et éliminer la quantité de risques qui menacent la protection de la société. Les milieux policiers se sont vus dans l'obligation de prendre conscience des nouvelles problématiques propres à la société moderne et de développer de nouvelles stratégies afin de gérer les risques et les crises qui en découlent (Garland, 1996).

Il est essentiel, selon Stehr et Ericson (1992), que les sociétés contemporaines s'organisent en matière de sécurité afin de diminuer et de gérer les risques et les dangers, tant pour les humains que pour l'environnement. Confrontés à de nouvelles problématiques qui ont été définies comme dangereuses et violentes, les corps policiers doivent y réagir, c'est-à-dire contrôler et gérer les risques, puisque c'est là leur principale fonction (Priest, 1990). Les autorités policières doivent entre autres répondre à des situations qui mettent en péril la sécurité de la population et qui représentent un haut niveau de risque, telles que les prises d'otage, les suspects barricadés et les attentats terroristes. Depuis le milieu des années soixante, plusieurs agences et équipes spécialisées ont été créées au sein de différents niveaux de gouvernement pour imposer un contrôle sur les risques et les dangers persistants dans les sociétés modernes (Priest, 1990).

De son côté, la police doit ainsi créer des escouades spécialisées qui se concentrent sur la gestion de problèmes précis, puisque les techniques traditionnelles ne conviennent pas pour mettre un terme aux nouvelles situations à haut risque. La réaction des organisations policières consiste à mettre sur pied des groupes d'intervention qui seront en mesure de réagir à ces nouveaux risques à l'aide d'équipements spécialisés, de formations spécifiques et de tactiques appropriées à ce type de situation.

Depuis les 30 dernières années, on assiste à une évolution considérable des groupes d'intervention dans plusieurs grandes régions du monde. À la suite de nombreux cas de violence urbaine, de terrorisme, de prise d'otage, de tireurs isolés et de suspects barricadés, les autorités ont réalisé que les méthodes d'intervention policières traditionnelles n'étaient pas appropriées pour régler ce type de situation (Cira, 1980). Plusieurs situations peuvent être citées pour mieux comprendre l'étendue de cette violence qui prend de l'expansion sur l'ensemble de la planète. Par exemple, en 1966 dans l'État du Texas aux États-Unis, un individu perché du haut d'une tour de l'Université du Texas a assassiné plus d'une douzaine de personnes et en a blessé plus d'une trentaine en seulement 90 minutes (Snow, 1996). En 1972, durant les Jeux Olympiques de Munich, des terroristes palestiniens ont pris en otages des athlètes israéliens (Davidson, 1989; Reeve, 2000). À la suite d'une intervention policière, 11 otages sont morts de même que 5 terroristes et un policier. Cet événement a eu une portée internationale qui a influencé plusieurs pays vers la création d'unités pouvant faire face à ce type de situation (Davidson, 1989; Reeve, 2000).

La prolifération de ces incidents de violence, plus particulièrement aux États-Unis, a alors amené les organisations policières à évaluer leurs habiletés à affronter les situations de crise comportant un niveau de violence plus élevé (Roberts, 1988; Snow, 1996). Un document, produit par le *Center for Research on Criminal Justice* (1977), mentionne que les groupes d'intervention, nommés *Special Weapons and Tactics*² (SWAT) ou *Police Paramilitary Units* (PPU), ont été mis sur pied en 1967 en réponse à l'augmentation des événements de violence urbaine ainsi qu'à l'émergence des tireurs

² On retrouve aussi dans la littérature l'appellation *Special Weapons Attack Team* (McKenna, 1998).

isolés et des assassinats d'hommes politiques. Il était donc important de créer des protocoles d'intervention et des équipes de policiers armés et entraînés pour contrôler des situations présentant un grand potentiel de violence (Snow, 1996). Ces groupes se sont alors vus attribuer comme mission d'intervenir quand un événement dépassait les capacités des équipes aux méthodes traditionnelles, dont l'équipement et l'entraînement ne permettaient pas de mettre fin à la situation problématique (Snow, 1996 ; Reeve, 2000). Par contre, comme le démontre Roberts (1988), ces équipes doivent, malgré leurs caractéristiques spécifiques à la résolution de cas de violence élevée, prendre le contrôle d'une situation tout en utilisant le minimum de force.

La plupart des grandes villes du monde se sont dotées de tels groupes d'intervention afin d'affronter et de gérer des situations de crise présentant un niveau de violence élevé. Au Canada, les groupes d'intervention canadiens ont donc été formés en s'inspirant du cadre et du fonctionnement établis par les SWAT américains (Forcese, 1999). Ces équipes s'identifient par plusieurs noms, comme *Tactics and Rescue Unit* (TRU), *Emergency Task Force* (ETF), *Hostage Rescue Team* (HRT) (McKenna, 1998) ou groupe d'intervention (GI). Selon McKenna (1998), au Canada l'acronyme SWAT a été laissé de côté, puisqu'on tendait vers une appellation moins agressive.

L'implantation de ce type d'équipe au sein des services de police est notable, puisqu'on y remarque une croissance sérieuse du nombre d'escouades. Des études américaines ont démontré cette réalité qui s'est installée dans les différents services de police. Dans une étude nationale sur les unités paramilitaires, Kraska et Kappeler (1997) mentionnent qu'en 1982, 59 % des services de police desservant une population de 50 000 habitants et plus avaient un groupe d'intervention. En 1990, la proportion avait augmenté à 78 % et en 1995, à 89 %. De plus, 20 % des services de police ne possédant pas de groupe d'intervention mentionnaient vouloir créer un groupe de ce type dans les années à venir.

Par ailleurs, Kraska et Cubellis (1997) ont effectué une étude nationale sur les groupes d'intervention dans les services de police desservant une population de 25 000 à 50 000 individus. De leur échantillon de 311 services de police, 65 % de ceux-ci avaient une

équipe de type SWAT. Des services de police qui n'avaient pas de groupe d'intervention, 28 % ont répondu qu'ils planifiaient l'implantation d'une équipe dans les années à venir. À noter, en 1980 il y avait 63 escouades tandis qu'en 1984, le nombre d'escouades avait grimpé à 121 (une augmentation de 92 %). Enfin, en 1990, 251 unités paramilitaires sont recensées dans les services de police (une hausse de 107 %).

1.1 La gestion des crises

Comme il a été mentionné, les groupes d'intervention ont été créés à la suite de l'arrivée et de l'augmentation dans la société moderne d'une multitude de nouveaux risques et de situations de crise dont les contingences exigeaient une gestion spécialisée. Ces unités spéciales permettaient ainsi d'éviter que des crises ne dégénèrent ou de mettre un terme à des événements qui avaient mal tourné.

Certains auteurs (Waddington, 1999; Stevens, 1999) ont démontré que les situations à haut risque ont tendance à dégénérer lorsque les méthodes d'intervention traditionnelles sont utilisées, or les groupes paramilitaires sont entraînés pour affronter ce type de situation, ce qui permet d'éviter l'usage excessif de la force et les arrestations arbitraires causées par la peur et l'anxiété. Nous considérons que les groupes d'intervention représentent un outil de gestion de crise, étant donné qu'ils ont été créés pour faire face à des situations à haut risque. Cette étude aura pour approche théorique la gestion des crises et plus particulièrement, les crises de violence.

La gestion des crises est considérée par Pauchant et Mitroff (1995) comme la gestion d'« un événement surprenant les individus, qui limite ainsi le temps qui leur est accordé pour élaborer une réplique, et qui menace leurs objectifs prioritaires » (p. 38). Dans son travail quotidien, la police doit faire face à des situations de crise qui demandent une intervention précise et rapide pour être résolues (Heal, 2000).

Les crises que la police tente de gérer sont les cas qui présentent un potentiel de danger et qui peuvent s'aggraver. Heal (2000) distingue trois sources potentielles de crises

pouvant nécessiter l'intervention des corps de police soit les *désastres naturels*, comme les tremblements de terre, les ouragans et les tornades, les *crises technologiques*, c'est-à-dire les écrasements d'avion, les accidents de la route ou les déversements de produits dangereux et les *crises humaines*, qui comprennent une variété de domaines (économique, politique et social). Cette dernière catégorie inclut entre autres les actes terroristes, les tireurs isolés, les prises d'otage ou les suspects barricadés. La police joue un rôle important dans la résolution des crises naturelles et technologiques, mais elle a un rôle beaucoup plus actif dans les crises humaines. Heal (2000) apporte davantage de précision en identifiant ces situations comme des conflits, soit des situations dangereuses et complexes où deux parties s'opposent. Les policiers doivent alors intervenir dans le but de contrôler le suspect afin de ne pas nuire à la sécurité de la population.

Notre recherche se concentrera sur ce type de crise et plus spécifiquement, sur les situations à haut risque dans lesquelles peuvent être appelées à intervenir les unités tactiques.

Mais ces crises sont parfois trop complexes et trop risquées pour être résolues par des unités de police traditionnelles, ce qui justifie la mise en place d'équipes spécialisées qui seront en mesure de répliquer et de mettre un terme à une situation qui empêche les corps policiers de remplir leurs objectifs en tant qu'organisation de maintien de l'ordre. Afin de minimiser ou d'endiguer les conséquences des crises ayant plus particulièrement un niveau élevé de violence, les groupes d'intervention sont alors utilisés comme un outil spécialisé de gestion de crise.

1.2 Description des groupes d'intervention

Pour arriver à bien définir et à situer les groupes d'intervention, il importe d'abord de différencier la police de l'armée en comparant les deux organisations.

Brodeur (2000) établit une comparaison entre la police et l'armée qui se base sur cinq points relatifs au fonctionnement des deux organisations : la puissance de feu, le

contexte d'intervention, l'éthos, la régulation et la redevabilité. La puissance de feu de l'armée est beaucoup plus importante que celle de la police. Brodeur (2000) démontre très bien cette distinction en évoquant la crise d'Oka survenue au début des années quatre-vingt-dix. Au cours de cette crise, le service de police de la Sûreté du Québec affrontait un groupe de la nation autochtone des Mohawks équipés d'armes automatiques. La police n'a pas été en mesure de gérer la crise et a dû faire appel à l'armée qui avait une puissance de feu adéquate pour mettre fin à ce type de situation. Quant au contexte d'intervention, il est, selon lui, très différent pour les deux organisations. L'armée intervient dans un contexte de guerre où il faut anéantir l'ennemi tandis que la police tente de rétablir l'ordre dans un conflit qui oppose deux ou plusieurs parties. Le troisième facteur permettant de différencier la police de l'armée est l'éthos, lequel correspond à un ensemble de normes et de conduites qui guident l'action d'un appareil qui, dans le cas de ces deux organisations, est dû à des facteurs contextuels. Dans le cas de la police, l'éthos peut, par exemple, se traduire par l'usage minimal de la force. Pour l'armée, les normes et les conduites font référence au but des opérations qui est de dominer l'adversaire. Brodeur parle également de régulation pour distinguer les deux organisations. Il souligne que les policiers sont confrontés à une plus grande quantité de contraintes dans leur travail que les militaires. Enfin, la redevabilité permet de distinguer la police et l'armée, soit l'obligation de rendre des comptes. La police doit rendre des comptes à plusieurs instances à l'externe : « les magistrats, les coroners, divers officiels comme le protecteur du citoyen, des comités externes de plaintes du public et la presse » (Brodeur, 2000, p. 5). En ce qui concerne l'armée, la redevabilité se fait au niveau interne puisque ce qui a trait à la vie des militaires dépend de l'administration des organisations militaires.

Enloe (1980) a également procédé à une comparaison des caractéristiques de la police et de l'armée. Selon elle, les organisations policières n'exécutent pas de missions extérieures³ contrairement aux organisations militaires puisque leur principale raison

³ Par contre, il est important de souligner que la police se trouve impliquée de manière croissante dans les missions internationales visant à former les nouvelles forces policières dans les états affaiblis (Haïti, Afghanistan, etc.).

d'être est la défense des menaces à l'extérieur des frontières⁴. Les unités des services de police opèrent en nombre relativement petit, tandis que l'armée a des unités d'intervention qui comptent des centaines de soldats. De plus, les policiers sont amenés à intervenir de manière routinière et continue, comparativement aux militaires qui sont mobilisés pendant des périodes plus ou moins longues. Ensuite, les policiers se voient accorder l'autorité de procéder à des arrestations de citoyens. D'un autre côté, les militaires sont confrontés à des unités d'adversaires nombreux et armés qui favorisent l'utilisation d'artilleries lourdes en diminuant les possibilités d'élimination par l'arrestation. À ce niveau, McCulloch (2001) ajoute que la philosophie de la police est de protéger la population et d'opérer avec le minimum de force, tandis que les militaires sont entraînés à utiliser le maximum de force pour neutraliser l'ennemi. Finalement, les militaires vivent sur une base militaire qui leur procure tous les services, contrairement aux policiers qui demeurent dans la communauté lorsqu'ils ne sont pas en service (Enloe, 1980).

Malgré toutes ces différences, il est important de considérer que la police moderne est tout de même née grâce à l'existence de l'armée. Au début du XX^e siècle, la police était confrontée à un manque de discipline et à des problèmes de corruption. Afin d'éliminer ces situations négatives, une vague de professionnalisation de la police a pris naissance. Le modèle de la police de Peel a pris de l'expansion dans le monde policier, ce qui a amené une police caractérisée par des éléments plus militaires, comme la discipline et la structure hiérarchique (Auten, 1985). Peel s'est donc inspiré du modèle militaire afin de donner à la police toute la crédibilité et le professionnalisme qu'on reconnaissait, à cette époque, à l'armée. Selon Auten (1985), ces changements ont par conséquent créé une tradition d'organisation paramilitaire à l'intérieur des corps de police, plus particulièrement aux États-Unis. Aujourd'hui, la police évolue dans une période où les tendances semblent vouloir créer un mélange entre la police et l'armée (Brodeur, 2000). On se retrouve, selon Brodeur (2000), avec des métissages entre les deux organisations

⁴ L'armée peut également accomplir des missions domestiques lorsque la police ne parvient pas à résoudre la situation. Citons en exemple la crise d'octobre, la crise d'Oka, le déluge du Saguenay et la crise du verglas.

qui donnent naissance, par exemple, à des polices militarisées qui optent pour l'ethos militaire et qui agissent avec une puissance de feu policière⁵.

Un des éléments qui ressort de cette analyse est l'importance de l'usage de la force, tant pour la police que pour l'armée. Ce principe d'usage de la force est conféré aux deux organisations, mais à des niveaux d'intensité différents. Pour Bittner (1970b), la police est « un mécanisme de distribution dans la société d'une force justifiée par une situation » (p. 51). La police est donc considérée comme une institution chargée d'utiliser la force si les circonstances le demandent pour assurer la paix et l'ordre public (Bittner, 1970a, 1970b, 1990).

1.2.1 Définir les groupes d'intervention

Selon la littérature, il existe plusieurs manières de concevoir les groupes d'intervention. Kraska et Cubellis (1997) établissent certaines caractéristiques nécessaires à l'identification d'une unité paramilitaire, qui les différencient de la police traditionnelle. D'abord, ces unités doivent s'entraîner et fonctionner comme une équipe militaire spéciale avec une structure stricte de commande et de discipline militaire. L'utilisation de la force doit être au premier rang des fonctions de ce type d'unité et non pas seulement une mesure de dernier recours. Ces unités doivent être déployées pour résoudre des situations à risques élevés qui nécessitent des spécialistes de l'usage de la force. Finalement, les groupes d'intervention doivent fonctionner sous une autorité légitime et leurs activités doivent être approuvées ainsi que coordonnées par une organisation gouvernementale (ce qui exclut les groupes de guérilla).

De manière plus large, Jefferson (1990) définit aussi la police paramilitaire comme « l'application d'un entraînement, d'un matériel, d'une philosophie et d'une organisation quasi-militaire aux questions de police » (p. 16). Snow (1996) définit ces équipes comme un groupe de policiers spécialement entraîné et équipé pour gérer des situations criminelles rares et dangereuses. Waddington (1999) ajoute que les groupes

⁵ La puissance de feu de ces escouades spéciales est plus importante que celle de la police traditionnelle, mais elle demeure moins importante que celle de l'armée (Brodeur, 2000).

d'intervention sont caractérisés par « *the co-ordination and integration of all officers deployed as squads under centralized command and control* » (p. 356).

Plusieurs auteurs s'entendent pour dire que ce qui caractérise les groupes d'intervention sont la tenue vestimentaire et le matériel qu'ils emploient (Kraska et Cubellis, 1997 ; Davidson, 1989 ; Waddington, 1999 ; Kraska et Kappeler, 1997 ; Kraska, 1999). Kraska (1999) résume bien les caractéristiques des groupes d'intervention qui viennent différencier ces escouades de la police dite traditionnelle :

« They generally outfit themselves with black or urban camouflage battle dress uniforms (BDUs), full body armor, and Kevlar helmets. PPU's weaponry and hardware include submachine guns, tactical shotguns, sniper rifles, percussion grenades, CS and OC gas (tear and pepper gas), surveillance equipment, and an array of less than lethal technologies » (p. 3).

Selon Kraska et Kappeler (1997), ces équipes se distinguent de la police traditionnelle de plusieurs façons. Elles sont d'abord caractérisées par l'utilisation de technologie et d'équipement militaire. De plus, les groupes d'intervention se différencient par le nombre et la puissance des armes mises à leur disposition, qui sont plus dangereuses et plus puissantes que celles de la police traditionnelle, soit des armes automatiques et des explosifs (Snow, 1996). Selon Snow (1996), la plupart des membres des groupes d'intervention ont normalement une arme de poing et un fusil mitrailleur ou une arme d'assaut. Les pistolets semi-automatiques sont plus populaires que les revolvers, malgré leur puissance moindre, étant donné qu'ils sont plus faciles à recharger, qu'ils tirent plus rapidement, avec plus de précision et plus longtemps. Pour ce qui est des fusils mitrailleurs ou des armes d'assaut, ils font partie de leur équipement puisqu'ils ont un effet dissuasif très important sur les suspects et qu'ils sont compacts, précis et fiables.

Ils possèdent aussi de la technologie non létale pour effectuer des entrées dynamiques et certaines équipes ont des véhicules tactiques blindés. Les explosifs sont utilisés afin de créer des accès dans les murs ou dans les portes du lieu de l'évènement (Snow, 1996). Il existe également des outils technologiques, tels que des lunettes à visée laser, des micros

ou des caméras. L'équipement des groupes d'intervention comprend des « téléphones de crise » qui permettent la communication entre le poste de commandement et le suspect lors de prises d'otage ou de situations impliquant un suspect barricadé. De plus, Snow (1996) explique que plusieurs équipes se sont munies d'outils de vision de nuit qui utilisent l'infrarouge afin d'obtenir une meilleure vision dans le noir. Les groupes d'intervention sont aussi équipés d'armes à projectile, comme les fusils de balles de plastique. Finalement, ils utilisent des irritants chimiques⁶ et certains outils de diversion⁷.

Plusieurs éléments de leur équipement permettent aux policiers d'exécuter leurs tâches le plus sécuritairement et le plus efficacement possible. Par exemple, le bouclier permet de les protéger lorsqu'ils avancent dans une zone dangereuse, la veste pare-balles permet une protection balistique de même que le casque en Kevlar. Bref, on les distingue de la police traditionnelle par leur apparence, leur armement et le type d'opération qu'ils exécutent. De plus, tous ces instruments spécialisés permettent aux groupes d'intervention de mieux endiguer les situations à haut risque auxquelles ils sont confrontés. Les armes, la technologie non létale et les équipements de négociation sont essentiels au travail de gestion de crises de violence et permettent alors d'affronter les crises les plus aiguës qu'il est impossible de résoudre et de gérer en utilisant les méthodes d'intervention traditionnelles.

Malgré la puissance de feu des groupes d'intervention, il est important de souligner que les actions posées par ces policiers doivent être effectuées en relation avec le continuum de force. Snow (1996) démontre très bien cette affirmation lorsqu'il suggère un protocole d'intervention⁸ pour les situations à haut risque qui est similaire au continuum de force qui guide les interventions policières. Il est primordial pour les membres des groupes d'intervention de ne pas utiliser un niveau de force disproportionné par rapport

⁶ Parmi les irritants chimiques, on compte entre autres les gaz lacrymogènes et le poivre de cayenne (OC).

⁷ Les outils de diversion utilisés sont, par exemple, les grenades fumigènes ou les grenades à percussion qui désorientent et surprennent le suspect pendant environ 6 à 8 secondes.

⁸ La description de ce protocole sera élaborée dans la section qui traite du fonctionnement des opérations (p. 34).

à la résistance du contrevenant. L'analyse de cette résistance doit absolument tenir compte des facteurs aggravants (par exemple, présence d'arme, danger potentiel pour les otages ou pour la population) qui peuvent modifier le niveau de force utilisé par les forces policières.

Pour bien comprendre le continuum de force qui oriente ces équipes, il faut saisir que ces groupes représentent des outils de gestion de crise qui servent à négocier l'usage de la force et à neutraliser toute escalade de violence. Cette perspective est étroitement liée au concept de l'usage de la force développé par Bittner (1970a, 1970b, 1990), puisque cette puissance de feu donnée aux groupes de type SWAT doit respecter les exigences de la situation. Cette logique démontre que, malgré le style militaire adopté par les groupes d'intervention, ils ne possèdent pas l'ethos militaire puisqu'ils doivent, tout en utilisant le minimum de force, considérer le criminel comme un citoyen qui a des droits et non, comme un ennemi qui doit être éliminer.

Dans cette section, il a été possible de constater, au regard de la littérature, que les groupes d'intervention sont vus de deux manières : soit à partir de leur fonction, soit à partir de leurs instruments. Les définitions apportées par Kraska et ses collègues font référence seulement à la force et aux outils technologiques utilisés par ces groupes. Or, il semble impossible de décrire ces escouades en ne mentionnant seulement que les armes et le niveau de force qu'ils utilisent. Malgré l'importance de ces caractéristiques, il aurait été intéressant que ces auteurs développent un deuxième volet à ces définitions, axé sur les fonctions, comme l'ont fait par exemple Jefferson (1990) et Snow (1996). Il est donc important de considérer les groupes d'intervention dans leur ensemble afin de bien comprendre leur pertinence comme outil de gestion de crise.

1.3 Sélection des membres

Selon Roberts (1988), les policiers qui postulent pour devenir membres d'un groupe tactique doivent être les plus qualifiés. Plusieurs critères doivent être évalués dans le processus de sélection. L'individu doit posséder un minimum de deux ans d'expérience

comme patrouilleur avant de pouvoir postuler pour ce type d'emploi. L'expérience militaire est aussi un critère favorable en ce qui concerne l'entraînement et la discipline, malgré qu'il ne soit pas un préalable. Les policiers doivent aussi remplir des critères de condition physique et ne doivent pas présenter de caractéristiques physiques limitatives telles que des problèmes auditifs et de l'extrême myopie (Davidson, 1989).

Les membres de ce type d'équipe doivent être en mesure de bien réagir sous un haut niveau de stress et dans des conditions de fatigue extrême (Davidson, 1989). Ils doivent faire preuve de professionnalisme en tout temps; les personnalités égoïstes et narcissiques doivent donc être éliminés du processus de sélection. Ces deux derniers critères peuvent être évalués par la vérification des antécédents ou mesurés par des évaluations psychologiques. Sur ce dernier point, mentionnons que Super (1995) a effectué une étude pour vérifier l'utilité de certains tests psychologiques en période de sélection afin de différencier les bons et les mauvais policiers tactiques. Il a identifié certaines caractéristiques issues de tests qui permettent d'en arriver à une telle distinction. Les « bons » policiers ont obtenu des scores plus élevés aux facteurs suivants : bonne conscience, autodiscipline, respect des règles, conformisme, compassion, et serviabilité. Cette étude démontre la pertinence d'évaluer l'état psychologique des policiers au cours du processus de sélection pour obtenir un groupe d'intervention performant et efficace.

Finalement, les résultats d'un sondage portant sur les unités tactiques au Canada effectué par Alvaro (2000) font ressortir une échelle d'importance des critères de sélection des membres de ces équipes. Les voici par ordre d'importance : forme psychologique, forme physique, compétence en ce qui a trait aux armes, performance aux examens oraux ou écrits, ancienneté, éducation et expérience militaire.

1.4 Formation

La formation des groupes d'intervention est capitale puisqu'elle détermine le bon fonctionnement des opérations. Ce type d'unité ne nécessite pas seulement de la haute

technologie ; les membres des groupes d'intervention doivent être sélectionnés soigneusement et entraînés constamment afin de conserver un niveau élevé de compétence pour effectuer des interventions efficaces et sécuritaires (McKenna, 1998). Marchetti (2000) résume bien l'importance de la formation en parlant du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale en France : « Le succès du GIGN réside sans doute dans ses entraînements continus et rigoureux, très proches des conditions du réel » (p. 28).

Selon le *Center for Research on Criminal Justice* (1977), après avoir suivi une formation de base, les groupes d'intervention devraient s'entraîner une fois par mois. Snow (1996) précise que les équipes consacrent entre 8 et 16 heures par mois à l'entraînement. Il leur est essentiel de s'entraîner régulièrement afin que les connaissances acquises lors de la formation initiale ne soient pas oubliées (Snow, 1996). Le faible taux d'intervention de certaines équipes peut entraîner de mauvaises applications des méthodes d'intervention et comporter de graves conséquences pour la population et pour les policiers. Les dirigeants de ces équipes doivent donc offrir une formation continue des tactiques et des armes pour éliminer les erreurs qui peuvent survenir lorsque les méthodes d'intervention ne sont pas maîtrisées. L'entraînement aide aussi à maintenir l'esprit d'équipe, un élément essentiel dans les groupes tactiques puisque le manque de discipline et de confiance entre les policiers augmente les risques d'échec au cours des interventions.

La formation, selon Snow (1996), doit être réaliste et doit se faire avec l'ensemble de l'équipement. Les situations d'intervention doivent refléter la réalité pour que les policiers soient en mesure de bien se préparer, de gérer leur stress et d'appliquer des plans d'intervention réels. C'est aussi ce qui leur permet de cibler et de modifier certains éléments problématiques afin de les éliminer des interventions suivantes. En gestion de crise, il est indispensable de se préparer en élaborant des plans d'action et différents scénarios opérationnels qui peuvent s'appliquer aux différentes situations de crise (Roux-Dufort, 2000; Pauchant et Mitroff, 1995). Il est donc essentiel pour bien gérer la crise que l'entraînement soit réaliste afin d'assimiler et de perfectionner l'exécution des

plans d'action à tous les niveaux. Une formation continue et réaliste permet d'affiner les méthodes d'intervention et d'assurer une mise au point continuelle des éléments problématiques afin de maximiser la gestion d'un événement à haut risque.

La formation doit couvrir, par exemple, les entrées dynamiques, le fonctionnement général des interventions, l'utilisation des armes à feu et des armes chimiques, la communication radio et non verbale le jour ou la nuit, les techniques des tireurs d'élite (Snow 1996; Davidson, 1989). De plus, il est pertinent d'offrir une formation sur la psychologie humaine pour permettre aux policiers tactiques de comprendre les motivations des suspects auxquels ils sont confrontés.

Ce type d'entraînement devrait aussi, selon Snow (1996), être transmis par exemple aux superviseurs et aux commandants des services de police, étant donné qu'ils sont les premiers intervenants sur les lieux. Ericson (1981) démontre très bien l'importance de la relation entre le patrouilleur et l'enquêteur, qui peut également s'appliquer à la dynamique du groupe d'intervention (patrouilleur/membre). Le patrouilleur a, selon lui, un pouvoir sur le déroulement de l'enquête puisqu'il prend les premières décisions au moment d'un événement. Ces décisions peuvent alors influencer plusieurs aspects de l'enquête. Par exemple, ils sont les premiers sur les lieux d'un crime et ont le devoir d'arrêter tout suspect qui pourrait aider le travail des enquêteurs qui prendront la relève. Il est primordial, selon Ericson (1981), que le patrouilleur connaisse les procédures et l'essentiel du travail d'un enquêteur pour faciliter l'accomplissement des tâches de chacun. Dans le même sens que l'explication d'Ericson, Snow (1996) estime que la transmission des connaissances permet de mieux contrôler la situation avant l'arrivée du groupe sur les lieux de l'événement. De plus, cela permet aux autres intervenants de comprendre les actions des groupes d'intervention pendant le déroulement de l'opération, ce qui favorise la réussite de l'intervention.

1.5 Type d'opération

À l'origine, les groupes d'intervention étaient utilisés de manière réactive face à des situations qui présentaient un niveau élevé de risque (Kraska et Kappeler, 1997; Kraska, 1999). Ces escouades ont, de manière générale, pour mission première d'intervenir face à des émeutes, des contrôles de foule, des prises d'otage, des suspects barricadés, des arrestations de suspects armés ou au moment d'événements terroristes (Clark, Jackson, Shaefer et Sharp, 2000; Davidson, 1989; Snow, 1996). Malgré cela, chaque service de police doit juger du type de problème criminel que le groupe d'intervention doit prendre en charge, étant donné que dans la majorité des cas, ces équipes spécialisées ne sont pas encadrées par des critères nationaux et une autorité centrale (Snow, 1996).

Depuis une dizaine d'années, plus particulièrement aux États-Unis, on assiste à une augmentation de l'utilisation des groupes d'intervention en réaction à la hausse de certains types de crimes, tels le trafic de drogue, les prises d'otage et des événements terroristes (Clark et coll., 2000). En outre, plusieurs recherches (Kraska et Kappeler, 1997; Kraska, 1999; Kraska et Cubellis, 1997; Clark et coll., 2000) expliquent que les groupes d'intervention ont étendu leur champ d'action, au-delà des prises d'otage et du terrorisme, vers des activités plus proactives normalement effectuées par les services policiers traditionnels. Ces unités paramilitaires sont maintenant utilisées de façon plus régulière, par exemple pour procéder à des mandats d'arrestation ou des perquisitions en lien avec la répression du trafic de drogue ainsi que pour effectuer des patrouilles dans des points chauds du crime.

Trois études effectuées par Kraska et ses collègues démontrent l'étendue de ces modifications au niveau des opérations. Kraska et Cubellis (1997) affirment que l'augmentation des équipes spécialisées dans les petites municipalités a fait augmenter le nombre de leurs interventions de 220 en 1980 à 3 715 en 1995. Au début des années 1980, le nombre moyen d'interventions se situait entre 3,6 et 3,8 par année. En 1985, la moyenne des interventions est passée à 4,5 pour ensuite grimper à 12 au milieu des années 1990. Ainsi, entre 1980 et 1995, le nombre moyen d'interventions a augmenté de

238 %. Or, il ne faut pas négliger que l'augmentation des interventions est reliée à la forte croissance du nombre d'unités paramilitaires.

De plus, les auteurs expliquent qu'en 1995, les fonctions traditionnelles réactives normalement associées au SWAT comptaient pour une faible proportion des interventions. Leurs résultats montrent que les activités des unités paramilitaires étaient centrées sur des interventions proactives. Ces dernières étaient distribuées ainsi : 5 % de prises d'otage, 1 % de désordres publics, 1 % d'activités terroristes, 24 % de suspects barricadés et 66 % de mandats de perquisition et d'arrestation. Ils expliquent aussi en parlant des activités de types proactives, tels les mandats de perquisition et d'arrestation, que :

« The total number of departments using PPU's for this purpose has increased steadily over the last 20 years, and increased exponentially (342 percent) between 1985 and 1995. Even though the overall number of units has increased, the percentage of units engaged in warrant work has grown significantly as well » (p. 615).

Leurs résultats démontrent qu'en 1980, 40 % des groupes étaient utilisés pour effectuer des perquisitions et des arrestations. En 1985, ce chiffre avait augmenté à 49 % et à 81 % en 1990. Au milieu des années 1990, la proportion des interventions qui constituaient des arrestations et des perquisitions se situait à 94 %. Cette étude permet donc de constater un changement drastique dans les activités des groupes d'intervention.

L'étude nationale de Kraska et Kappeler (1997) démontre la même tendance pour ce qui est des services de police desservant une population de 50 000 habitants et plus. Le niveau d'activité des unités de police paramilitaires a doublé en 1986, triplé en 1989 et quadruplé en 1995. Les résultats de cette recherche dénombrent 25 201 interventions en 1995, dont 1 % de désordres publics, 1 % d'actes terroristes, 4 % de prises d'otage, 13 % de suspects barricadés et 76 % de mandats à haut risque. Ces mêmes résultats établissent que les groupes d'intervention effectuent des tâches proactives en exécutant par exemple des mandats de perquisition à haut risque en ce qui concerne le trafic de drogue. Ce type d'activité proactive, selon eux, s'est développé soudainement vers la fin des années 1980

et au début des années 1990. Cette vague d'opérations coup-de-poing (*crackdowns*) s'est manifestée dans une explosion de politiques de guerre à la drogue de cette époque où les services de police effectuaient un plus grand nombre de mandats de perquisition.

En plus d'être utilisés pour effectuer des *crackdowns*, les groupes d'intervention exécutent des patrouilles dans des secteurs où le taux de criminalité est élevé. Selon Kraska et Kappeler (1997), depuis 1982, on note aux États-Unis une augmentation de 292 % du nombre de services de police qui utilisent leur groupe d'intervention pour procéder à des patrouilles. Les résultats démontrent aussi que depuis 1989, ce type de travail proactif est préconisé dans deux fois plus de services de police.

Finalement, une autre étude de Kraska et Paulsen (1997), portant sur un seul service de police américain, arrive à des conclusions similaires. Ils constatent que, durant les quatre premières années d'existence (1982-1985) de cette équipe, 85 % de leurs activités étaient réactives (suspects barricadés ou prises d'otage). Entre 1986 et 1989, le mandat de cette escouade a changé drastiquement. Il appert que 74 % des déploiements étaient reliés à des interventions proactives, comme des descentes en ce qui a trait au trafic de drogue, des mandats d'arrestation ou du désordre public. Durant la période de 1994 à 1995, ce groupe d'intervention effectua 54 sorties dont 93 % étaient proactives. Selon Kraska et Paulsen (1997), « *Pleasantville's paramilitary unit has shifted from reacting to the infrequent high risk barricaded suspect situations, to a proactive crime-fighting unit in high crime areas* » (p. 260).

Par conséquent, le développement massif de ces équipes amène les corps de police à se doter de ce type de groupe d'intervention même si leurs services ne sont pas nécessaires, voire improbables (Forcese, 1999). La création de ces équipes en l'absence de nécessité et de pertinence les oblige à intervenir dans toutes sortes de situation pour justifier leur existence. Weber (1999) s'est aussi exprimé sur les conséquences de la prolifération des groupes tactiques. Elle mentionne ceci : « *Inactive SWAT teams have a strong incentive to expand their original emergency mission into more routine policing activities to justify their existence* » (p. 11) et conclut en insistant sur la responsabilité des autorités

locales à évaluer la nécessité de se doter d'un groupe d'intervention et de se protéger contre les dangers de l'élargissement de son mandat.

L'ensemble de ces recherches démontre clairement une augmentation du nombre d'interventions des groupes tactiques et se concentrent sur la nature des événements, c'est-à-dire qu'elles nous informent sur le genre de situation rencontrée par les escouades spéciales. Par contre, elles ne renseignent pas sur la nature réelle et le déroulement des interventions. Il faut aussi connaître la dynamique et le fonctionnement de ces interventions afin de répondre adéquatement aux différentes situations d'urgence.

1.6 Fonctionnement des opérations

Selon Snow (1996), toute intervention doit débuter par l'implantation d'un poste de commandement où seront prises toutes les décisions importantes et où sera effectuée la coordination des membres du groupe d'intervention, des négociateurs, des patrouilleurs et des autres intervenants. Ce poste de commandement sera situé à proximité de l'emplacement de l'incident afin d'en permettre l'accessibilité à tous les intervenants sur le terrain. Dans cet endroit seront prises toutes les décisions, que ce soit en matière de négociation, d'intervention ou de niveau d'usage de la force des groupes d'intervention. Un tel emplacement est primordial afin de faciliter la planification ainsi que la transmission des informations et des directives.

Afin de mener une opération efficace, il importe de rassembler le plus de renseignements possibles, qui pourraient s'avérer utiles dans la résolution de la situation (Snow, 1996). La collaboration des services de renseignement dans des situations à haut risque est essentielle à la gestion des crises, puisqu'elle permet l'évaluation de la menace et des vulnérabilités. Par exemple, il faut se renseigner sur les raisons de la commission de l'acte, la propension à la violence du suspect, le nombre d'otages, l'emplacement de la prise d'otage, l'entrée sécuritaire du site de l'incident ou toutes informations pouvant être importantes dans le développement d'un plan d'intervention sécuritaire. Les patrouilleurs, qui sont les premiers intervenants à arriver sur les lieux, ont le devoir

d'informer le groupe d'intervention sur la situation et sur toutes informations pertinentes (Snow, 1996). De manière générale, plusieurs informations doivent être obtenues, tant sur l'individu impliqué (tels ses antécédents criminels, la possibilité d'un état suicidaire, la consommation de drogue ou d'alcool, ses antécédents de problèmes mentaux et de violence et son employabilité) que sur les caractéristiques physiques des lieux (entre autres le type de lieu, le nombre d'accès, le type de portes et de serrures, la pièce où se trouve le suspect et l'aspect géographique autour du site).

Certains renseignements peuvent également être recueillis lorsque la police est privée de contacts directs avec un forcené. Elle peut recourir à des moyens technologiques : caméras miniatures, lasers pouvant capter des sons, micros que l'on glisse dans la cheminée ou des stéthoscopes électroniques qui permettent l'écoute à travers les murs (Snow, 1996).

Le poste de commandement ainsi que l'ensemble des renseignements permettent au commandant et au sergent d'établir un plan d'intervention. La grande possibilité de violence oblige le groupe d'intervention à développer un plan d'urgence dès leur arrivée sur le site. Après son approbation par le commandant, les membres du groupe veillent à le répéter afin de cerner d'éventuels problèmes ou complications. Les contingences de la situation réduisent le temps de préparation du groupe d'intervention qui doit développer parallèlement des alternatives afin de s'ajuster à toute éventualité. Par contre, selon Snow (1996), il est essentiel de garder le plan d'intervention simple et flexible afin d'être en mesure de le modifier à tout moment.

La planification d'une intervention dans une situation de crise est cruciale dans la gestion de cette dernière, car elle permet de déterminer la participation et les tâches des acteurs, les tactiques préconisées et le déroulement des étapes et de minimiser les conséquences néfastes qui peuvent découler d'une telle situation (Roux-Dufort, 2000; Pauchant et Mitroff, 1995).

Des étapes doivent être suivies afin de bien résoudre un incident, aucune ne devant être omise, sauf en cas de danger imminent de mort ou de blessure (Snow, 1996). Le protocole suivant s'applique dans les cas de suspect barricadé, de prise d'otage, de tireur embusqué et même d'arrestation de suspect dangereux :

1. Contenir et isoler le suspect, puis tenter de négocier pour que le suspect se livre;
2. Demander au suspect de se rendre;
3. Utiliser des agents chimiques pour forcer le suspect à se rendre;
4. Recourir à un tireur d'élite pour neutraliser le suspect;
5. Ordonner une entrée dynamique du groupe d'intervention.

La toute première étape de ce protocole permet la mise en place d'un périmètre de sécurité afin de protéger la population et selon Snow (1996), permet un contrôle accru sur le suspect. En effet, un périmètre serré le limite dans ses déplacements ainsi que dans son contrôle et son pouvoir, ce qui l'incite à se livrer à la police (Un suspect mobile est beaucoup plus dangereux pour la sécurité de toute personne impliquée dans le conflit et pour la communauté). Normalement, les policiers établissent deux périmètres sur les lieux d'un incident. D'abord le périmètre interne, où on retrouve le plus grand danger. Ce périmètre est érigé afin de contenir le danger dans la plus petite zone possible et d'empêcher que le suspect ne se déplace. Il peut être mis en place par les patrouilleurs, lesquels sont remplacés par les membres du groupe d'intervention dès leur arrivée sur les lieux. Puis, un périmètre externe est établi par les patrouilleurs, dans lequel le danger est faible. Ce périmètre permet aussi de tenir à l'écart et en sécurité la population locale et les curieux.

Snow (1996) précise qu'il est indispensable que toutes les possibilités de résoudre un conflit avec un faible niveau de force aient été tentées avant d'en arriver aux deux dernières étapes du protocole. Au cours d'une prise d'otage par exemple, il peut arriver que le négociateur ne soit pas en mesure de convaincre le suspect de se rendre ou que les agents chimiques ne soient pas efficaces. Selon Snow (1996), lorsque les niveaux inférieurs de force ont échoué, il est primordial pour la sécurité des otages ou de la population de lancer un assaut, suivant le continuum de force. Cependant, malgré l'échec des négociations ou d'autres types d'intervention, l'action ne doit pas être

disproportionnée par rapport au comportement du contrevenant. Dans le seul cas où ce dernier compromettrait la sécurité des policiers, des otages ou de la population, un assaut pourrait être ordonné par le commandant du groupe d'intervention.

Malgré la préparation et l'entraînement que ce type d'intervention nécessite, un assaut est rarement effectué (Snow, 1996). Les groupes d'intervention préfèrent que le suspect se rende au moyen de la négociation, étant donné que la sécurité de la population et des policiers est de cette manière moins mise en péril. Les entrées dynamiques sont des cas d'exception puisqu'elles comportent toujours extrêmement de danger pour toutes les parties impliquées.

Comme démontré précédemment par les deux études de Kraska, les arrestations et les perquisitions à haut risque constituent les opérations les plus courantes des groupes d'intervention. De manière générale, ce travail de perquisition consiste à procéder à des entrées dynamiques. Après avoir obtenu un mandat, le groupe d'intervention s'amène sur les lieux et effectue une entrée dynamique afin de trouver de la drogue et de procéder à l'arrestation des personnes impliquées. Selon les membres des équipes de l'étude de Kraska et Kappeler (1997), l'effet de surprise est capital car il empêche les suspects de se débarrasser de la drogue en leur possession. Dans un même ordre d'idées, Snow (1996) explique que la réussite d'un assaut est reliée à trois caractéristiques : la surprise, le choc et la rapidité de l'action. Certains éléments peuvent en favoriser le succès, tels que la noirceur, qui peut être augmentée en éliminant le plus possible toutes les sources de lumière, la diversion, au moyen d'hélicoptères qui attirent l'attention et mènent grand bruit, les grenades à percussion, le déclenchement de systèmes d'alarme, le bris d'une fenêtre à l'opposé du point d'entrée de l'intervention ou les grenades fumigènes. Ce type d'intervention prend naissance dans les politiques américaines plus sévères contre le trafic de drogue (Snow, 1996). En utilisant les profits de ce commerce illicite, les trafiquants s'arment et confrontent les policiers, ce qui augmente les risques associés aux interventions.

Chepesiuk (1999) tente d'expliquer la dynamique des milieux de la drogue, qui peut jouer sur les arrestations et les perquisitions des groupes d'intervention. La police doit faire face à des groupes de trafiquants qui utilisent la violence comme système informel de rétribution. Les trafiquants sont prêts et armés pour affronter leurs rivaux ou toute autre personne qui se dresse sur leur chemin. Cette explication permet de comprendre l'orientation des arrestations et des perquisitions à haut risque dont les groupes d'intervention sont mandatés, puisque les méthodes traditionnelles ne peuvent pas répondre à ces situations plus violentes. Snow (1996) croit, de plus, que les arrestations et les perquisitions à haut risque sont plus dangereuses, malgré l'élaboration d'un plan qui tient compte des lieux physiques, du suspect, des armes, des antécédents de violence, de la proximité d'écoles, car il demeure difficile de prédire la réaction du suspect ou les conséquences d'une telle intervention.

Kraska et Cubellis (1997) ont aussi tenté d'établir une théorie explicative de l'augmentation et de la normalisation des groupes d'intervention aux États-Unis. Cette tendance peut être due à l'implantation d'une culture paramilitaire qui s'est installée depuis environ 20 ans dans les médias, les films et la politique. Cette culture transmet des sentiments d'excitation, de prestige et de supériorité qui rendent attrayant ce type d'emploi (Kraska, 1996).

Selon Kraska et Cubellis (1997), l'augmentation radicale des interventions coïncide aussi avec le point culminant de la guerre à la drogue. Au début des années 1980, les politiques américaines de guerre à la drogue prennent naissance et viennent influencer les interventions policières en matière de stupéfiants. Ces auteurs identifient un troisième facteur qui peut venir expliquer la montée et les modifications dans les activités des groupes d'intervention. Ils expliquent que ces changements sont le résultat d'une transformation dans la gestion de la violence, étant donné que les groupes d'intervention sont utilisés pour mettre fin à des situations considérées comme nécessitant des policiers qui se concentrent sur les menaces ou l'usage actuel de violence. Les autorités cherchent donc à mieux contrôler et à gérer la violence en

utilisant des spécialistes en la matière. Ce changement quant au contrôle social formel peut expliquer l'augmentation de l'utilisation des groupes tactiques.

Ces explications semblent plausibles, mais ne s'appliquent-t-elles pas seulement à la réalité américaine? Au sein de la société américaine, on assiste à une vague de confrontations entre les trafiquants et les policiers ainsi qu'à des guerres de gang qui obligent les autorités à réagir. La solution développée par les autorités américaines pour mettre fin à la crise sociale causée par la drogue et l'insécurité consiste en l'élargissement du mandat des groupes spécialisés tels que les SWAT (Lemieux et Dupont, 2004). Cependant, cet environnement hostile n'étant pas présent dans d'autres sociétés, il est clair que cette vague de répression contre toute forme de criminalité reste un phénomène unique aux États-Unis.

Certaines études ont démontré que d'autres méthodes d'intervention peuvent résoudre des situations de crise sans pour autant installer un courant de guerre dans les politiques publiques. Une étude de Tremblay, Charest et La Penna (2003) sur l'impact d'un *crackdown* ciblant une enclave urbaine de Montréal où se concentraient la vente au détail de drogues illicites établit qu'une intervention coup-de-poing peut entraîner un effet dissuasif et préventif. Cette intervention réactive a été lancée par le poste de police de quartier aux prises avec cette situation de crise. Les autorités policières ont réagi par une intervention vigoureuse en utilisant un haut niveau de force. Selon ces auteurs, ce raid semble avoir fait diminuer la criminalité de manière durable et générale. Tremblay, Charest et La Penna (2003) identifient plusieurs facteurs qui contribuent à la réussite d'une telle intervention policière : « une intervention policière rapide », « une structure de marché congruente », « une intervention préventive concomitante » et « un diagnostic initial juste et précis du problème à résoudre » (p. 180-181).

Par ailleurs, Fillieule et Jobard (2004) démontrent que les forces spécialisées de maintien de l'ordre en France, telles que les Compagnies républicaines de sécurité (CRS), utilisent une approche de gestion de crise complètement différente de l'approche militaire et répressive américaine. Selon eux, la pratique du maintien de l'ordre se base

sur la négociation, le compromis et « le sous-emploi systématique des moyens coercitifs disponibles » (p. 5). Le contrôle à distance au moyen de ces outils de négociation est préféré à celui de l'usage de la force. Par leur simple présence, ils font en sorte d'empêcher l'escalade de la violence.

Sans que ce soit dans une optique de guerre, l'efficacité du recours aux groupes d'intervention a été démontrée par Stevens (1999). Cette étude examine la résolution des situations à risque par les unités de police tactiques. L'analyse élaborée par Stevens montre que les groupes d'intervention permettent de résoudre des situations violentes de manière plus adéquate et sécuritaire. En effet, 96 % des incidents à risque ont été neutralisés sans coup de feu après l'arrivée du groupe d'intervention. De plus, les corps de police possédant un groupe d'intervention sont en mesure de répondre plus sécuritairement à une situation à haut risque que ceux qui ne possèdent pas ce type d'équipe (71 % versus 44 %).

La littérature exposée dans cette section permet d'établir qu'il existe dans le domaine de la sécurité intérieure un continuum de gestion de crise et que plusieurs institutions se partagent la gestion des crises. Les différents appareils gèrent les situations problématiques dans la société selon leur mandat et leurs moyens. Au quotidien, on retrouve les patrouilleurs qui résolvent les violences conjugales, les conflits, les vols, les méfaits. Pour les situations qui présentent un danger plus élevé de violence, on fait appel à des équipes spéciales, tels que les groupes d'intervention. Au niveau national et même international, l'armée gère les menaces externes et les conflits internationaux. Il existe donc plusieurs appareils de gestion des crises dans le domaine de la sécurité intérieure.

L'élaboration de ce continuum démontre que la police doit gérer une multitude de situations de crise et ainsi, prévenir l'escalade de la violence. Ce continuum situationnel va dans le même sens que le continuum de force qui guide les interventions policières afin d'empêcher l'escalade des conflits. Manganas (2002) démontre qu'une intervention policière immédiate lors de conflits familiaux permettrait de prévenir les possibilités d'escalade et établit que la réussite d'une intervention policière se traduit par l'absence

d'acte criminel. Il reste difficile, selon elle, d'estimer l'effet préventif d'une telle intervention, étant donné que le résultat correspond à une absence. On peut croire que, dans les cas où l'intervention première ne permet pas de résoudre le conflit et de prévenir l'escalade de la violence, les forces de l'ordre peuvent faire appel à des groupes qui pourront résoudre la situation en utilisant les outils nécessaires.

Cependant, certaines situations peuvent être difficilement résolues et ce, même en utilisant des escouades spécialisées pour gérer des événements à haut risque de violence. La section suivante présente trois interventions policières qui n'ont pas été en mesure de résoudre adéquatement et sécuritairement la situation problématique.

1.7 Quelques échecs d'intervention policière au Québec

1.7.1 L'affaire Rock Forest⁹

Le 22 décembre 1983, deux suspects se sont enfuis après avoir commis un vol à main armée et le meurtre d'un agent de la Brink's. Les policiers avaient réussi à obtenir une description sommaire des individus. Après avoir identifié un véhicule volé qui contenait à l'intérieur une carabine et un manteau correspondant à la description de celui porté par un des voleurs, les policiers chargés de l'enquête ont tenté de localiser les deux individus. En interrogeant les propriétaires d'un motel, le sergent a obtenu une vague description de deux clients qui pouvaient correspondre aux individus recherchés. Le 23 décembre 1983, sept policiers investissent le motel et s'apprêtent à procéder à l'arrestation des deux suspects. Les faits rapportés lors de l'enquête du coroner montrent plusieurs versions (Dionne, 1984). La preuve démontre qu'un des enquêteurs responsables de l'opération a tiré à travers la porte avec sa mitraillette atteignant un des deux individus mortellement. Les policiers se sont rendus compte après coup qu'il s'agissait de deux poseurs de tapis et qu'il n'y avait aucune arme dans la chambre du motel. Au cours de l'enquête du coroner, le responsable de l'opération a expliqué que

⁹ L'ensemble des faits pour cette affaire proviennent du livre *Police et pouvoir d'homicide* de Jean-Claude Bernheim (1990).

l'irruption soudaine voulait surprendre et neutraliser les suspects. Il a souligné que le fait de cerner les suspects n'était pas adéquat car il les supposait prêts à tout pour se sauver.

Les résultats de l'enquête du coroner cité par Bernheim (1990, p. 127) démontrent que cette opération d'arrestation à haut risque a été mal orchestrée :

« La vérification et la planification incomplètes et trop sommaires, le manque de réflexion et de prudence et la témérité manifestés avant cette intervention policière indiquent, à mon avis, qu'on a agi avec une grave négligence. Quant à l'intervention elle-même, qui a causé la mort de Serge Beaudoin, elle a été conduite en employant une force excessive et injustifiée. Il s'agit d'un abus de force » (Dionne, 1984, p. 5).

1.7.2 L'affaire Marcellus François¹⁰

Le 3 juillet 1991, Marcellus François fut atteint et blessé par balle par un membre de la section technique (SWAT) de la police de la Communauté urbaine de Montréal. Cet incident est survenu lors d'une opération policière au cours de laquelle il fut faussement identifié comme étant Kirt Haywood un individu recherché dans une enquête pour tentative de meurtre survenu le 2 juillet 1991. François est décédé le 18 juillet 1991 des suites de ces blessures. Lors de cette intervention, la police était à la recherche de deux suspects qui n'avaient pas été en mesure d'identifier avec certitude étant donné la piètre qualité des photos utilisées. Malgré l'identification incomplète, le sergent en devoir avait pris la décision de faire intervenir le groupe d'intervention. Les policiers ont, à ce moment, pris en filature l'automobile dans laquelle se trouvait le présumé suspect. Au moment opportun, ils ont procédé à l'immobilisation du véhicule et le sergent du groupe d'intervention a fait feu sur le suspect croyant qu'il tentait de récupérer une arme à feu.

¹⁰ Les faits pour cette affaire proviennent du rapport d'enquête du Coroner Yarosky (1992) sur le décès de Marcellus François.

Le rapport du coroner souligne que « *les erreurs qui ont mené à la mort de Marcellus François sont le résultat de carences institutionnelles autant que d'erreurs individuelles durant le cours de l'opération* » (1992, p. 78). Il démontre aussi que plusieurs facteurs ont contribué à ce tragique incident tel que:

« Le manque de continuité dans les enquêtes, l'absence de procédures efficaces et rationnelles pour permettre de prendre des décisions éclairées quant à la nécessité des interventions par les unités SWAT et SIRO, l'absence de critères rigoureux pour l'identification des suspects et l'utilisation de moyens d'identification inadéquats, tels des photocopies de piètre qualité ou lieu de photos couleur bien claires, le manque d'entraînement et de procédures adéquates quant à l'utilisation de la force, l'absence de procédures efficaces et rationnelles dans l'organisation et le fonctionnement de SWAT, l'absence généralisée de supervision et de contrôle des opérations policières » (1992, p. 78).

Dans ses recommandations, le coroner demande une révision approfondie, indépendante et globale de l'organisation, des méthodes, des standards, des pratiques et des procédures du service de police. Plus spécifiquement, il réclame l'utilisation de véritables photos couleur pour vérifier l'identité des suspects, la présence de l'enquêteur responsable de l'enquête sur les lieux d'une opération, l'approbation par des officiers supérieurs des opérations impliquant les groupes d'intervention et que ces situations soient dirigées par des personnes possédant les connaissances et l'expérience requises¹¹.

1.7.3 La crise d'Oka¹²

La situation difficile sur le territoire d'Oka a pris naissance lorsque les Amérindiens de Kanesatake se sont opposés au projet d'agrandissement du golf de la ville d'Oka. Au cours de l'été 1990, les revendications territoriales reliées à ce projet ont tourné à la

¹¹ Le coroner souligne que le sergent du groupe d'intervention en devoir ne possédait pas l'expérience suffisante pour diriger une telle opération. Il ajoute aussi que parmi les cinq membres du groupe d'intervention un constable et le sergent avaient le moins d'expérience et que ce dernier n'avait participé qu'à une seule véritable opération d'immobilisation de véhicule moteur.

¹² Nous traiterons ici seulement de l'intervention du groupe d'intervention de la SQ survenue le 11 juillet 1990 et qui a provoqué la mort d'un policier. La référence pour cet événement est l'enquête du Coroner Guy Gilbert (1995).

confrontation. Après plusieurs semaines de confrontation, le 11 juillet 1990 à 8h00, le lieutenant responsable de l'opération a reçu l'ordre d'intervenir à l'intérieur de la pinède où se trouvait les Mohawks. Le lieutenant a, à ce moment, demandé au responsable du groupe d'intervention de la SQ de préparer un plan pour sécuriser les lieux afin de permettre à l'Unité d'urgence d'entrer sur le terrain et de disperser les manifestants et d'arrêter les récalcitrants. L'opération a alors débuté à 8h47. À 8h53, les premières balles de la fusillade se sont fait entendre. La fusillade a duré 20 secondes et un membre du groupe a été atteint par balle. Le caporal Marcel Lemay est décédé à la suite de ces blessures à l'hôpital vers 10h35. Un passage du rapport du coroner résume bien la situation :

« Déterminée à résister à l'emploi de la force contre elle, une faction de la communauté recourt aux armes et entend les utiliser en riposte à une intervention policière. Des exhortations répétées voulant que les voies judiciaire et policière ne soient pas la solution ont été ignorées. Prise au dépourvu au cours de son opération, devant le barrage du Pont Mercier, la Sûreté modifia sa stratégie. Opération conçue d'abord comme une intervention pacifique de la nature d'un simple contrôle de foule, sur le terrain c'est le groupe d'intervention qui donne l'assaut. Ainsi le groupe d'intervention répond à un ordre reçu du Quartier Général voulant une intervention rapide avec beaucoup de gaz. L'assaut des membres du groupe provoque une fusillade entre des autochtones embusqués et des policiers. Un coup mortel atteint le caporal Marcel Lemay. Puis, c'est la déroute des policiers. L'opération se solde par un échec et par un décès. » (1995, p. 394-395).

Le rapport du coroner sur la mort du caporal Lemay a soulevé plusieurs aspects problématiques de cette intervention et proposé certaines recommandations. D'abord, le service de renseignements et le quartier général avaient mal analysé les risques et l'ampleur de la dangerosité que l'intervention présentait pour les policiers et pour les manifestants. Ils n'avaient donc pas accordé une assez grande importance au fait qu'il y avait des guerriers armés, des armes militaires, des munitions de qualité et que les occupants ont manifesté la volonté de les utiliser. Selon le rapport, cette intervention n'était, d'autant plus, pas nécessaire et urgente puisqu'il n'y avait pas de vie humaine en danger. Les conditions de cette opération n'étaient pas des plus favorables puisqu'il y avait un manque d'effectif et que certains officiers se retrouvaient aux responsabilités

d'une intervention de ce niveau pour la première fois suite à une promotion récente. Le rapport démontre que, sur le plan opérationnel, il y a eu des erreurs dans la planification de l'intervention n'ayant pas ébauché un plan de rechange au plan initial (par exemple, coup de semonce quelques minutes avant l'entrée de la première équipe). Il souligne d'autre part qu'il faut revoir la procédure de préparation des plans et de s'assurer que le contenu du plan est transmis à tous les membres impliqués dans l'intervention. Il note aussi que les officiers qui ont procédé à la préparation de l'opération avaient une mauvaise connaissance de l'endroit et de la géographie des lieux, puisque les policiers n'avaient pas révisé leur plan d'intervention qui datait déjà de plusieurs semaines. Par exemple, ils n'étaient pas au fait que les Mohawks avaient creusé des tranchées dans la pinède. Lors de cette crise, l'inefficacité de la police a amené l'armée à prendre le relais des forces policières¹³

L'analyse du déroulement de ces trois interventions démontre que les différents corps de police n'ont pas été en mesure de gérer les risques adéquatement. Ces interventions à haut risque ont généré des dangers pour la population ou pour les policiers puisqu'elles présentaient des déficiences à plusieurs niveaux qui auraient pu être évitées avec une préparation adéquate. Il est donc essentiel de bien gérer les risques en employant des méthodes et des techniques efficaces et sécuritaires pour mettre fin à des situations présentant un potentiel de danger car les conséquences d'une mauvaise opération peuvent être encore plus désastreuses que les événements eux-mêmes.

Maintenant que la littérature recensée sur les groupes d'intervention a été exposé, nous présentons ci-après les objectifs et la problématique qui guident notre objet d'étude. Dans le chapitre suivant, nous détaillons les méthodes de cueillette et d'analyse de données utilisées pour la réalisation de cette recherche.

¹³ Selon Brodeur (2000), la faible puissance de feu que possède la police l'oblige à battre en retraite et laisser la place à l'armée dès qu'elle est confrontée à des groupes paramilitaires. Selon lui, la crise d'Oka est un exemple parfait de l'inaptitude de la police à affronter des factions paramilitaires et organisées. D'autres exemples marquants, tels que WACO ou les cartels de la drogue dans des pays d'Amérique du Sud, montrent bien l'inefficacité des forces policières à différents niveaux face à des groupes organisés et puissamment armés.

1.8 Problématique

Les recherches américaines de Kraska et ses collègues, présentées dans la première section, ont démontré que plusieurs changements au sein des groupes d'intervention aux États-Unis sont survenus depuis les 20 dernières années. Le nombre de groupes tactiques ont considérablement augmenté, tant dans les grandes agglomérations urbaines que dans les villes plus modestes. Le mandat des groupes d'intervention s'est élargi, car ils se sont engagés dans un travail plus traditionnel et proactif, tel que les perquisitions et les arrestations à haut risque, surtout en matière de trafic de drogue et d'activités de patrouille des points chauds de la criminalité.

Après avoir pris connaissance des recherches portant sur les groupes d'interventions, est-il possible d'appliquer cette réalité américaine au contexte québécois dans le domaine des interventions à haut risque? Un tel questionnement doit impérativement tenir compte de la situation politique et législative qui encadre les organisations policières en ce qui a trait aux groupes d'intervention pour bien saisir l'intérêt d'effectuer une étude sur ces groupes. Au Québec, au cours de l'année 2002, on assiste aux fusions municipales lancées par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole. À la suite de ces fusions et des dispositions de la nouvelle *Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1)* adoptée en 2000, le ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP) s'est vu dans l'obligation de restructurer la carte policière. Cette réorganisation a entraîné la fusion de plusieurs corps de police, et par conséquent, un élargissement des responsabilités vu le nombre d'administrés plus grand sur le territoire des différents services de police.

Le MSP a élaboré le projet de loi n° 19 qui apporte des modifications à l'article 70 de la *Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1)*. « Ce projet de loi a pour objet d'établir des niveaux de services policiers en fonction du nombre d'habitants que comporte le territoire à desservir et de préciser le rôle supplétif et complémentaire de la Sûreté du Québec, de même que sa mission à caractère national » (Ministère de la Sécurité publique, p. 2). La *Loi concernant l'organisation des services policiers (L.Q. 2001, c. 19)* oblige

l'élaboration de nouveaux services selon la population desservie par chacun des corps de police, soit par un rehaussement des services déjà existants ou par la création de nouveaux services. Afin de permettre aux corps policiers leur entière opérationnalisation et de répondre aux nouvelles dispositions en ce qui a trait à la sécurité publique, certains ont dû augmenter leur niveau de prestation de services.

Examinons les changements apportés à l'article 70 de la *Loi sur la police* (*L.R.Q., c. P-13.1*) en ce qui concerne le barème des niveaux de service. Des services de niveau 1 doivent être offerts par les corps de police municipaux si la population à desservir est de moins de 100 000 habitants. Lorsque la population d'une municipalité se situe entre 100 000 à 199 999 habitants, des services de niveau 2 doivent être fournis.¹⁴ Des services de niveau 3 doivent être assurés à une population de 200 000 à 499 999 habitants et des services de niveau 4, à une population de 500 000 à 999 999 habitants. Des services de niveau 5 doivent être offerts si la population à desservir compte 1 000 000 d'habitants ou plus. Finalement, la Sûreté du Québec doit fournir des services de niveau 6 (Ministère de la Sécurité publique, 2001).

Plus spécifiquement, le rehaussement des services a changé certains éléments du travail policier en ce qui a trait aux mesures d'urgence et aux services de soutien. Les corps de police ont l'obligation de se spécialiser dans le domaine des interventions comportant des risques élevés de violence. Selon le projet de loi n° 19, les services de police de niveaux 2 et 3 doivent offrir des services qui répondent à des situations impliquant des personnes armées et barricadées, sans présence de coup de feu et sans otage, et des contrôles de foule avec risque d'agitation. De plus, le groupe d'intervention doit offrir des services de soutien au moment d'une intervention impliquant une personne barricadée ou d'une perquisition ou d'une arrestation à risque. Les corps de police de niveau 4 doivent se munir d'un groupe d'intervention capable d'effectuer ces mêmes

¹⁴ Il faut par contre mentionner que certains corps de police de niveau 1 se sont vus attribuer le niveau 2 parce qu'ils sont géographiquement situés près des grands centres (Montréal). Par exemple, le corps de police de la ville de Blainville qui a un effectif de 35 policiers et une population de moins de 100 000 habitants s'est vu attribué le niveau 2 en raison de sa proximité avec les villes de Laval et de Montréal. D'un autre côté, une ville comme St-Jean-sur-Richelieu qui possède un effectif de 95 policiers conserve son niveau 1 car ce corps de police est situé en banlieue.

tâches mais qui est aussi en mesure de protéger des témoins et de procéder à des contrôles de foule avec risques élevés d'agitation, de débordement et d'émeute, en partenariat avec la Sûreté du Québec. Les services de niveau 5 impliquent un groupe tactique d'intervention et qui doit être en mesure de gérer des événements terroristes, de contrôler des foules avec risques élevés d'agitation, de débordement et d'émeute ainsi que d'intervenir au moment d'une prise d'otage ou d'une situation impliquant une personne barricadée et armée avec coups de feu. Ces derniers services comportent des interventions hélicoptérées et de plongée sous-marine. Le niveau 6, selon la loi, correspond à des services à l'échelle provinciale qui sont requis lorsque la situation dépasse le mandat d'un corps de police municipal. Ces différents niveaux de service obligent certains corps policiers à se munir d'un groupe d'intervention afin d'affronter des situations à risques élevés, ce qui fait augmenter considérablement le nombre de ce type d'escouades spécialisées sur le territoire québécois.

Toutefois, force est d'admettre que le manque de recherche empirique à ce niveau sur la police au Québec laisse place à plusieurs questionnements sur la situation des groupes d'intervention québécois tant avant qu'après la modification de la carte policière. De manière générale, nous tentons de dresser un portrait détaillé des groupes d'intervention sur le territoire québécois. Plus précisément, nous essayons de répondre aux objectifs spécifiques suivants afin de connaître l'utilisation de ces escouades comme outil de gestion de crise¹⁵ : 1) chiffrer le nombre d'escouades présentes sur le territoire, 2) estimer le nombre d'effectifs alloués à chacune des équipes, 3) déterminer les outils technologiques utilisés, 4) connaître le processus de sélection et la formation offerte aux membres, et 5) comprendre les interventions en établissant la fréquence, le type et le fonctionnement des opérations. Des connaissances détaillées sur les groupes d'intervention permettront de mesurer l'intégration et la justification de la mise en place des nouvelles équipes en réaction aux modifications et à l'augmentation des services occasionnées par la *Loi concernant l'organisation des services policiers (L.Q. 2001, c. 19)*.

¹⁵ Se référer à la définition du cadre théorique portant sur la gestion des crises à la page 10.

Chapitre 2 : Méthodologie

Dans le cadre de la présente recherche, nous avons opté pour deux méthodes d'analyse afin de bien dresser le portrait des groupes d'intervention au Québec. D'abord, de brèves analyses quantitatives ont été effectuées afin de connaître le nombre d'événements susceptibles de nécessiter une intervention de ce type d'escouade. Ensuite, l'entretien semi-directif nous a permis de bien comprendre la réalité des acteurs au sein des groupes d'intervention.

Au Québec, avant l'implantation des modifications apportées par la *Loi concernant l'organisation des services policiers (L.Q. 2001, c. 19)*, plusieurs types d'équipes intervenaient dans des situations à haut risque. Ces équipes sont, de manière générale, formées et équipées pour affronter des situations où les risques de violence sont élevés et dans lesquelles les méthodes traditionnelles ne sont pas en mesure de résoudre la situation problématique. Contrairement aux groupes similaires américains, ces équipes au Québec n'utilisent pas l'appellation SWAT, mais plutôt : Groupe d'intervention (GI), Support tactique et spécialisé (STS), Équipe mobile d'intervention (EMI), Unité de répression des activités des motards (RAM). L'élaboration d'un cadre par la Table de concertation sur les interventions à haut risque¹⁶ est venue établir une appellation commune pour représenter ces équipes spécialisées, soit groupe d'intervention. Nous présentons ci-après la méthodologie ayant servi à la réalisation de ce mémoire. Nous y décrivons le choix des méthodes, l'échantillon, la méthode de collecte de données et l'analyse pour chacune des méthodes.

¹⁶ Cette Table de concertation a été créée en mars 2002 par l'École nationale de police du Québec à la suite des modifications apportées par la *Loi concernant l'organisation des services policiers (L.Q. 2001, c. 19)*. Cette Table de concertation sur les interventions à haut risque visait l'harmonisation de la formation policière dans ce domaine. Ce regroupement a alors permis d'établir des paramètres et des recommandations en ce qui concerne les changements dictés par la nouvelle législation. En 2003, le MSP a créé un Comité d'harmonisation qui a pour mission de gérer les problèmes et de prendre les décisions en ce qui concerne les groupes d'intervention.

2.1 Méthodes quantitatives

Afin de dresser un portrait du nombre d'événements à haut risque qui surviennent sur le territoire du Québec, les données de la Déclaration Uniforme de la Criminalité (DUC) ont été analysées. On retrouve deux versions de ce programme : la version agrégée qui correspond à la DUC qui existe depuis 1962 et la version fondée sur l'affaire ou l'évènement qui correspond à la DUC 2 qui existe depuis 1989 (Ministère de la Sécurité publique, 2002). Au Québec, la majorité des corps de police utilisent la version fondée sur l'affaire depuis 1997. Cette banque de données est produite par le Centre canadien de la statistique juridique, avec la collaboration des services de police, et contient des données sur les crimes rapportés à la police, sur les auteurs présumés et sur les victimes de crimes contre la personne (Statistique Canada, 1999). La DUC 2 permet la production d'indicateurs sur la criminalité au Canada. L'échantillon utilisé est alors composé de tous les événements pertinents qui sont rapportés dans la DUC 2. Ces données ont permis de chiffrer le nombre de situations de crise qui nécessitent une opération par les groupes d'intervention, telles que les prises d'otage, les infractions contre la personne, les crimes associés à une présence d'arme ou d'explosif et les infractions reliées aux stupéfiants.

Les analyses présentées sont descriptives et permettent de connaître les tendances de la criminalité au Québec en 2000 et 2001. Cette période a été choisie puisque les modifications apportées à la carte municipale et policière se sont mises en place durant cette période. Des analyses des tendances globales de la criminalité de chaque corps de police ayant un groupe d'intervention sont élaborées afin de voir l'étendue et l'ampleur de la criminalité sur chaque territoire ainsi que la nécessité d'avoir accès à un groupe d'intervention. Afin de présenter les statistiques concernant la criminalité présente sur chaque territoire étudié, le numéro de la DUC propre à chaque corps de police a été sélectionné. Dans le cas où le territoire correspondait à une municipalité fusionnée, la criminalité rapportée pour les municipalités initiales a été additionnée afin d'obtenir la fréquence totale de la criminalité sur le territoire de la nouvelle municipalité. Cette reconstruction a été nécessaire puisque lors de la réalisation de cette étude, les villes

avaient fusionné tandis que les statistiques utilisées s'appliquaient aux anciennes municipalités (et par le fait même, aux anciens corps de police).

Observons maintenant les catégories de crime sur lesquelles l'analyse est basée¹⁷. Celle-ci se concentre d'abord sur les crimes contre la personne puisque ce sont eux qui sont susceptibles de nécessiter une intervention de ces escouades. Certaines infractions contre la personne peuvent dégénérer avant l'intervention policière et devenir une situation à haut risque, tels une prise d'otage ou un suspect barricadé. Des données sur les infractions impliquant une arme ou des explosifs sont présentées afin de démontrer l'ampleur du problème. Ces deux dernières catégories sont particulièrement intéressantes à analyser étant donné que selon la loi, les groupes d'intervention ont le mandat d'intervenir au moment d'une prise d'otage ou d'une situation impliquant un suspect barricadé et armé, qu'il y ait eu coup de feu ou non. De plus, la littérature démontre que la tendance au sein des groupes d'intervention consiste à agir lorsque la situation implique un individu dangereux et qu'il présente la possibilité d'être armé. Finalement, comme les études de Kraska et de ses collègues le démontrent, les groupes d'intervention participent aux opérations reliées aux stupéfiants en réaction à l'augmentation de la dangerosité des délinquants dans ce domaine et dans une optique de guerre à la drogue. Malgré ces tendances plutôt spécifiques à la réalité américaine, il est pertinent d'analyser les statistiques québécoises pour saisir l'ampleur de ce type de criminalité au Québec et pour permettre de comparer l'orientation des interventions de ces équipes spécialisées.

Cette analyse descriptive permet de bien établir la criminalité présente sur le territoire du Québec et aide à comprendre la pertinence du développement de ce type d'équipe dans la gestion des crises de violence par la police.

¹⁷ Voir annexe I pour le détail des délits compris dans l'analyse.

2.2 Méthodes qualitatives

Les méthodes qualitatives sont préconisées pour la collecte de données puisque la recherche est de nature exploratoire et qu'il importe, comme l'expliquent Deslauriers et Kérisit (1997), de « décrire une situation sociale circonscrite » (p. 88), ce qui peut difficilement s'effectuer par la simple utilisation des méthodes quantitatives. Selon eux, une recherche qualitative descriptive apporte des précisions et de l'information sur un phénomène au moyen de la perspective des acteurs et cherche à connaître le « comment » et le « qui » du phénomène étudié. Nous tentons donc de développer des concepts et des connaissances sur la situation des groupes d'intervention au Québec à l'aide des données recueillies.

2.2.1 Entretien semi-directif

L'entretien a été utilisé étant donné qu'il constitue le meilleur moyen pour comprendre la vision des acteurs quant à leur comportement, leur représentation, leur réalité sociale (Poupart, 1997). Ce type d'entretien est idéal « pour recueillir des informations sur les structures et le fonctionnement d'un groupe, d'une institution ou, plus globalement, d'une formation sociale donnée » (Poupart, 1997, p. 181). Les individus sélectionnés fournissent une image représentative de leur groupe, ce qui permet de bien comprendre la dynamique des groupes d'intervention et d'en dresser un portrait détaillé. Les entretiens ont été effectués avec les responsables des groupes d'intervention, soit des sergents ou des lieutenants. Cette sélection se base sur le fait que ces personnes sont mieux positionnées pour fournir des renseignements sur le fonctionnement des opérations et sur le fonctionnement général du groupe d'intervention, étant donné qu'ils connaissent l'ensemble de l'escouade compte tenu de leur position de gestionnaire au sein du groupe.¹⁸

¹⁸ Il est important de souligner que dans d'autres contextes, des études ont démontré (Jefferson, 1992) le souci permanent de contrôle des gradés sur leurs agents. Par contre, dans les faits, la conception du gestionnaire de contrôler les prises de décision de ces agents, selon un processus hiérarchisé, est mise en péril par la propension des agents à développer une culture occupationnelle qui leur est propre et qui peut mener à des mauvaises décisions et à des dérapages (Jefferson, 1992).

Afin de constituer notre échantillon, les corps policiers pertinents à étudier ont été sélectionnés. Le critère d'échantillonnage qui a guidé la sélection est l'existence d'un groupe d'intervention et ce, avant l'arrivée de la nouvelle législation et des modifications au sein des organisations policières. Les sept corps de police suivants ont été choisis : Service de police – Ville de Saguenay, Service de la protection des citoyens de Laval, Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), Service de police de Québec, Service de police de la Ville de Longueuil, Service de police de Sherbrooke et Sûreté du Québec (SQ). L'échantillon est alors composé de la population des groupes d'intervention présente sur le territoire québécois. Nous sommes donc en mesure de donner le portrait de la situation le plus complet, puisque l'échantillon répond au principe de diversification (Pires, 1997). La réalisation d'une entrevue par corps de police ayant un groupe d'intervention permet d'obtenir un portrait global de ces groupes, car chaque individu sélectionné est en mesure de répondre à chacun de nos objectifs. De plus, l'échantillon sélectionné rejoint aussi le principe de saturation (Pires, 1997), étant donné que nous avons procédé à des entrevues avec tous les groupes d'intervention québécois. Ce principe d'échantillonnage a été atteint puisque nous avons procédé à une diversification interne, c'est-à-dire que l'échantillon contient tous les responsables des groupes d'intervention. Nous sommes ainsi capables de donner un portrait de la situation à l'intérieur d'un groupe restreint et homogène d'individus (Pires, 1997)¹⁹.

Afin de connaître les corps de police sélectionnés, voici les caractéristiques générales de chacun. Le service de police – Ville de Saguenay est un service de niveau 2 (population de 148 339 habitants) qui compte environ 240 policiers et policiers occasionnels temporaires. Ce service de police comprend trois divisions : le Soutien opérationnel et administratif, la Surveillance du territoire ainsi que les Enquêtes et les Projets spéciaux. Le Service de la protection des citoyens de Laval correspond à un service de niveau 3 (population de 354 248 habitants) qui totalise un peu plus de 500 policiers. Ce service de police comprend trois secteurs d'activité : le Secteur des enquêtes, le Secteur communautaire et le Secteur gendarmerie qui comporte la patrouille, le soutien

¹⁹ Il est certain que la taille de l'échantillon est plutôt restreinte, étant donné que la règle générale pour la réalisation d'un mémoire de maîtrise est un minimum de 10 entrevues. Par contre, nous avons sélectionné la population totale, donc il était impossible d'augmenter le nombre d'entrevues.

opérationnel (patrouille spécialisée, groupe d'intervention) et le soutien judiciaire. Le SPVM est le seul service de police de niveau 5 (population de 1 862 608 habitants). L'effectif de cette organisation est de 4 181 policiers et comprend trois directions : la Direction de la gendarmerie, la Direction des enquêtes et la Direction du support administratif. Le Service de police de Québec est un service de niveau 4 (population de 520 589 habitants) qui emploie au total 848 policiers et qui comporte trois divisions : Gendarmerie, Enquêtes spécialisées, Affaires stratégiques et administratives. Le Service de police de la Ville de Longueuil est un service de niveau 3 (population de 380 580 habitants). Son effectif est de 573 policiers et il possède trois divisions : Surveillance du territoire, Enquête et Soutien, Service administratif. Le Service de police de Sherbrooke est une organisation de niveau 2 (population de 142 958 habitants) qui comprend 260 policiers et policiers temporaires. On note deux grandes directions : la Direction des opérations (enquêtes criminelles, support opérationnel, sécurité des milieux, surveillance du territoire) et la Direction de l'administration (ressources financières et matérielles, statistiques et données opérationnelles, ressources communautaires et formation technique). La Sûreté du Québec qui, selon la loi, est un service de niveau 6, compte 5 069 policiers. Sa structure organisationnelle se divise en cinq grandes fonctions : la Direction générale, la Surveillance du territoire, l'Administration, les Enquêtes criminelles ainsi que le Développement et les Affaires institutionnelles.

Des entrevues préliminaires, effectuées auprès de trois corps policiers, ont permis de constater l'intérêt face à ce projet de recherche, ce qui laissait croire que les individus sélectionnés accepteraient de réaliser les entretiens. Afin de prendre contact avec les membres des organisations policières sélectionnées, nous avons en premier lieu communiqué avec eux de manière à leur exposer le but de notre recherche. Cette étape de la préparation à la réalisation des entrevues a été facilitée par la collaboration de l'École nationale de police du Québec qui nous a permis d'assister à une rencontre de la Table de concertation sur les groupes d'intervention afin de présenter de manière globale le but de la recherche et la méthodologie sélectionnée. Le contexte de la recherche a été dévoilé à tous les sujets au même moment, à savoir qu'elle s'inscrit dans le cadre d'un mémoire de maîtrise en criminologie qui aborde la problématique des groupes

d'intervention. Par la suite, un contact téléphonique individuel a été effectué auprès de chaque représentant des corps de police sélectionnés afin d'obtenir son accord et de lui expliquer les derniers détails en ce qui concerne la confidentialité, la prise de rendez-vous, la durée approximative de l'entrevue et le lieu de l'entrevue. Il est à noter que la réalisation de ces entretiens ne peut occasionner de conséquences graves pour les participants, puisque l'étude est de nature exploratoire et qu'elle ne s'intéresse pas aux gestes posés par l'interviewé mais plutôt au fonctionnement de l'ensemble de l'organisation. Les entrevues ont été effectuées dans les services de police respectifs de chaque interviewé afin d'occasionner le moins d'inconvénient pour ce dernier.

Avant de débiter l'entretien, les détails en ce qui a trait à la confidentialité et à l'anonymat ont été rappelés. De plus, un formulaire de consentement a été signé par les interviewés qui ont ensuite donné leur accord pour enregistrer l'entrevue. Nous avons aussi expliqué que l'enregistrement serait utilisé afin de demeurer le plus fidèle possible aux propos de chacun des interviewés et qu'il serait détruit après la réalisation de la recherche. Tous les sujets ont accepté de procéder à l'enregistrement. À noter, pour conserver la confidentialité et l'anonymat, nous avons attribué aléatoirement à chaque groupe interrogé un numéro qui se situe entre 1 et 7 pour permettre de les différencier et de les comparer lors de l'analyse des données.

Au début de l'entrevue, le sujet a été exposé en présentant les différents objectifs. Après cette courte présentation, les entretiens ont débuté. Les entrevues se sont toutes déroulées selon le même modèle, c'est-à-dire que l'ordre de présentation des objectifs a été suivi. Nous avons donc abordé les questions plus générales avant d'en arriver aux plus précises. Cette méthode a permis la familiarisation avec chaque groupe d'intervention avant de traiter du fonctionnement des opérations. La question de départ était : « Parlez-moi d'abord de l'effectif de votre groupe d'intervention ». Ensuite, les sujets portant sur la sélection, la formation et les outils technologiques ont été traités. Les propos sur les opérations des groupes d'intervention, c'est-à-dire le type, la fréquence et le fonctionnement, concluaient l'entretien.

Chacun des thèmes abordés a permis de remplir l'objectif principal et les sous-objectifs fixés au départ. Les réponses à la question portant sur l'effectif permettent de connaître le nombre de policiers affectés aux groupes d'intervention. Celles portant sur la formation renseignent sur le processus de sélection auquel ils ont dû se soumettre et sur l'entraînement spécifique donné aux membres. Nous voulions savoir si la formation était donnée de façon continue et si elle était basée sur une approche réaliste, étant donné que Snow (1996) ait démontré l'importance de ce type d'entraînement dans la gestion adéquate des situations à haut risque. La description des outils technologiques permet de prendre conscience de la capacité de ces équipes à gérer une situation de crise qui nécessite des spécialistes de l'usage de la force. Finalement, il était important de connaître et de comprendre à quelle fréquence ces groupes interviennent et dans quelles situations. Les résultats des recherches de Kraska et de ses collègues pourront ainsi être comparés à la situation québécoise, ce qui permettra de savoir si le Québec se retrouve dans le même cadre de prolifération et de normalisation que les équipes tactiques américaines. Les propos sur le fonctionnement des opérations explorent le déroulement d'une intervention et permettent de comprendre comment les groupes d'intervention sont utilisés pour mettre fin à une situation à risque élevé. Essentiellement, ce dernier thème fournit de l'information sur le fonctionnement des groupes d'intervention en tant qu'outil de gestion de crise.

Les entretiens ont été retranscrits intégralement à partir des enregistrements. Cette retranscription a permis de dégager quelques thèmes généraux et d'inscrire des notes synthétiques et analytiques. Ensuite, une analyse verticale de chacun des entretiens a permis des regroupements par thème. Des analyses horizontales ont aussi été réalisées afin d'établir des relations entre les thèmes identifiés dans chacun des entretiens. Les résultats seront présentés de manière à les regrouper par thème en dévoilant le contenu de chaque entretien pour faire ressortir les similitudes et les différences entre les différents groupes d'intervention. Bref, l'analyse a permis de « produire une synthèse explicative des informations recueillies » (Deslauriers, 1991, p. 83), ce qui répond à notre objectif consistant à élaborer un portrait détaillé des groupes d'intervention.

Chapitre 3 : Présentation et analyse des résultats

Le présent chapitre sert à la présentation et à l'analyse des résultats de cette recherche. Dans un premier temps, nous tentons d'identifier les risques de violence auxquels sont confrontés les sept corps de police étudiés. Dans un deuxième temps, nous faisons un portrait détaillé des groupes d'intervention afin de connaître l'utilisation de ces escouades comme outil de gestion de crise. Nous traitons donc du type d'opération, de leur fréquence et de leur fonctionnement ainsi que de la sélection, de la formation et des outils technologiques spécifiques à ces groupes.

3.1 Les risques

Les études sur la société du risque démontrent l'ampleur des menaces présentes dans la société moderne et l'importance de les gérer afin de minimiser leurs conséquences néfastes (Ericson et Haggerty, 1997; Beck, 1992). Le nombre grandissant de risques liés à la vulnérabilité de la structure sociale et aux phénomènes criminels émergents oblige les autorités à développer des stratégies de gestion de risques qui permettent d'assurer la sécurité de la société. Priest (1990) a démontré cette nécessité de gérer les risques et les dangers qui ont donné naissance à des équipes spécialisées au sein des agences gouvernementales. Afin de répondre aux attentes du public et de satisfaire aux exigences des politiques publiques en matière de sécurité, les services de police se voient donc dans l'obligation d'adapter leurs interventions pour assurer une gestion appropriée des problèmes criminels.

Toutefois, malgré l'émergence de nouveaux risques durant les 40 dernières années, il faut s'interroger afin de vérifier si la criminalité, la gravité des crimes et la violence ont réellement augmenté? Pour répondre à ces questions, nous devons examiner l'évolution de la criminalité. Les travaux de Ouimet (2003) montrent que durant les années 1960 et 1970, la criminalité a connu une période de croissance. Cette période coïncide avec la venue de nouveaux phénomènes criminels dans la société (violence urbaine, prise d'otages, tireur barricadé). Les années 1980 sont caractérisées par une hausse des crimes d'agression et le début des années 1990 a été marqué par « un sommet global de la

criminalité » (Ouimet, 2003, p. 32). Cependant, selon cet auteur, la majorité des crimes a diminué systématiquement au Canada depuis 1992. En effet, l'analyse des tendances de la criminalité montre une diminution considérable (près du tiers) de la plupart des crimes. Il explique, dans un article portant sur la diminution de la criminalité au Canada et aux États-Unis, que depuis le début des années 1990, le taux d'homicide dans ces deux pays a diminué pour atteindre un niveau record depuis les 40 dernières années. Il constate ainsi que les taux d'homicide sont comparables à ceux observés au milieu des années 1960.

Afin d'expliquer la baisse de la criminalité, Ouimet (2003) identifie cinq facteurs : 1) la baisse démographique du groupe d'âge le plus criminalisé (15-35 ans), ce qui signifie moins de jeunes adultes, donc moins de crimes, 2) les jeunes ont de meilleures perspectives d'emploi et les années d'études se sont allongées. Ils sont donc intégrés plus rapidement à la vie adulte, ce qui leur procure de l'argent et occupe leur temps, 3) une plus grande probabilité d'accusation des personnes ayant commis des délits, les victimes rapportant plus souvent leur victimisation, ce qui facilite l'identification des criminels et la constitution des dossiers d'enquête, 4) l'économie criminelle s'est développée et a rendu possible le recrutement de nombre de personnes dans des organisations leur accordant un rôle, un statut et un revenu (Ouimet souligne que ce facteur n'est qu'une hypothèse). Le cinquième facteur a, plus particulièrement, attiré notre attention et nous citons à cet effet l'auteur : « Puisqu'une partie importante de la criminalité, notamment de violence, se produit dans le contexte d'infractions moins sérieuses, une baisse des petits crimes engendre une baisse des crimes violents » (p. 35). Il serait alors plausible de penser que la diminution générale de la criminalité entraîne une moins grande quantité de crimes violents et résulte en une réduction des situations qui nécessitent une intervention des groupes spécialisés en haut risque.

À l'opposé, l'analyse de l'évolution de la criminalité permet à Ouimet (2003) d'observer que seules les infractions liées aux drogues augmentent depuis les 10 dernières années. En l'absence d'une épidémie de consommation qui justifierait, selon cet auteur, une intensification de la répression policière, il propose quelques hypothèses pour expliquer

cette importante hausse : l'intolérance étant grandissante dans certains milieux, la baisse de la criminalité permet aux policiers d'orienter leur travail sur les consommateurs et les revendeurs de drogue; la lutte à la drogue est également utilisée pour contrer le crime organisé. Cette hausse des délits reliés aux stupéfiants pourrait justifier l'utilisation des groupes spécialisés, surtout si les opérations s'inscrivent dans un contexte où les risques de violence sont élevés comme le trafic de stupéfiants ou la culture de marijuana dont les acteurs sont déterminés à user de la force pour protéger leurs intérêts.

Dans la présente section, nous portons une attention particulière aux situations à risque et aux crises de violence qui menacent la sécurité de la population et pour lesquelles la police doit intervenir. Pour bien saisir le rôle des groupes d'intervention au sein des corps de police au Québec, il est important de connaître la nature des problèmes criminels qui serait susceptibles de générer une intervention de leur part.

Les tableaux 1 et 2 présentent le portrait de la criminalité sur le territoire des sept corps de police étudiés. Nous avons centré notre attention sur les infractions susceptibles de nécessiter les services d'un groupe d'intervention en raison de leur potentiel de violence ou en raison des risques associés à une escalade de violence. Les données présentées proviennent de la Déclaration Uniforme de la Criminalité, qui ont été obtenues par le biais du ministère de la Sécurité publique à la suite d'une demande spéciale. Les cinq catégories d'infraction qui sont traitées dans les tableaux 1 et 2 ont été sélectionnées, car elles sont pertinentes à notre objet d'étude.

Deux types de données sont exposés dans les tableaux 1 et 2 : d'abord, le nombre de crimes pour chacune des catégories, puis le pourcentage que représente cette première fréquence sur la criminalité totale²⁰. Les analyses présentées sont descriptives et permettent de saisir les tendances de la criminalité au Québec en 2000 et 2001. Cette période a été choisie, puisque les modifications apportées aux cartes municipale et policière ont été mises en place à ce moment.

²⁰ La formule utilisée pour calculer le pourcentage de la criminalité totale est la suivante : (fréquence/criminalité totale)*100.

Tableau 1 : Fréquence des catégories d'infractions et proportion de la criminalité totale pour chaque catégorie en 2000

	SPVM	Laval	Sherb.	Long.	Québec	Sag.	SQ
Infractions contre la personne²¹	6 302 3,85 %	476 2,08 %	160 1,7 %	641 2,41 %	742 2,16 %	262 3,19 %	3 052 5,68 %
Prises d'otage	2 0,001%	0	0	0	1 0,003%	0	0
Infractions impliquant une arme	43 0,03 %	7 0,03 %	7 0,07 %	4 0,02 %	8 0,02 %	3 0,04 %	106 0,19 %
Infractions impliquant des explosifs	22 0,01 %	3 0,01 %	3 0,03 %	0	1 0,003 %	0	17 0,03 %
Infractions reliées aux stupéfiants²²	1 691 1,03 %	331 1,45 %	155 1,65%	239 0,9 %	2 345 6,83 %	247 3 %	2 882 5,36 %

²¹ Nous avons retiré de cette catégorie les voies de fait simples, puisque ce type d'infraction ne correspond pas aux situations qui peuvent entraîner une intervention des escouades spécialisées. Les voies de fait simples peuvent être, par exemple, des bagarres à la sortie des bars, des accrochages, des querelles entre voisins.

²² Nous avons retranché de cette catégorie la possession de cannabis, car la simple possession de cannabis ne nécessite pas l'intervention des groupes spécialisés. Ce type de condamnation est associé à de petites quantités de cannabis et la majorité des individus arrêtés ne sont pas des criminels armés et dangereux.

Tableau 2 : Fréquence des catégories d'infractions et proportion de la criminalité totale pour chaque catégorie en 2001

	SPVM	Laval	Sherb.	Long.	Québec	Sag.	SQ
Infractions contre la personne²³	6 037 4,18 %	518 2,57 %	207 2,07 %	720 2,63 %	790 2,42 %	253 3,2 %	3 013 5,28 %
Prises d'otage	2 0,001 %	0	1 0,01 %	0	0	0	0
Infractions impliquant une arme	38 0,03 %	8 0,04 %	2 0,02 %	16 0,06 %	7 0,02 %	8 0,1 %	88 0,15 %
Infractions impliquant des explosifs	15 0,01 %	3 0,01 %	4 0,04 %	2 0,01 %	9 0,03 %	0	9 0,02 %
Infractions reliées aux stupéfiants²⁴	1 683 1,11 %	277 1,37 %	165 1,65 %	205 0,75 %	923 2,83 %	184 2,32 %	3 060 5,36 %

Les tableaux 1 et 2 montrent que les infractions contre la personne et les infractions reliées aux stupéfiants représentent moins de 5 % de la criminalité totale qui prévaut sur les territoires des services de police étudiés. On observe de légères variations entre 2000 et 2001, mais la criminalité reste plutôt stable sur chacun des territoires. Les infractions contre la personne font partie du mandat des groupes d'intervention, puisque certaines situations peuvent dégénérer en situation à haut risque comme une prise d'otage ou un suspect barricadé. Il semble que, malgré les différences dans la population desservie par chaque corps de police, la quantité de crimes contre la personne est significative pour chacun des territoires étudiés. En dépit de la gravité de ces crimes, une grande partie d'entre eux ne dégénérera pas au point d'occasionner une intervention des groupes

²³ Nous avons retiré de cette catégorie les voies de fait simples, puisque ce type d'infraction ne correspond pas aux situations qui peuvent entraîner une intervention des escouades spécialisées. Les voies de fait simples peuvent être, par exemple, des bagarres à la sortie des bars, des accrochages, des querelles entre voisins.

²⁴ Nous avons retranché de cette catégorie la possession de cannabis, car la simple possession de cannabis ne nécessite pas l'intervention des groupes spécialisés. Ce type de condamnation est associé à de petites quantités de cannabis et la majorité des individus arrêtés ne sont pas des criminels armés et dangereux.

tactiques, puisque de façon générale l'intervention des patrouilleurs est efficace et appropriée. De plus, le niveau de risque que doivent affronter les corps de police en ce qui a trait aux crimes contre la personne pourrait s'avérer faible car, comme l'a démontré Ouimet (2002; 2003), les tendances en matière de criminalité violente sont à la baisse depuis la dernière décennie. Ces variations de la criminalité peuvent donc engendrer une diminution des risques et des situations potentiellement violentes qui sont susceptibles de nécessiter l'intervention des escouades spécialisées en haut risque. Malgré la rareté des événements à haut risque, il est essentiel de disposer d'un service adéquat²⁵ afin de contrer les situations qui dégénèrent et d'en diminuer le niveau de violence ou de réduire le potentiel de crise. Le développement d'outils spécialisés en gestion de l'urgence peut faciliter la résolution d'une crise et ainsi, prévenir de graves conséquences. Par exemple, l'événement survenu lors des Jeux Olympiques de Munich est unique et pourtant, plusieurs services de police et autorités gouvernementales ont réagi en développant des groupes capables de gérer ce type de situation.

Les conflits intrafamiliaux, tels que la violence conjugale, sont de très bons exemples de situations qui peuvent être caractérisées par une escalade de la violence, puisqu'elles présentent des menaces de violence qui peuvent dégénérer et causer des homicides, des prises d'otage ou des blessures très graves. Ces problématiques occupent une grande place dans le travail quotidien d'un policier. Drouin (2002) confirme cette affirmation, puisque l'échantillon de policiers interrogés lors de son étude sur les situations de violence conjugale à haut risque de létalité disait intervenir fréquemment (même quotidiennement) dans ce type de conflit. L'importance de cette problématique est aussi soulignée par Statistique Canada (2002) qui démontre que le nombre de victimes de violence conjugale a augmenté de 27 % de 1995 à 2000. Puisqu'elles sont courantes, elles font l'objet d'une l'intervention policière importante afin de réduire les risques auxquels sont confrontées toutes les parties (victime, agresseur, policier). La fréquence et les dangers que de telles situations provoquent ont amené les autorités à réagir afin de prévenir l'escalade, de briser le cycle de la violence et de réduire les risques. Malgré le

²⁵ Soit à l'intérieur du service de police, soit par le recours à un autre service de police qui possède un groupe d'intervention.

potentiel élevé de violence que présente ce type de délit, il est inadéquat de faire intervenir un groupe spécialisé dans ces situations, puisque ces conflits familiaux requièrent une qualité d'intervenants qui savent désamorcer une telle crise et guider les parties vers les ressources appropriées. Il faut plutôt miser sur une intervention immédiate des patrouilleurs au moment d'un conflit pour prévenir l'escalade de la violence (Manganas, 2002). Les groupes d'intervention connaissent donc des limites par rapport à certains événements où les actions posées par ces équipes, malgré les risques de violence élevés, seraient inappropriées et disproportionnées compte tenu des exigences de la situation.

Par ailleurs, comme Kraska et ses collaborateurs l'ont montré, les groupes d'intervention concentrent une grande partie de leurs activités aux perquisitions et aux arrestations dans le domaine des stupéfiants. Dans les tableaux 1 et 2, les infractions reliées aux stupéfiants pourraient nécessiter l'intervention d'équipes spécialisées, puisque certaines de ces situations sont considérées comme étant à haut risque par les autorités policières. Toutefois, ont-elles de bonnes raisons de les considérer comme telles? Certaines études (Koper et Reuter, 1996; Nations-Unies, 1997) ont révélé que les trafiquants de drogue occupaient une place considérable dans le trafic d'armes. Il semble donc évident qu'ils ont accès facilement aux armes pour se protéger. Un rapport du ministère de la Justice du Canada souligne que « compte tenu du haut niveau de violence inhérent à l'industrie des drogues illégales, ainsi que des risques associés aux activités criminelles liées à la drogue, il n'y a pas lieu de s'étonner que les délinquants impliqués dans de telles activités soient fréquemment et lourdement armés » (Dandurand, 1998, p. 84). Par contre, Dandurand (1998) mentionne que, malgré certains résultats de recherches qui établissent un lien entre le trafic de drogue et le trafic d'armes, il y a peu de connaissances sur la véritable corrélation entre ces deux activités illégales. Cependant, au Québec, il est possible de croire que les interventions reliées au trafic de drogues puissent viser des organisations criminelles, comme les motards qui ont la réputation d'être armés et dangereux. Les interventions dans ce type de situations peuvent être considérées comme des situations comportant un risque élevé de violence et ce, en tenant compte de leurs caractéristiques et des individus visés.

Dans les tableaux 1 et 2, on remarque que les catégories « prises d'otage », « infractions impliquant une arme » ou « infractions impliquant des explosifs » représentent des pourcentages inférieurs à 0,15 % de la criminalité totale. Malgré la faible fréquence d'infractions enregistrées, ces interventions présentent un grand potentiel de violence, puisqu'elles impliquent des armes, des explosifs et des victimes innocentes. Il est essentiel d'être en mesure de gérer ce type de situation en raison des conséquences graves qu'elles peuvent engendrer.

Ce survol de la criminalité permet de constater que le territoire québécois présente des risques modérés certes mais qui peuvent entraîner un niveau de violence élevé. Dans le même sens qu'Ericson et Haggerty (1997), on peut penser que la présence de ces risques oblige les autorités policières à réagir afin de gérer adéquatement ces situations. Selon ces auteurs, la police a pour mission de faire primer la sécurité en éliminant ou en minimisant les dangers présents dans la société. Les autorités policières doivent donc être en mesure d'offrir des services qui permettent de gérer ces situations de crise et de protéger la population. La menace de ces nouveaux risques exige des autorités qu'elles prennent conscience de la possibilité de devoir gérer ces situations de crise. La création d'agences et d'équipes spécialisées depuis les 40 dernières années a été influencée par cette vague de nouvelles problématiques qui se sont manifestées, tant aux États-Unis qu'au Canada. Au Canada, certains événements tels que la crise d'octobre en 1970 ou les Jeux Olympiques en 1976 (à la suite des actes terroristes de Munich en 1972) ont probablement influencé la création d'escouades pouvant résoudre et gérer de telles situations. De plus, les opérations de la police sont constamment scrutées par les autorités ce qui oblige les corps de police à se préparer à gérer et à réagir aux éventuelles problématiques. L'imputabilité de la police favorise donc la mise sur pied d'équipes spécialisées pouvant résoudre ces nouveaux problèmes criminels étant donné qu'elle est dans l'obligation de rendre des comptes à différentes instances en ce qui concerne les moyens qu'elles utilisent et les résultats de ces interventions (Brodeur, 2000).

Au Québec, la restructuration de la carte policière, conjuguée aux fusions municipales, a entraîné pour plusieurs corps de police une augmentation des populations à desservir. La

population s'étant élargie, les risques que doivent gérer les services de police peuvent aussi être multiples et grandissants. Le ministère de la Sécurité publique a, avec sa nouvelle législation, imposé aux corps de police de niveau 2 à 6 qu'ils se munissent d'un groupe d'intervention afin de gérer les situations à haut risque. Le territoire du Québec sera, après l'implantation de tous les groupes d'intervention, constitué d'environ une vingtaine de ces groupes²⁶.

Les analyses descriptives de la criminalité en 2000 et 2001 démontrent que la proportion d'événements qui pourraient nécessiter l'intervention des groupes spécialisés n'est pas très élevée. Il est important de souligner que, malgré ces faibles pourcentages, l'existence même de telles infractions constitue en soi un élément essentiel à prendre en considération dans la création de ces escouades. Il ne faut donc pas se rapporter seulement à la fréquence des infractions, mais aussi analyser les risques dans leur ensemble. De plus, les différents territoires présentent des caractéristiques criminelles et sociales distinctives qui doivent être prises en considération au moment de la création d'un groupe d'intervention.

Nous proposons maintenant d'examiner le type et le nombre d'opérations effectuées par ces groupes ainsi que leurs domaines d'intervention pour identifier la réponse aux risques.

3.2 La réponse aux risques

Nous expliquons dans la présente section comment les escouades spécialisées sont employées au Québec comme outil de gestion de crise. Dans un premier temps, nous décrivons la réponse aux risques, c'est-à-dire le type d'activité, le fonctionnement et la fréquence des opérations des groupes d'intervention. Dans un deuxième temps, nous traitons des modalités de gestion des groupes d'intervention, soit les effectifs, la sélection dont ils font l'objet, leur formation et l'équipement qu'ils utilisent.

²⁶ Voir la liste de ces groupes d'intervention à l'annexe II.

3.2.1 Les opérations

Les responsables des groupes rencontrés définissent les événements auxquels ils sont confrontés comme des situations à haut risque. Ces événements sont divisés en deux catégories : intervention primaire et intervention secondaire. Dans la première catégorie, on retrouve les prises d'otages, les personnes barricadées, les événements terroristes. Dans la seconde, on note une multitude de domaines d'intervention : perquisition et arrestation à haut risque, immobilisation de véhicule moteur, filature, sauvetage, protection de personnalités, protection de témoins spéciaux. Le déploiement des groupes d'intervention dans le cadre des missions secondaires s'effectue dans le cas d'une situation où il y a un potentiel de violence considérable. Dans la majorité des cas, ces interventions s'inscrivent en support à la section des enquêtes. Les policiers interrogés soulignent que ces missions impliquent la présence d'individu armé, dangereux et violent.

Cependant, nous devons nous interroger si l'accent mis sur des cibles endurcies est adéquat par rapport à la situation réelle? Plus précisément, les criminels, surtout dans les milieux de la drogue, sont-ils plus armés et dangereux? Nous allons tenter de répondre à ces questionnements et vérifier si les services de police ont une image véritable des délits qu'ils doivent résoudre et des délinquants qu'ils doivent arrêter. Précédemment, nous avons constaté que les analyses de la criminalité (Ouimet, 2002 et 2003) ont montré que les crimes de violence avaient diminué depuis les 10 dernières années. On peut alors penser que ces tendances à la baisse de la criminalité violente ont une répercussion sur différents aspects des délits, comme l'armement des délinquants. Ces conclusions nous portent à croire que la baisse des crimes de violence fait diminuer le nombre de situations où les groupes d'intervention sont susceptibles d'intervenir.

Néanmoins, la situation quant aux infractions liées aux stupéfiants semble bien différente. Ouimet (2003) relatait que les infractions liées aux stupéfiants étaient la seule catégorie de crimes à présenter une augmentation notable depuis le début des années 1990. Au Québec, les cibles visées dans le cadre des interventions contre le trafic de drogues sont, depuis quelques années, les motards criminalisés. En général, ces

groupes sont mieux organisés et plus armés, ce qui amène les policiers à croire qu'ils sont confrontés à des cibles de plus en plus endurcies et dangereuses. Nous considérons que certaines infractions liées aux stupéfiants peuvent présenter un haut niveau de violence. Il peut s'avérer pertinent de faire intervenir les groupes d'intervention afin de minimiser les risques dans les cas d'arrestations ou de perquisitions jugées à haut risque de violence. Snow (1996) et Chepesiuk (1999) ont aussi souligné la dynamique de violence de ces interventions qui visent surtout les milieux reliés au trafic de drogue. Ces auteurs expliquent que ce type de criminalité est caractérisé par des relations de confrontation entre les trafiquants et l'autre partie impliquée (trafiquants ou policiers). Les interventions qui visent ces groupes d'individus peuvent engendrer plus de risque et de violence, car ils peuvent non seulement être armés mais aussi prêts à confronter leurs rivaux. Il s'avère juste de dire que les interventions des groupes tactiques auprès des groupes criminalisés sont potentiellement dangereuses, mais il demeure fondamental de bien évaluer la situation et de s'assurer que le niveau de force employé est adéquat et proportionnel aux caractéristiques du conflit.

Malgré la ressemblance des interventions effectuées par les groupes au Québec, certaines distinctions restent à faire en ce qui a trait à l'orientation des activités :

- 1) Il y a en premier lieu les groupes qui interviennent dans les situations de prise d'otages et de suspect barricadé ainsi que pour toute demande présentée à la section des enquêtes dans le cadre de perquisitions et d'arrestations à haut risque.

- 2) Il y a en second lieu un groupe qui effectue les interventions primaires, de même que les perquisitions et arrestations à haut risque mais de manière non systématique. Plus spécifiquement, ce groupe ne répond pas à chacun des appels d'arrestation et de perquisition, puisque certaines demandes ne nécessitent pas l'intervention de ce type d'escouade. Selon le responsable du groupe 5, l'utilisation systématique des groupes d'intervention pour ce type de situation n'est parfois pas adéquate, car le niveau de force

est trop élevé²⁷. Selon lui, il est essentiel lors d'évènements reliés, par exemple, aux stupéfiants d'analyser et de rassembler le plus de renseignements possible pour évaluer le niveau de dangerosité et employer un niveau de force adéquat.

3) Il y a en dernier lieu un groupe qui a, selon le lieutenant de cette escouade (groupe 7), un mandat plutôt élargi. Selon lui, les domaines d'intervention sont multipliés à cause de son statut de permanence et non en raison d'une quantité importante de demandes. Le groupe 7 se charge alors des prises d'otage et des situations impliquant des suspects barricadés ainsi que de « *toutes perquisitions et arrestations qui impliquent de près ou de loin les armes, les motards, la drogue* » (groupe 7). Il considère que le volume des situations à haut risque n'est pas élevé, ce qui empêche la parcimonie dans les domaines d'intervention. Ce groupe tente, comme Forcese (1999) et Weber (1999) ont mentionné, de justifier son existence ainsi que sa pertinence en intervenant dans une multitude de situations qui ne sont pas nécessairement comprises dans son mandat. L'utilisation systématique de ce groupe d'intervention pourrait résulter en un usage excessif du niveau de force lorsqu'on se réfère au continuum de l'emploi de la force qui guide les interventions policières. Malgré leur fonction de gestion de crise violente, ces équipes doivent tout de même se conformer et intervenir dans une optique d'usage minimum de la force en tenant compte des facteurs situationnels.

En ce qui concerne les secteurs d'activité des groupes d'intervention, on observe les mêmes tendances que celles qui ressortent des recherches américaines de Kraska et de ses collègues (1997, 1999) et des résultats de Clark, Jackson, Schaefer et Sharp (2000) qui soutiennent que les groupes d'intervention sont maintenant utilisés dans des activités généralement planifiées, comme les perquisitions et arrestations à haut risque. Par contre, nous notons une différence au sein d'un groupe, qui nous permet d'établir une distinction en ce qui a trait aux opérations secondaires par rapport aux autres groupes et aux tendances américaines. Le responsable du groupe 5 a souligné l'importance de procéder à une sélection parmi les interventions proactives en développant des critères

²⁷ La simple utilisation du groupe d'intervention pour certaines situations correspond à un niveau de force disproportionné.

précis pour déterminer l'implication ou non du groupe d'intervention. Selon lui, il faut s'assurer que les événements présentent un degré élevé de risque, et un danger important de violence et doivent impliquer un individu armé et dangereux.

Cette dernière perspective vient établir une distinction par rapport aux tendances de militarisation et de radicalisation rapportées par les études de Kraska et de ses collègues, puisque la sélection des interventions effectuées par ce groupe démontre qu'il est utilisé dans des situations présentant réellement des risques élevés de violence et un grand potentiel de crise.

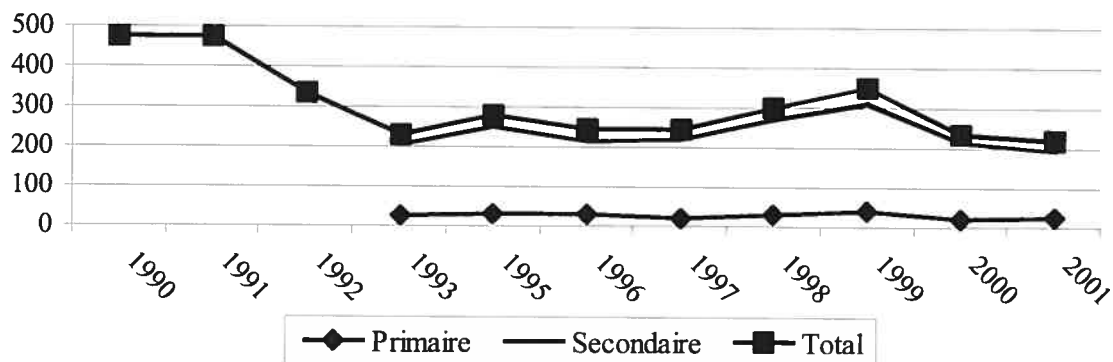
3.2.2 La fréquence des opérations

Maintenant que l'on connaît mieux les types d'opérations effectuées par les groupes d'intervention au Québec, nous apportons des précisions quant à leur fréquence²⁸. Le corps de police de la Ville de Longueuil en 2002 est intervenu dans 4 situations de suspects barricadés, 19 arrestations et perquisitions à haut risque, 48 filatures et 22 localisations de suspects dangereux. Le corps de police de la Ville de Saguenay en 2002 a effectué 9 interventions à haut risque, dont 2 concernant des personnes barricadées et 7 perquisitions/arrestations à haut risque. En 2002, le groupe d'intervention du Service de la protection des citoyens de Laval a effectué 231 sorties, dont 52 arrestations, 94 perquisitions et 85 autres interventions (manifestations, événements spéciaux, homme barricadé, prise d'otages, menace de suicide et autres). La fréquence d'intervention de ces trois groupes démontre l'importance des missions secondaires dans l'ensemble de leurs opérations.

D'un autre côté, les deux groupes d'intervention appartenant aux deux plus grands corps de police au Québec, le SPVM et la SQ, montrent une fréquence d'intervention beaucoup plus élevée. Regardons en détail la distribution de ces interventions. Les figures 1 et 2 présentent l'évolution du nombre d'interventions primaires et secondaires pour ces deux groupes d'intervention sur une décennie.

²⁸ De manière générale, les corps de police ne compilent pas systématiquement les statistiques des interventions effectuées. Nous ne présentons donc que les renseignements obtenus lors de nos entretiens, qui permettent de connaître la répartition selon différents types d'intervention.

Figure 1 : Fréquence des interventions du groupe d'intervention du SPVM de 1990 à 2001

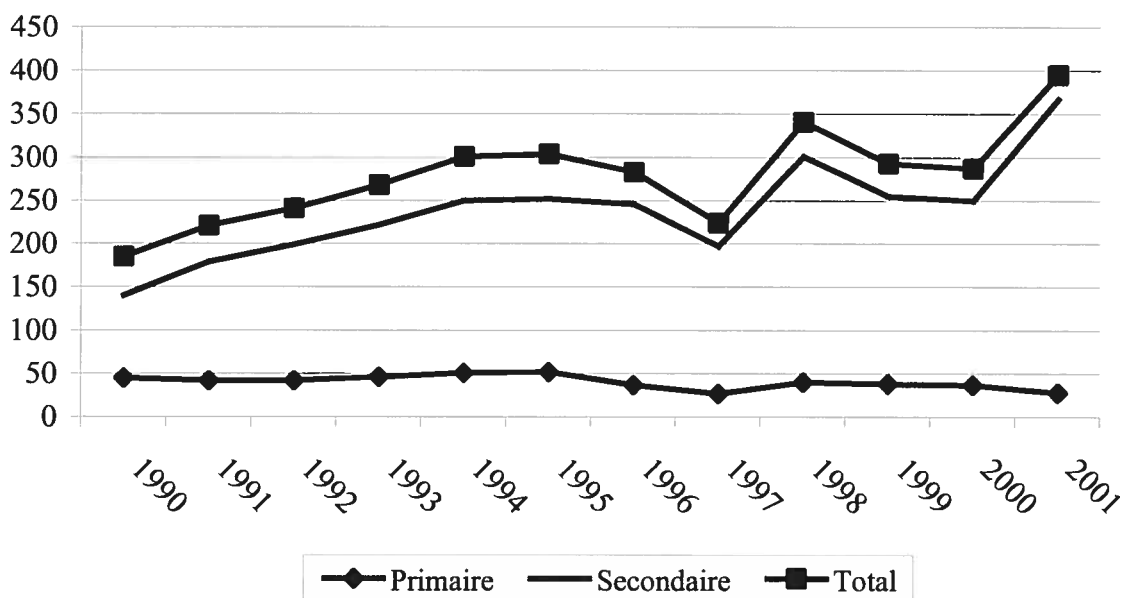


La figure 1 présente la distribution des interventions du groupe du SPVM de 1990 à 2001²⁹. Durant la période de 1993 à 2001, le nombre d'interventions primaires est demeuré relativement stable, c'est-à-dire qu'il varie de 20 à 40 interventions pour des suspects barricadés ou des prises d'otages. Cette catégorie d'opération compte pour environ 10 % des interventions de cette escouade durant la même période. On observe à partir de 1993, dans le cadre des interventions secondaires, une évolution constante du nombre d'interventions effectuées par ce groupe. À la fin des années 1990, on note un sommet quant au nombre d'interventions. Il est envisageable que l'augmentation des opérations correspond à la « guerre des motards », étant donné la présence d'armes, d'explosifs et les hauts risques de violence qui régnaient durant cette période. Pendant les années 2000 et 2001, on note une diminution de la fréquence des interventions. En 2001, le nombre d'interventions effectuées par le groupe du SPVM est à son plus faible depuis 1990. Malgré cette réduction, les missions secondaires représentent tout de même 90 % de l'ensemble des opérations.

²⁹ La méthode de compilation des statistiques a été modifiée au fil des ans, donc nous ne sommes pas en mesure de présenter la division entre primaire et secondaire à compter de 1993. De plus, nous n'avons pu obtenir d'informations pour l'année 1994, puisque aucune donnée n'était disponible.

La courbe représentant le nombre total d'opérations démontre que durant la décennie 1990, la totalité des interventions a diminué de moitié. Cette variation s'explique en partie par une volonté de se spécialiser, ce qui justifierait la baisse au début des années 1990. Quand on s'attarde à l'historique du groupe d'intervention du SPVM, on peut observer qu'au départ, les domaines d'intervention du groupe étaient plus vastes; cependant, en prenant de l'expérience et de la maturité, le groupe a ciblé ses interventions et cherché à se spécialiser.

Figure 2 : Fréquence des interventions du groupe d'intervention de la SQ de 1990 à 2001



La distribution de la fréquence des interventions du groupe de la SQ³⁰ est représentée dans la figure 2. Le nombre d'interventions primaires varie de 28 à 52 pour la période de 1990 à 2001, tandis que celui des missions secondaires équivaut à un minimum de 140 en 1990 et à un maximum de 395 en 2001. La variation dans les fréquences démontre l'importance des interventions secondaires parmi l'ensemble des interventions de la SQ.

³⁰ Les statistiques des interventions comprennent les opérations du groupe de Montréal et du groupe de Québec.

En analysant les proportions, il est possible de noter une faible tendance à la diminution pour ce qui est des interventions primaires. En 1990, 24 % des interventions effectuées par ce groupe impliquaient des prises d'otage ou des suspects barricadés, comparativement à 7 % en 2001. En 1990, 76 % des opérations s'inscrivaient dans des situations de perquisition et d'arrestation, d'escorte de détenu et de témoin, de reconnaissance en milieu hostile, d'assistance aux maîtres de chien, tandis qu'en 2001, 93 % des opérations étaient secondaires. La hausse des interventions secondaires en 2001 pourrait avoir été causée par la participation de la SQ à la sécurité du Sommet des Amériques qui s'est déroulé à Québec à la même période. De plus, l'opération printemps 2001 peut avoir aussi influencé à la hausse les statistiques reliées aux perquisitions et aux arrestations à haut risque, car elle visait des individus reliés aux groupes criminalisés qui sont généralement associés aux interventions à haut risque. Le sommet observé en 1998 pourrait aussi avoir été influencé, comme dans le cas du SPVM, par la « guerre des motards » qui était en cours à ce moment.

Malgré l'influence possible de ces événements, nous constatons depuis le début des années 1990 une hausse des interventions secondaires dans les activités du groupe d'intervention de la SQ. De 1990 à 2000, le nombre d'interventions secondaires a subi une augmentation de 67 % et le nombre total des interventions a aussi grimpé d'une centaine de sorties durant la décennie. L'augmentation du nombre d'interventions secondaires pourrait être associée à une hausse des infractions rapportées reliées aux drogues. À cet effet, la SQ effectue de plus en plus d'interventions sur des plantations de culture de marijuana. Ces interventions de perquisition présentent un niveau élevé de risque de violence, étant donné que les plantations sont généralement contrôlées par les groupes criminalisés qui postent des gardiens armés pour surveiller et protéger ces sites.

L'analyse de la fréquence des opérations a permis de constater que les missions secondaires (perquisition, arrestation, filature, immobilisation de véhicule moteur) font partie intégrante des opérations effectuées par les groupes d'intervention au Québec. Celles-ci représentent la majorité des actions posées par ces équipes. L'ampleur des interventions proactives au sein des groupes démontre que leur mission principale

actuelle est très différente de leur mandat initial. Un des membres interrogés fournit une explication concernant l'augmentation des missions secondaires :

« Pour que les membres deviennent bons, ils doivent travailler, donc ils se sont mis à faire des interventions secondaires. Ces interventions permettaient d'être capable de faire les missions premières, car ça permet de pratiquer pour les prises d'otage et les suspects barricadés, ça permet un entraînement réaliste » (groupe 3).

Les recherches de Kraska et de ses collègues ont montré que, lors de leur création, les groupes d'intervention effectuaient plus de 80 % d'interventions réactives tandis que 10 ans plus tard plus de 90 % de leurs opérations étaient proactives. Ces résultats démontrent que la distribution des champs d'activité de ces groupes s'est complètement inversée, puisqu'ils ne consacrent aujourd'hui que 10 % de leur temps aux interventions primaires. Nos résultats ne vont pas totalement dans le même sens que les conclusions de ces études qui analysaient seulement les activités des SWAT américains. La fréquence des opérations obtenues pour le SPVM et la SQ démontre que, sur une période de 10 ans, le ratio demeure pratiquement le même : environ 90 % proactives et 10 % réactives. Les groupes américains et québécois semblent se rejoindre quant à la distribution entre les deux catégories d'intervention vers la fin des années 1990 mais au Québec, ils n'ont pas connu ce changement radical dans l'orientation des opérations.

Pour ce qui est de la fréquence des opérations, nos résultats ne démontrent pas d'augmentation drastique comme le font ressortir les études américaines. Kraska et Cubellis (1997) rapportaient que le nombre moyen d'interventions avait augmenté de 238 % sur une période de 15 ans (1980-1995). Malgré une hausse des interventions sur une période de 10 ans au sein du groupe de la SQ, l'augmentation n'a pas atteint un niveau d'activité aussi considérable que celui des unités paramilitaires analysées par les études de Kraska et de ses collègues. La hausse identifiée concernant les interventions secondaires est de 67 %, tandis que les activités primaires ont connu une certaine stabilité. Cependant, il est essentiel de souligner que la situation américaine est différente de celle du Québec. La violence y est, de manière absolue, plus élevée qu'au Québec et les politiques de lutte contre la criminalité y sont plus radicales ce qui peut

avoir une grande influence sur la fréquence d'intervention des groupes spécialisés. Il faut aussi mentionner que, puisque les périodes d'analyse choisies sont différentes, il se peut que l'absence d'augmentation drastique ait été évitée en raison de l'expérience acquise par le passé aux États-Unis. En ce qui a trait au SPVM, la situation est différente puisqu'on observe un mouvement inverse à celui décrit par Kraska. En faisant abstraction de la fluctuation temporaire possiblement occasionnée par la « guerre des motards » à la fin des années 1990, le SPVM a une fréquence d'interventions en diminution sur une période de 10 ans.

De manière générale, l'analyse des opérations et de leur fréquence permet d'identifier deux philosophies d'intervention : 1) celle guidée par un impératif de se spécialiser et d'éviter de se déqualifier en exécutant toutes sortes de mission et 2) celle qui vise l'immersion en situations réelles peu importe la nature de l'intervention. Cette dernière, qui favorise un usage systématique du groupe d'intervention, peut, par contre, mettre en péril le respect du continuum de force dans les interventions, car sa simple utilisation est considérée comme une force disproportionnée.

3.2.3 Le fonctionnement des opérations

L'analyse du type d'activités des groupes d'intervention a permis de constater que ces équipes spécialisées interviennent dans deux grandes catégories de situation : primaires et secondaires. Il existe donc des processus d'intervention différents pour chacune de ces catégories.

Résumons premièrement le déroulement d'une action primaire. Il est important de mentionner que ce type d'intervention est normalement pris en charge par un groupe tactique d'intervention qui inclut le groupe d'intervention, le négociateur, les services de renseignements et les relations publiques. Nous traitons cependant seulement des tâches effectuées par un groupe d'intervention dans une situation de prise d'otages ou de suspect barricadé.

Les interventions primaires commencent d'abord par un appel du responsable de l'opération sur le terrain, généralement le superviseur de patrouille, au commandant ou au responsable du groupe. Le groupe d'intervention doit être appelé dès que les premières interventions policières effectuées par les patrouilleurs ne parviennent plus à régler une situation jugée risquée et dangereuse par la présence d'un ou de plusieurs individus armés, menaçants ou violents. C'est dire que dans les circonstances où les patrouilleurs ne possèdent pas les ressources techniques ou tactiques pour mettre fin à une situation présentant un potentiel de violence, ils font appel aux services des groupes d'intervention. Ces groupes fournissent un soutien aux patrouilleurs qui sont les premiers intervenants sur les lieux de l'événement. Le responsable de l'opération doit alors fournir au commandant du groupe les renseignements pertinents sur la situation : schéma de la situation, description de l'endroit (intérieur, extérieur, accès, portes), information sur le suspect (antécédents criminels, état mental, consommation de drogues ou d'alcool, antécédents de violence).

Après avoir reçu l'appel, les membres du groupe se rassemblent et se préparent pour se rendre sur les lieux de l'évènement. Pendant ce temps, les patrouilleurs sur les lieux maintiennent le premier périmètre de sécurité qui a pour objectif d'empêcher le suspect de circuler. « *Ce périmètre est le plus important car s'il ne se déplace pas, il n'est pas dangereux pour personne d'autre* » (groupe 3). Le périmètre intérieur qui isole la zone à risque « *sert à contenir la situation et à assurer la sécurité des individus impliqués, le suspect ne doit pas en sortir* » (groupe 2). Ce périmètre est maintenu par les policiers jusqu'à l'arrivée du groupe d'intervention.

À l'arrivée du groupe d'intervention sur les lieux de l'évènement, les membres offrent un soutien aux policiers affectés au périmètre intérieur. Quand tous les membres du groupe sont en position, le groupe d'intervention prend en charge le périmètre intérieur. Les patrouilleurs sont alors retirés du périmètre, n'étant pas entraînés pour ce type d'intervention. Selon l'information obtenue, le transfert entre les policiers et les membres du groupe d'intervention s'effectue sur deux bases différentes : soit que les membres prennent en charge le périmètre intérieur dès leur arrivée sur les lieux, soit que

le transfert se fait graduellement puisque le groupe d'intervention vient en support à la patrouille afin de les aider, de les rassurer et de permettre une communication entre les niveaux d'intervention. Une fois le transfert du périmètre intérieur accompli, les patrouilleurs prennent en charge le deuxième périmètre, soit le périmètre extérieur qui délimite la zone tampon. Celui-ci permet aux intervenants de circuler, d'éloigner les curieux et d'assurer la sécurité de la population.

Quand les membres du groupe sont en position autour du périmètre intérieur, le commandant peut commencer l'élaboration du cadre de l'intervention. L'accumulation de renseignements sur les lieux physiques, sur la situation et sur le suspect permettent alors le développement du plan. Le commandant élabore différents scénarios afin d'être prêt à gérer ce qui pourrait survenir, à tout moment, durant l'opération. Le plan d'assaut est établi et généralement simulé par une partie du groupe afin d'être prêt à intervenir si la situation le nécessite. Très souvent, le commandant en charge développe concurremment plusieurs plans afin de se donner la possibilité de réagir en fonction du déroulement de l'opération. La planification est continuellement réévaluée et réajustée au regard de la situation. Dans une situation de crise, cette étape de l'intervention est déterminante puisqu'elle permet de planifier le déroulement de l'intervention à tous les niveaux. Selon des spécialistes en gestion de crise, la planification permet de réduire les erreurs et les conséquences catastrophiques qui peuvent nuire à la gestion d'une situation de crise (Roux-Dufort, 2000; Pauchant et Mitroff, 1995) et procure ainsi des alternatives aux responsables afin qu'ils soient prêts à toute éventualité.

Le modèle d'intervention prôné par les groupes d'intervention au Québec est basé sur la négociation. Les escouades spécialisées veulent éviter les confrontations et les assauts. « *Le groupe d'intervention n'a pas pour but de provoquer les situations, on a pour but de les contrôler et de les résoudre* » (groupe 1). Il va de soi, si la négociation ne fonctionne pas, qu'ils tenteront par d'autres moyens (par exemple, les irritants chimiques) de mettre fin à la situation. Malgré l'existence d'alternatives, il est important de toujours analyser et de s'adapter à la situation et au suspect. L'utilisation d'irritants chimiques, par exemple, n'est pas toujours adéquate, car elle peut engendrer des

confrontations ou provoquer le suicide du suspect. La provocation à l'aide de gaz ou d'autres armes intermédiaires peut détruire le processus de négociation et entraîner une perte de contrôle de la situation. Les modalités d'intervention sont même qualifiées comme étant « *un mode de relation d'aide* » (groupe 5). Dans le processus d'intervention, il y a « *une diminution du fait que l'on fait des interventions sur des criminels, ils sont donc plus souvent vus comme des gens malades ayant besoin d'aide* » (groupe 5).

La majorité des interviewés ont souligné l'importance de la négociation et du niveau de force utilisé au cours d'une intervention. Il est capital pour eux de suivre le continuum de force dans le déroulement des interventions à haut risque. Un extrait d'un entretien illustre bien cette nécessité de négociation et d'utilisation minimum de la force : « *On est capable de l'employer au maximum notre force mais dans ta technique, tu choisis la plus appropriée pour utiliser un minimum de force* » (groupe 5). Les groupes rencontrés ne veulent pas brusquer les événements en provoquant le déroulement ou en utilisant un niveau de force disproportionné. Cette perspective va dans le même sens que les travaux de Bittner (1970a, 1970b, 1990) qui dictent que les exigences de la situation influencent le niveau de force utilisé. Un responsable résume bien toutes ces observations en invoquant la mission de son groupe d'intervention :

« En priorisant la négociation, obtenir la reddition sans violence des personnes responsables des incidents à risques élevés, en fonction de nos aptitudes à endiguer et à désamorcer des situations dangereuses en utilisant la force minimale et tous les moyens nécessaires pour protéger la vie humaine et ce, de façon la plus sécuritaire possible » (groupe 1).

L'approche d'intervention préconisée par les groupes d'intervention québécois se distingue complètement des politiques répressives et militaires utilisées par les autorités policières américaines. Lemieux et Dupont (2004) rapportent ces tendances de militarisation qui règnent dans les politiques aux États-Unis. Ils mentionnent que la situation unique des Américains du point de vue de la criminalité et des stratégies de lutte au crime a possiblement amené la police à opter pour un modèle plus répressif contre certaines infractions (drogue). Cette militarisation est aussi évoquée dans les

études de Kraska qui lie ce mode d'utilisation de la violence à la prolifération des SWAT, qui s'inscrit dans une ère de répression (de guerre à la criminalité) et d'usage systématique des pouvoirs coercitifs. L'importance accordée à la négociation et même à la relation d'aide dans les actions des groupes d'intervention démontre l'incompatibilité avec le processus de militarisation rapporté par les études américaines (Kraska et Kappeler, 1997; Kraska et Cubellis, 1997). Les escouades spécialisées sur le territoire québécois sont davantage axées vers un processus de négociation et sur la bonne gestion de l'emploi de la force, plutôt que sur une certitude de l'utilisation de la force. L'efficacité de la négociation est sans aucun doute appuyée par l'étude de Fillieule et Jobard (2004). Ces auteurs ont montré que le rôle et la réussite des forces policières françaises spécialisées, telles que les Compagnies républicaines de sécurité (CRS) chargées du contrôle de foule, ne se déterminaient pas par l'utilisation systématique de la force. Ils démontrent plutôt que leur approche de gestion de crise se base sur leur capacité à utiliser la négociation, ce qui permet d'obtenir un compromis en employant le minimum de moyens coercitifs.

Malgré l'importance accordée à la négociation, certaines conditions peuvent favoriser le recours à l'assaut. *« S'il y a des otages et que le suspect menace de tirer, ils n'ont donc pas le choix d'entrer pour la sécurité de l'otage. Si la vie du suspect est en danger, s'il est blessé, ils vont entrer »* (groupe 3). L'intervention dynamique peut aussi être utilisée selon l'évolution de la situation, par exemple si le suspect dépose son arme dans une pièce et qu'on l'aperçoit dans une autre. L'assaut doit tout de même demeurer la dernière des options et s'appuie sur deux principes de base : la rapidité et la sécurité.

En résumé, les groupes d'intervention québécois suivent un protocole similaire à celui établi par Snow (1996) : contenir et isoler le suspect, tenter de négocier, demander au suspect de se rendre, utiliser des agents chimiques pour forcer le suspect à se rendre, recourir à un tireur d'élite pour neutraliser le suspect et ordonner une entrée dynamique du groupe d'intervention si la situation l'exige. Pour suivre ce protocole, les groupes d'intervention établissent d'abord deux périmètres de sécurité qui permettent de contenir le suspect et de sécuriser l'emplacement de l'événement. Puis, l'accent est mis sur la

négociation afin de résoudre le conflit et de minimiser le niveau de force utilisé dans l'intervention. Les groupes d'intervention québécois utilisent les trois dernières étapes du protocole de Snow en dernier recours, ce qui leur permet de minimiser le niveau de force pour gérer la crise en s'adaptant aux circonstances de la situation.

Analysons maintenant le déroulement d'une intervention proactive, plus spécifiquement une perquisition ou une arrestation à haut risque. Les interventions secondaires sont des opérations préparées qui portent normalement assistance à la division des enquêtes. Dans ce contexte, l'enquêteur fait une demande de soutien auprès du groupe d'intervention pour une arrestation ou une perquisition. Le commandant du groupe rencontre l'enquêteur pour recueillir de l'information sur le dossier. Après avoir pris connaissance de la situation, il évalue la légitimité de l'intervention, c'est-à-dire qu'il vérifie le niveau de danger, les risques de violence ainsi que la légalité en s'assurant de la validité du mandat. Les groupes interrogés ont aussi souligné que les responsables des groupes d'intervention doivent s'interroger sur le niveau de force qui sera approprié au regard de la situation. Par contre, selon Marceau (2004), le processus hiérarchisé d'autorisation du déploiement du groupe d'intervention n'est pas systématique puisque généralement, les demandes se font directement par téléphone au sergent en devoir en raison des contraintes reliées au temps de gestion ou d'exécution et aux relations à l'interne.

Le respect du processus hiérarchisé d'autorisation du déploiement est crucial dans une intervention à haut risque, car il permet l'analyse du niveau de dangerosité de la situation par un officier supérieur. Sans une vérification vigoureuse de la légitimité d'une opération, il peut survenir des événements fâcheux qui peuvent générer des conséquences dramatiques comme la mort du suspect ou de citoyens. L'enquête du coroner sur la mort de Marcellus François a démontré l'importance de ce processus dans l'explication des facteurs qui ont contribué à cet incident. Le coroner souligne qu'il y avait des problèmes quant aux procédures permettant de prendre des décisions éclairées quant à la nécessité de faire intervenir des unités spécialisées. Rappelons qu'il recommande pour empêcher que de telles bavures ne se reproduisent, que les opérations

des groupes d'intervention soient approuvées par des officiers supérieurs et non par des sergents, comme c'était le cas dans l'affaire Marcellus François.

Après l'approbation de la demande, le responsable du groupe d'intervention rassemble les renseignements reliés à cette opération. Premièrement, il obtient l'historique du dossier par différentes sources : la filature, les renseignements ou tout autre informateur. Ceci permet au responsable d'en apprendre davantage sur le suspect, sa localisation, ses activités, ses antécédents criminels et de violence, la présence d'enfants ou tout autre facteur pertinent à la réalisation de l'intervention. Il est essentiel d'être persuadé que le suspect est armé, dangereux et violent pour qu'il y ait intervention. Deuxièmement, il faut dresser le portrait du lieu de l'intervention dynamique en identifiant les entrées, les sorties, l'architecture, la présence de chien, la présence de voisins. Pour rassembler l'information, certains groupes d'intervention utilisent des caméras vidéo ou des photos. Certains groupes envoient un membre en reconnaissance sur les lieux pour accumuler des renseignements sur le nombre d'individus présents ainsi que sur leurs allées et venues afin d'éviter les surprises pendant le déroulement de la frappe. Une fois la cueillette d'information effectuée, le plan d'intervention peut être établi, basé sur toutes ces données. Un interviewé résume l'importance de l'accumulation de renseignements dans la planification d'une opération secondaire :

« Le but est de procéder à l'arrestation des individus ou de faire des perquisitions avec le minimum de force. Alors pour utiliser le minimum de force, il faut savoir à qui on a affaire, quel est le niveau de résistance auquel on va faire face et quel outil cela nécessite pour employer le minimum de force » (groupe 2).

Plusieurs plans peuvent aussi être élaborés afin de prévoir différentes alternatives et de se prémunir contre des situations surprises. Le plan permet d'établir le nombre de membres nécessaires pour réaliser l'intervention, d'attribuer un rôle à chacun et de prévoir l'équipement requis pour l'assaut. Malgré cette préparation, ils doivent tout de même être prêts à s'ajuster à la situation. La récolte du plus grand nombre de renseignements avant l'exécution de l'opération permet d'accroître la sécurité, tant celle des membres du groupe, de la population que du suspect visé.

Généralement, avant l'opération, il y a un *briefing* auprès de tous les membres pour dévoiler le plan détaillé de l'opération (tâches et positions) ainsi que le profil du suspect et du processus de l'enquête. De plus, un dernier contact avec l'enquêteur peut s'avérer utile pour vérifier s'il y a eu des modifications au dossier. Finalement, le groupe peut effectuer la frappe. Une fois l'intervention complétée et l'endroit sécurisé, les enquêteurs sont appelés à procéder à l'arrestation et à effectuer les perquisitions. Selon le responsable d'un des groupes d'intervention, l'opération doit préférablement être réalisée pendant la nuit ou tôt le matin, car cela permet l'effet de surprise et augmente le niveau de sécurité. Le choix de l'entrée dynamique exige une intervention rapide afin d'augmenter la réussite de l'intervention et de protéger la preuve (surtout de la drogue).

De manière générale, on constate que les interventions doivent être effectuées par un minimum de cinq membres. Ce nombre minimum d'intervenants peut parfois être difficile à atteindre dans le cas des groupes possédant un petit effectif. Cette situation a donc un impact sur les préparatifs et sur la planification pratiqués durant les entraînements. Prenons comme exemple une opération où le minimum requis n'avait pas été atteint : lors d'une intervention, le responsable du groupe 6 a été obligé de remplacer un membre par un patrouilleur pour obtenir le minimum requis. L'ajout d'un patrouilleur, qui n'a pas reçu la formation requise, devient problématique. Ce patrouilleur peut commettre de graves erreurs qui peuvent engendrer de sérieuses conséquences puisqu'il risque de ne pas être en mesure de gérer le stress qu'une situation à haut risque peut occasionner (utilisation inadéquate d'une arme, mauvaise communication, mauvais positionnement autour du périmètre ou dans une intervention dynamique).

Chaque intervention, quelle soit primaire ou secondaire, est suivie à nouveau d'une séance de synthèse (*debriefing*) qui résume le déroulement de l'intervention. Le *debriefing* sert à rassembler l'information pertinente qui servira à la rédaction du rapport et à analyser les actions au niveau tactique. Cette synthèse permet aussi de faire ressortir les éléments problématiques afin de les modifier ou de les éliminer. Les observations de Marceau (2004) au sein d'un groupe d'intervention de niveau 3 ont fait ressortir que les

objectifs des *debriefings* sont parfois mal définis et qu'il y a un manque de structure dans les rencontres. Après avoir assisté à plusieurs *debriefings*, elle souligne que certains sont mal gérés et que le suivi n'est pas systématique, ce qui rend difficile l'identification des problématiques et l'amélioration des interventions.

Par ailleurs, il est possible d'identifier des situations à haut risque où le style opérationnel mentionné ci-dessus se différencie. Citons l'exemple de l'immobilisation de véhicule moteur. Dans un premier cas, le responsable du groupe 7 souligne que, dans ce cas, les policiers font irruption à l'intérieur du véhicule pour neutraliser le suspect dans le but de ne pas le laisser réfléchir à une fuite ou à un moyen de résister à son arrestation. Dans un second cas, les membres du groupe d'intervention (groupe 5) restent à l'extérieur du véhicule et somment le suspect de sortir, puis de s'agenouiller, les mains derrière la tête. Selon le responsable du groupe 5, cette méthode fournit au policier une meilleure perspective de la situation et lui évite d'être exposés à des risques inutiles (être blessé par le suspect ou par un tir policier). On remarque que le groupe 7 semble moins porté à négocier et plus enclin à maximiser la force et l'effet de surprise, comparativement au groupe 5 qui ne provoque pas la situation et préfère protéger la sécurité de ses membres. Ces deux philosophies opérationnelles démontrent que, malgré l'accent mis sur la négociation et le niveau minimal de force dans les autres types d'opération, certains groupes peuvent adopter des cadres d'intervention différents pour certaines situations à risque.

Les étapes du fonctionnement des opérations permettent d'établir un cadre opérationnel précis qui guide les groupes tout au long du processus, que ce soit pour une intervention primaire ou secondaire. Plus spécifiquement, la collecte de renseignements reliés à l'événement et la planification de l'opération sont des étapes déterminantes dans l'efficacité et la réussite d'une intervention en gestion de crise. Certaines interventions policières historiques démontrent l'importance de suivre un protocole précis. Évoquons d'abord l'incident survenu à Rock Forest au cours duquel la vérification des suspects et la planification de l'opération ont été incomplètes et trop sommaires (Bernheim, 1990). Ces éléments déficients ont entraîné une erreur dans l'identification des suspects et ont

coûté la vie à une innocente victime. La méthode d'opération a été mal sélectionnée, puisque l'entrée dynamique pour neutraliser les suspects n'était pas appropriée. Le motel aurait dû être évacué, un périmètre de sécurité aurait dû être érigé et les policiers auraient pu, en utilisant la négociation, attendre que les suspects sortent du motel. De plus, comme souligné dans le rapport du coroner, les policiers ont utilisé un niveau de force excessif et injustifié, ce qui contredit les principes de l'intervention policière où le niveau de force doit être proportionné et répondre aux circonstances de la situation.

Un deuxième incident, l'affaire Marcellus François, démontre qu'une mauvaise gestion ou collecte de renseignements peuvent résulter en l'échec d'une opération. Dans ce cas, en raison de la qualité médiocre des photos d'archive et du manque de transmission des renseignements entre les différents services (enquête, filature et groupe d'intervention), l'identité du suspect n'était pas connue avec certitude. Le coroner qui a étudié cette affaire a aussi observé l'absence de procédures efficaces et rationnelles dans l'organisation et le fonctionnement du groupe d'intervention. Comme mentionné précédemment, il est essentiel de suivre un protocole d'intervention clairement établi pour empêcher l'escalade de la violence et permettre la réussite d'une opération, ce qui n'a pas été effectué dans le cas présent. Un coup de feu mortel a été tiré sans que le suspect ait été armé.

La crise d'Oka démontre, preuve à l'appui, la nécessité d'un cadre opérationnel bien établi. Une des premières étapes cruciales a été négligée, l'ampleur des risques et de la dangerosité ayant été faussement analysés. L'erreur suivante, qui fut fatidique, s'est manifestée dans la planification de l'intervention, puisqu'un seul plan d'opération avait été établi et qu'aucune option n'était prévue pour s'ajuster aux contingences de la situation. Tous ces éléments prouvent qu'une mauvaise préparation et une planification inadéquate peuvent engendrer de graves conséquences (mort d'un homme) et empêcher les policiers de prévenir l'escalade de la violence et de gérer les risques.

Maintenant que nous connaissons mieux le fonctionnement des groupes d'intervention au Québec en matière de gestion de crise, observons l'organisation de la réponse aux

risques présents dans la société qu'effectuent ces groupes. Nous nous penchons, pour ce faire, sur l'effectif québécois, le processus de sélection, l'équipement dont disposent par ces équipes spécialisées et la formation offerte.

3.2.4 L'effectif

Le tableau 3 présente l'ensemble de l'effectif des groupes d'intervention sur le territoire québécois. Sept corps de police possèdent une escouade spécialisée dans les interventions à haut risque et ce, avant l'implantation des nouvelles dispositions de la *Loi concernant l'organisation des services policiers (L.Q. 2001, c.19)*. Au Québec, on retrouve 125 policiers affectés à des groupes spécialisés qui effectuent ce type d'intervention.

La loi précitée est venue déterminer les rôles et responsabilités des groupes d'intervention. Elle oblige les corps de police de niveau 2 à 6 à constituer une escouade spécialisée. L'annexe G de la loi établit les profils de chacun des niveaux et détermine les zones d'intervention attribuées à chaque corps policier.

Après les changements et le rehaussement des services au sein des corps de police de niveau 2 à 6, le territoire québécois présentera plus de 20 groupes d'intervention au sein d'environ 30 corps de police³¹. Une fois complétée la mise en place des groupes d'intervention, les membres des équipes spécialisées représenteront un effectif de plus de 250 policiers dans l'ensemble de la province.

³¹ Il est probable que le ministère de la Sécurité publique autorise certains corps de police à se regrouper pour offrir les services exigés par la loi (voir annexe II).

Tableau 3 : Tableau récapitulatif de l'effectif des groupes d'intervention au Québec qui existait, avant la restructuration

Service de police	Effectif
Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 4 équipes de 6 membres ➤ 3 membres : unité de formation ➤ 1 commandant ➤ Total estimé : 28 membres
Sûreté du Québec (SQ)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 5 équipes de 6 membres (3 à Montréal/ 2 à Québec) ➤ 1 responsable par région ➤ 1 responsable du service d'intervention tactique ➤ Total estimé : 33 membres
Service de la protection des citoyens de Laval	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 2 équipes de 6 membres : 5 agents et 1 superviseur/sergent ➤ 1 lieutenant (responsable du groupe) ➤ Total estimé : 13 membres.
Service de police de Sherbrooke	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 10 agents d'intervention, 2 sergents, 1 commandant ➤ Total estimé : 13 membres
Service de police de la Ville de Longueuil	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 2 équipes : 12 policiers, 2 sergents ➤ Total estimé : 14 membres
Service de police de Québec	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Unité de répression des activités des motards (RAM) : 5 constables, 1 sergent³² ➤ Total estimé : 6 membres
Service de police –Ville de Saguenay	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 7 membres : 5 constables, 1 sergent, 1 caporal ➤ 1 officier responsable du groupe ➤ Total estimé : 8 membres

³² Avant 2001, le RAM (Unité de répression des activités des motards) était composé de 10 constables et 1 sergent. Le RAM, par contre, disparaîtra avec l'implantation d'un groupe d'intervention dans le Service de police de la Ville de Québec. De plus, on retrouve à la Ville de Québec l'USI (Unité spéciale d'intervention) qui est une unité permanente, et les membres de cette unité sont des patrouilleurs dégagés de leur fonction pour une période de 1 an. Ils travaillent en civil, ne possèdent pas d'équipements spécialisés et ne disposent pas de formation particulière. L'USI sera maintenue puisqu'elle n'accomplit pas les mêmes tâches qu'un groupe d'intervention. Ce type d'équipe spéciale est une unité de support à la patrouille (par exemple, surveillances spéciales, barrages routiers, opérations contre la prostitution). Nous incluons donc le RAM dans notre analyse puisqu'il effectuait un travail similaire aux interventions à haut risque effectuées par les groupes d'intervention.

Les policiers affectés aux groupes d'intervention sont soit membres d'équipes permanentes comme au SPVM, à la SQ ou à Laval, soit membres de groupes temporaires comme au sein des villes de Sherbrooke, de Longueuil, de Québec et de Saguenay. La distinction se veut importante car les policiers assignés à des groupes permanents effectuent ce travail quotidiennement, tandis que les autres font leur travail régulier de patrouilleurs ou de superviseurs en plus de participer à l'entraînement et aux interventions qu'exige un groupe spécialisé.

On note aussi en analysant les données du tableau 3 que les groupes d'intervention situés sur des territoires qui desservent une population plus nombreuse se sont munis de plus d'une équipe afin d'offrir des services adéquats et une réponse efficace aux situations qui se présentent. Par exemple, la SQ, étant un service de police provincial, maintient plus d'une équipe, situées à des points stratégiques (Montréal et Québec) pour couvrir efficacement l'ensemble du territoire.

3.2.5 La sélection

Les équipes spécialisées présentes sur le territoire québécois n'utilisent pas toutes les mêmes critères et le même processus de sélection pour constituer leur groupe. Ce processus est la première étape d'une gestion de crise efficace car, comme l'a démontré Roberts (1988), les policiers choisis doivent être les meilleurs à tous les points de vue. Plus précisément, ils doivent être performants et en mesure d'intervenir dans des situations qui présentent des risques de violence élevés.

De manière générale, le processus de sélection débute par l'affichage des postes disponibles au sein des groupes d'intervention en mentionnant les critères de pré-sélection (permanence, cinq années d'expérience dans la police ou dans l'armée)³³. Les policiers intéressés doivent poser leur candidature en fournissant leur curriculum vitae. L'examen du dossier est parfois accompagné d'un examen écrit qui porte sur différents sujets, comme les principes de filature, les explosifs, etc. Les policiers sélectionnés, à

³³ Les nombreux changements au sein des services de police ne permettent pas d'établir les critères de tous les groupes d'intervention puisqu'ils étaient, au moment de la réalisation de cette étude, en négociation et en restructuration des conventions collectives.

cette première étape, doivent se présenter à un test physique. La plupart des groupes d'intervention recrutent les nouveaux membres en tenant compte de la performance physique. L'analyse du dossier et le test physique sont les deux principaux critères utilisés pour déterminer le choix des individus. Plus les candidats sont performants à ces examens, qui peuvent prendre la forme d'un test d'aptitude physique (TAP), d'une course à obstacles ou de la levée d'haltères, plus ils augmentent leurs chances de faire partie du groupe d'intervention. Par contre, le groupe 5 ne cadre pas dans ce type de sélection, puisqu'il impose seulement un niveau minimum de performance physique. Ces tests d'évaluation physique sont, par exemple, des examens de redressements assis, de *bench-press*, de *leg-press*, de *push-up*. La performance minimale est différente pour chaque test et est établie en terme de poids ou de répétition. Lorsque ce minimum est atteint, l'examen physique est terminé et la sélection peut suivre son cours. Cette différence est intéressante, étant donné qu'elle représente une rupture avec la culture paramilitaire et l'aspect hypermasculin présents au sein, par exemple, des SWAT américains, dans les médias ou encore dans les films (Kraska et Kappeler, 1997; Kraska et Paulsen, 1997; Kraska, 1996).

Par la suite, les individus qui ont franchi les deux premières étapes sont convoqués en entrevue. La dernière étape du processus de sélection effectuée par 4 des 7 groupes rencontrés correspond à un camp de sélection. Cette dernière étape est qualifiée de différentes manières : mise en situation, tests d'aptitude, gestion de stress. Pour tous les groupes d'intervention, ce processus permet d'évaluer chaque individu lorsqu'il est confronté à des situations réelles. La durée de cette évaluation varie de 3 à 14 jours, selon le corps de police. L'évaluation se fait sur des bases militaires ou sur d'autres sites (édifices désaffectés, gymnases, etc.).

Voici plus en détail comment fonctionne cette étape du processus de sélection par les groupes concernés :

➤ Groupe 1 : Dans ce groupe d'intervention, cette étape dure de trois à quatre jours. Il s'agit de mises en situation qui permettent d'évaluer le comportement de la personne

confrontée à des situations à haut risque. Ce groupe possède une philosophie d'équipe bien établie basée sur trois valeurs fondamentales qui guident la sélection : l'unité, la force et l'honneur. Cette philosophie prône l'esprit d'équipe, la discipline, le leadership, l'ouverture d'esprit, le respect, le professionnalisme. Tout au long du processus de sélection, les évaluateurs cherchent à identifier les candidats qui cadrent dans ce système de valeur afin de développer une synergie d'équipe. À travers le processus, ce groupe procède aussi à des tests psychométriques pour connaître le profil psychologique de chaque personne. Les évaluateurs recommandent ensuite les policiers qui pourront être membres du groupe d'intervention.

➤ Groupe 3 : Après les tests physiques, les responsables du groupe sélectionnent 40 candidats qui sont amenés sur une base militaire pour une durée de deux semaines. Durant cette période, les policiers doivent, en équipe, effectuer des tests d'aptitude. Les candidats sont stimulés mentalement et physiquement pour permettre aux évaluateurs de connaître la vraie personnalité et le vrai caractère de chaque candidat dans un état de fatigue extrême. Les tests d'aptitude comportent trois composantes : test des irritants chimiques, test des hauteurs, test en piscine. Ces tests permettent d'évaluer la réaction des policiers dans un contexte de grande intensité de stress (peur de l'eau, peur des hauteurs, perte d'oxygène) et leur capacité à travailler en équipe. Après une semaine, les candidats qui n'ont pas satisfait aux critères sont éliminés et l'évaluation des autres policiers se poursuit. Les résultats permettent de constituer une banque de candidats qui sera conservée durant une certaine période. Cette liste permet de sélectionner un membre lorsqu'un poste doit être comblé. Après avoir été sélectionnés, les membres sont en probation durant une année et sont soumis à une évaluation constante durant cette période.

➤ Groupe 5 : Cette étape est constituée d'une semaine de gestion de stress durant laquelle des situations réelles permettent d'étudier la réaction des policiers. Cette méthode permet de sélectionner les individus qui présentent des prédispositions naturelles pour faire partie d'un groupe spécialisé. On cherche à connaître la réaction des individus en mode de survie (quand l'individu se défend) et en mode de danger, ce qui

permet de vérifier la capacité de gestion du stress. Selon les résultats, les évaluateurs choisissent les policiers pour la session de formation de base (camp de trois semaines).

➤ Groupe 7 : Le camp de sélection de ce groupe d'intervention est d'une durée de cinq jours et on y tente d'identifier les individus qui ont les aptitudes à devenir membre d'un groupe d'intervention. On procède à des scénarios pour vérifier la réaction des candidats en situation de stress et d'extrême fatigue.

L'analyse des processus de sélection indique de grandes variations d'un groupe à l'autre. On note que certains groupes ont développé un processus complet de recrutement basé sur plusieurs critères, tandis que d'autres n'évaluent pas suffisamment en profondeur les candidats. En analysant les différents processus, nous constatons des différences qui peuvent nuire à la qualité de l'exercice de sélection. L'absence de camp de sélection, pour les groupes 2, 4 et 6, semble particulièrement problématique, car ce type d'évaluation permet de connaître la capacité de gestion de stress d'un individu confronté à des mises en situation sans qu'il ait bénéficié d'une formation en intervention à haut risque. Ces évaluations situationnelles permettent d'analyser plusieurs critères indispensables pour sélectionner les meilleurs candidats. Alvaro (2000) résume bien en ordre d'importance les critères qui doivent guider la sélection : profil psychologique, forme physique, compétence en ce qui a trait aux armes, performance aux examens oraux ou écrits, ancienneté, éducation et expérience militaire. Les critères jugés importants peuvent donc difficilement être évalués par une simple entrevue de sélection. En plus, l'examen au moyen des mises en situation dans un état de fatigue avancé permet de saisir la capacité de gestion du stress et la vraie personnalité des individus.

Un autre élément problématique semble ressortir de la description des processus de sélection des groupes québécois: le manque d'évaluation psychologique. Alvaro (2000), dans sa hiérarchisation des critères de sélection, classe au premier rang le profil psychologique des membres. Par contre, la majorité des groupes d'intervention au Québec ne procède pas à une évaluation du profil psychologique des futurs membres. La pertinence d'évaluer l'état psychologique des membres a été soulignée par plusieurs

auteurs (Roberts, 1988; Davidson, 1989; Alvaro, 2000; Super, 1995). Tous ces auteurs, par différents moyens, ont établi qu'il existe des caractéristiques psychologiques nécessaires afin de mettre en place une équipe efficace et performante. La force psychologique, une personnalité stable, la capacité de gestion du stress, une bonne conscience, le respect des règles, le conformisme, la serviabilité ne sont que quelques facteurs qui différencient la qualité des membres des groupes d'intervention. Ces traits de personnalité peuvent difficilement être évalués en procédant à un test physique ou à une entrevue. De plus, l'étude de Super (1995) a démontré l'efficacité des tests psychologiques pour identifier les policiers les plus performants dans les groupes tactiques. Pour gérer une grande quantité de stress généré par les interventions à haut risque de violence, les membres des groupes doivent être forts psychologiquement. Il semble donc primordial de vérifier le profil psychologique des policiers lors de la sélection, soit par l'utilisation de tests psychologiques, soit par des mises en situation dans un contexte réel.

3.2.6 Les outils technologiques

Les recherches présentées par Kraska et ses collègues ont démontré que l'équipement vestimentaire et technologique permettait de différencier les groupes spécialisés des patrouilleurs. La majorité des groupes d'intervention québécois possèdent de l'équipement spécifique aux équipes de type SWAT. Le tableau 4 dresse l'inventaire de l'équipement que possèdent les groupes d'intervention au Québec³⁴. Il est possible que certains groupes disposent d'autres pièces d'équipement qui ne figurent pas dans cette liste : détecteur thermique, multitude d'armes intermédiaires, téléphone de crise, *can*

³⁴ La liste de l'équipement contient les pièces d'équipement principales. Elle a été réalisée en s'inspirant d'une liste d'équipement établie par la Table de concertation sur les interventions à haut risque chapeauté par l'École nationale de police du Québec.

*opener*³⁵, *stop stick*³⁶, jumelles standard et de vision de nuit.

Tableau 4 : Inventaire de l'équipement des groupes d'intervention au Québec

Équipement	Groupe						
	1	2	3	4	5	6	7
Veste par balle niveau IIIA (ajout plaque de céramique niveau IV)	√	√	√		√		√
Casque balistique niveau II	√	√	√	√	√	√	√
Bouclier corporel niveau III	√	√	√		√		√
Masque à gaz	√	√	√	√	√	√	√
Uniforme complet	√		√		√	√	√
Véhicule tactique	√		√		√	√	√
Bélier	√	√	√	√	√	√	√
Pistolet	√	√	√		√	√	√
Armes d'assaut	√		√		√		√
Armes de périmètre	√		√		√		√
Irritants chimiques	√	√	√		√		√
Canettes <i>flash-bang</i>	√	√	√		√		√
Fusil d'impact à distance	√		√		√	√	√
Ensemble de communication	√	√	√		√		√

Cet inventaire montre également que certains groupes d'intervention québécois ne possèdent pas l'équipement nécessaire pour permettre l'exécution adéquate et sécuritaire des techniques et des tactiques d'intervention, comme les entrées dynamiques, le contrôle et l'arrestation du suspect, la prise de périmètre³⁷, la communication entre les membres. Malgré la simplicité de cette liste, elle représente les éléments essentiels pour assurer la sécurité des parties impliquées dans l'intervention (population, victime, suspect, policier) et favoriser la réussite de celle-ci en utilisant la négociation et la force minimale. Pour gérer une crise présentant un grand potentiel de violence, il faut posséder un large éventail d'outils qui permet au groupe de s'adapter aux caractéristiques de la

³⁵ Cet outil permet d'ouvrir des portes lorsqu'elles ne peuvent pas être défoncées vers l'intérieur.

³⁶ Cet outil neutralise des véhicules en mouvement lorsqu'il est déposé sur la chaussée.

³⁷ La prise de périmètre fait référence aux techniques de mise en place d'un secteur sécurisé autour de l'événement jugé à risque, qui assure la protection des intervenants et du public.

situation, de mettre fin au problème et d'affronter des délinquants qu'ils qualifient de dangereux et d'armés.

Comme l'explique Brodeur (2000), les groupes d'intervention s'inscrivent dans une tendance de métissage entre la police et l'armée. Ils doivent donc présenter une puissance de feu supérieure à celle de la police traditionnelle car les membres de ces escouades doivent avoir à leur disposition des outils (de la protection physique à l'armement) qui surpassent les capacités des patrouilleurs et des enquêteurs qui ont jugé ne pas être en mesure de résoudre la crise, soit par un niveau trop élevé de violence, de risque ou de dangerosité des suspects. L'inventaire démontre que certains groupes ne sont pas munis de l'équipement nécessaire à la gestion des crises de violence. L'analyse des opérations permet de croire que certains groupes d'intervention, malgré un manque flagrant d'équipement, effectuent tout de même ce type d'intervention. Cette insuffisance technologique pourrait les empêcher de gérer les crises de violence de manière sécuritaire et efficace. Par exemple, certains groupes de notre échantillon ne seraient pas en mesure d'intervenir adéquatement au cours d'une prise d'otages puisqu'ils ne détiennent pas l'ensemble des outils nécessaires (protection du périmètre avec une arme de périmètre³⁸, neutraliser un suspect avec des fusils d'impact à distance ou des armes intermédiaires). Ces groupes participent ainsi à des interventions tout en étant conscients qu'ils sont mal équipés pour différentes techniques, comme les entrées dynamiques. Ces escouades moins équipées ont une fréquence d'intervention moins élevée que celle des groupes bien outillés et qui travaillent en permanence dans le cadre d'interventions à haut risque. Toutefois, comme ils effectuent les mêmes opérations, ils devraient tous posséder le même type d'équipement afin de mettre un terme rapidement aux crises auxquelles ils sont confrontés. Lorsqu'un groupe d'intervention est sollicité pour offrir du soutien à la patrouille ou à la section des enquêtes, il doit posséder les techniques et les outils requis. Ces différences en matière d'équipement n'ont pas d'explication connue, mais il est possible de présumer qu'elles s'expliquent par des raisons budgétaires, étant donné que ces équipements sont dispendieux, ou par une justification d'utilité et de nécessité dans les activités de ces groupes.

³⁸ Une arme longue pour tireur d'élite, par exemple une carabine 308.

Donc, pour bien remplir le mandat des organisations policières tel que présenté par la *Loi concernant l'organisation des services policiers (L.Q. 2001, c.19)*, certains groupes d'intervention devront bonifier leur équipement. Afin d'utiliser adéquatement les outils technologiques, les membres des groupes d'intervention devraient cependant recevoir une formation élaborée et bénéficier d'un entraînement continu.

3.2.7 La formation³⁹

Il existe dans la plupart des groupes d'intervention deux types de formation, celle dite de base et l'autre continue. Un nouveau membre reçoit, au moment de son entrée en fonction, une formation de base qui a pour objectif de l'initier à chacune des tâches effectuées par les groupes d'intervention. De plus, un programme de perfectionnement continu est aussi prévu afin de maintenir et d'actualiser les compétences des membres.

Certains groupes d'intervention ont obtenu une formation de base donnée par un autre groupe plus expérimenté tel que la SQ, le SPVM ou la GRC et parfois, l'armée canadienne. Ces équipes ont été par la suite en mesure d'élaborer une formation qui répond à leurs besoins en s'inspirant des techniques et des méthodes de préparation et d'intervention des autres groupes. Procédons maintenant à un survol des formations de base offertes par les groupes d'intervention qui font l'objet de notre étude :

➤ Groupe 1 : Ce groupe d'intervention divise la formation en deux blocs : psychologique et tactique. L'aspect psychologique englobe des thèmes tels que la création et la consolidation de l'équipe, la connaissance de soi, donner et recevoir du *feed-back*, la gestion des émotions, la gestion du stress, la préparation mentale, les techniques de relaxation, la rétroaction psychologique, le stress post-traumatique et le *debriefing*. De plus, ils disposent au sein de leur équipe des services d'une psychologue qui effectue des suivis auprès des membres qui ont éprouvé des difficultés ou démontré des lacunes durant les entraînements ou les interventions.

³⁹ Certains groupes d'intervention étaient dans l'impossibilité de nous transmettre certaines informations concernant la formation de leurs membres, puisqu'ils considèrent ce sujet comme confidentiel. Certaines entrevues nous ont permis d'obtenir plus de détails sur le contenu et le déroulement des périodes de formation, tandis que d'autres nous ont donné un aperçu très général sur ce sujet.

Le deuxième volet de la formation correspond aux aspects tactiques et techniques du travail d'un groupe d'intervention. Dans ce bloc, la formation se concentre sur les politiques et procédures, la reconnaissance des lieux, les rôles dans l'équipe, les techniques de déplacement en équipe et individuel, les entrées dynamiques, les techniques de contrôle des sujets, l'utilisation des irritants chimiques, le tir et la nomenclature des armes, la négociation (notion de base), l'utilisation des armes intermédiaires, le déploiement rapide, la récupération de blessé, la protection rapprochée, l'immobilisation de véhicule moteur, la prise de périmètre, l'utilisation de l'équipement, les techniques d'autodéfense et d'emploi de la force, le contrôle d'un sujet avec une arme blanche et les techniques d'intervention dans les avions, les autobus ou les trains. Ce volet comprend aussi l'entraînement physique et des courses à obstacles. Par la suite, tous ces éléments sont intégrés à des mises en situation qui comprennent les aspects théoriques et tactiques dans différents types d'événement que peut rencontrer un groupe d'intervention. Par exemple, ils simulent des arrestations à haut risque, des immobilisations de véhicule moteur, des tirs à l'effort⁴⁰, des prises d'otage.

La durée de la formation de base est de cinq semaines. La formation continue, quant à elle, est d'une durée de 30 à 50 jours par année. Les membres de ce groupe bénéficient de deux à quatre jours de formation par mois et de une à deux semaines intensives par année. Selon les responsables de ce groupe, « *tout est fait dans un cadre de contrôle de la qualité, chaque bloc doit être fait chaque année et recommencé, révisé et réévalué* ». Ils se renseignent continuellement sur la formation et les interventions faites ailleurs au Canada ou aux États-Unis pour identifier les nouvelles techniques correspondant à leur réalité. Ils ont aussi bénéficié des services de l'armée canadienne pour la formation tactique, les méthodes de combat et d'intervention, le camouflage ainsi que la formation des tireurs d'élite.

Finalement, ce corps de police donne une formation à tous les policiers sur les interventions à haut risque pour qu'ils soient en mesure d'intervenir lorsque le groupe d'intervention n'est pas sur les lieux de l'événement. Ils sont donc formés pour sécuriser

⁴⁰ Ils parcourent un circuit physique et ensuite, ils doivent effectuer une série de tirs en état de fatigue.

le site de l'intervention (périmètre de sécurité, collecte de renseignements) en attendant l'arrivée du groupe d'intervention.

➤ Groupe 2 : La formation de base de ce groupe spécialisé a été donnée par le Collège canadien de police. Elle porte sur les interventions à haut risque, les frappes dynamiques et les techniques d'immobilisation de véhicule moteur. Ils ont aussi reçu du perfectionnement par un autre groupe d'intervention, qui portait sur la maîtrise d'individu et les techniques d'intervention. Ce processus était d'une durée d'environ deux à trois semaines. Les changements actuels au sein de cette organisation ne permettent pas d'obtenir plus de renseignements sur la formation donnée aux membres de ce groupe.

➤ Groupe 3 : La formation offerte aux nouveaux membres de ce groupe d'intervention s'étend sur une période de trois mois et couvre tous les aspects des interventions. La formation comprend les éléments tactiques comme les prises d'otage, les suspects barricadés, les arrestations et perquisitions à haut risque et les escortes de détenu, en plus de couvrir les techniques d'utilisation des différentes armes. L'enseignement est d'abord théorique, puis pratique, par des simulations effectuées sur des bases militaires, des bâtiments désaffectés ou des bâtiments en rénovation. Une fois la formation terminée, le membre est intégré aux interventions en surnombre puis, progressivement, il est incorporé à l'équipe. Il occupe donc tous les rôles et positions jusqu'au premier rang qui est considéré comme la position la plus importante, puisqu'il est responsable de procéder à l'évaluation de la situation. Concernant la formation continue, le responsable du groupe prévoit des périodes d'entraînement mensuel sur les thèmes et les techniques qui doivent être révisés et améliorés.

➤ Groupe 4 : Lors de la création de ce groupe, les membres ont obtenu une formation sur les interventions à haut risque ainsi qu'une formation sur le contrôle de foule et la filature offert par d'autres groupes d'intervention. La formation sur les interventions à haut risque était d'une durée de trois semaines et a permis l'élaboration d'un guide de référence qui comporte tous les éléments de base du travail d'un groupe d'intervention :

la prise de périmètre, les entrées dynamiques, les techniques de déplacement, les techniques de fouille, la manipulation des armes et des équipements, les techniques de menottage, l'interception de véhicule, les techniques de déploiements tactiques et les méthodes de communication. La constitution de ce guide a permis à ce groupe d'investir dans la formation d'un moniteur qui transmet maintenant les connaissances de base aux nouvelles recrues au sein de l'équipe.

➤ Groupe 5 : Ce groupe d'intervention offre une formation de base de trois semaines aux nouvelles recrues sur une multitude de thèmes : intervention armée, opération statique, déploiement statique, personne barricadée, frappe dynamique, immobilisation de véhicule moteur, armes intermédiaires, escorte de détenu, action immédiate en prise d'otage, conduite d'urgence, entrée forcée par explosif, techniques d'intervention dans les avions, trains ou autobus, tir réel en immeuble désaffecté, tir d'élite, camouflage et intervention anti-terroriste ou en milieu contaminé comme chimique, bactériologique ou nucléaire. Ce groupe d'intervention actualise les connaissances des membres en élaborant des appels fictifs. Ces pratiques se font dans des immeubles en rénovation ou dans un quadrilatère de rues bloquées à la circulation puisque, selon eux, l'entraînement sur des bases militaires ne permet pas de représenter la réalité des interventions.

Ils consacrent une semaine de formation mensuellement sans aucune possibilité d'annulation. Lorsqu'il y a des appels, les équipes qui ne sont pas en formation se chargent de répondre aux demandes d'intervention. Ce groupe d'intervention est particulièrement soucieux du contrôle de la qualité. À cette fin, un agent de formation est présent sur chacun des sites d'intervention pour évaluer les gestes posés par l'équipe. L'agent de formation fait un rapport sur l'ensemble de l'intervention, vérifie la conformité des pratiques, cible les erreurs et les lacunes et ajuste ainsi la formation, tant individuelle que celle qui s'adresse au groupe. Les conclusions du rapport permettent aussi au groupe de trouver des solutions en modifiant les techniques d'intervention ou la fréquence de l'entraînement. Une fois modifiée, la technique est intégrée dans la formation et contrôlée au moment de l'intervention suivante. Il arrive que le problème soit individuel; il tente alors de travailler sur la personnalité de l'individu ou sur ses

techniques de travail. Il est primordial pour les responsables qu'il n'y ait pas d'erreur au cours de l'entraînement, puisque les erreurs survenues dans les scénarios se reproduiront possiblement dans les interventions. Il faut, selon l'interviewé, mettre l'accent sur un entraînement sans faille pour éviter les erreurs dans l'exécution des tâches.

Finalement, une formation de base est également donnée aux superviseurs de patrouille qui sont parmi les premiers intervenants sur le terrain. Cette formation consiste en la transmission d'une grille d'analyse qui permet aux superviseurs d'évaluer la nécessité de faire appel aux groupes d'intervention et d'exécuter certaines tâches avant l'arrivée du groupe.

➤ Groupe 6 : Il n'existe pas de formation précise pour ce groupe d'intervention. Au départ, le responsable a reçu une formation de base donnée par un autre groupe d'intervention. La formation donnée aux membres est inspirée des connaissances générales et techniques des superviseurs, qu'il a obtenues par le biais des formations reçues à l'École nationale de police du Québec. La formation se concentre sur l'intervention physique, le tir, les techniques de déplacement, les techniques d'entrée dynamique ou progressive, l'utilisation du poivre de cayenne et l'entraînement personnel (musculaire et cardiovasculaire). Afin d'évaluer les résultats, le responsable filme la simulation pour effectuer une rétroaction et identifier les points à améliorer. Cette équipe s'entraîne de cinq à six fois par année.

➤ Groupe 7 : Lors de la mise sur pied de ce groupe d'intervention, les membres ont reçu une formation par un autre groupe. La formation est maintenant donnée par le corps de police qui a développé des cours adaptés à son groupe d'intervention. La formation de base se déroule sur une période d'environ quatre mois. La formation est à la fois théorique (graphique, vidéo, dessin) et pratique (où les membres doivent se familiariser avec toutes les positions). La formation est orientée sur les arrestations et les perquisitions à haut risque, les entrées dynamiques et statiques, les escortes de témoins et de prévenus, la prise de périmètre, les armes d'impact, l'immobilisation de véhicule

moteur, le tir à l'aide de différentes armes, les irritants chimiques, les techniques de menottage, l'intervention un contre un.

La description de la formation offerte par les groupes d'intervention québécois montre de grandes disparités. Il apparaît problématique que des groupes qui effectuent sensiblement les mêmes interventions ne possèdent pas la même expertise et la même préparation pour gérer les situations de crise. Lorsque la formation est bien développée, elle semble adéquate puisqu'elle permet aux membres d'acquérir des connaissances sur les types et les techniques d'intervention et les armes utilisées. La formation s'effectue dans une perspective réaliste, dont Snow (1996) a démontré l'importance. Cet auteur conclut que les mises en situation qui reflètent la réalité des interventions à haut risque permettent aux acteurs de se préparer, de gérer leur stress et de mettre en pratique les techniques d'intervention. De plus, ce genre de formation permet aux groupes d'intervention de planifier et de pratiquer différents plans opérationnels pour être disposés à résoudre une multitude de situations. Cette méthode de formation coïncide avec les théories sur la gestion de crise (Pauchant et Mitroff, 1995; Roux-Dufort, 2000) qui soulignent l'importance de la préparation et de l'élaboration de plusieurs plans d'action et de scénarios opérationnels afin d'être en mesure de gérer toutes les situations problématiques.

Quant aux lacunes observées au sein des formations, il semble qu'il existe un problème généralisé quant au volet psychologique. L'importance d'effectuer une évaluation du profil psychologique des membres au moment de la sélection a été mentionnée auparavant. Cependant, la condition psychologique d'un individu ne doit pas seulement être évaluée; il est indispensable de donner aux membres des outils sur le plan psychologique pour les aider à mieux intervenir et même, de procéder à des suivis proactifs (mensuels ou annuels) qui pourraient détecter l'instabilité chez les membres. Ce perfectionnement professionnel aurait un impact sur le déroulement des opérations, car les policiers auraient acquis des connaissances sur les méthodes de gestion de stress, la préparation mentale, la relaxation, sans oublier la rétroaction, en se dotant d'outils pour améliorer leur concentration et leur endurance. Il faut à la fois concentrer les efforts

de formation sur les éléments tactiques et sur la préparation psychologique pour assurer la réussite d'une intervention. Cela permettrait ainsi l'élimination des erreurs tactiques et décisionnelles, l'augmentation de l'endurance physique et psychologique, et l'amélioration des relations internes et de la cohésion du groupe.

Certains groupes (3 groupes sur 7) d'intervention ne possèdent pas de formation continue spécifique pour tenir les connaissances de leurs membres à jour. Ceci peut s'avérer problématique puisque le faible nombre d'interventions effectuées par ces groupes, engendrera un manque de pratique et causera inévitablement des erreurs néfastes. Le manque de préparation et d'entraînement peut nuire à l'efficacité des groupes d'intervention et à la gestion de crise, puisqu'ils pourraient avoir de la difficulté à résoudre une situation critique et à identifier rapidement les techniques d'intervention appropriées. Snow (1996) précise l'importance de l'entraînement régulier afin de renouveler et de perfectionner les connaissances des membres. Selon lui, il est indispensable de consacrer une ou deux journées par mois à l'entraînement pour réduire et prévenir les erreurs au cours des interventions. En observant le temps consacré à la formation continue, on note de grandes différences entre les groupes. Un certain nombre de groupes seulement accordent une quantité suffisante de leur temps au renouvellement et au perfectionnement des connaissances. Un groupe, par contre, s'entraîne seulement cinq à six fois par année, ce qui correspond au maximum à une journée par deux mois. Ce groupe ne présente pas un taux d'activité élevé. L'ensemble de la formation est indispensable dans le développement de l'efficacité et de la capacité de gestion des risques pour les groupes d'intervention. Marchetti (2000) a évoqué ce caractère fondamental de la formation au sein des groupes spécialisés : « Le succès du GIGN [Groupe d'intervention de la Gendarmerie Nationale] réside sans doute dans ses entraînements continus et rigoureux, très proches des conditions du réel » (p. 28).

Le contrôle de la qualité des interventions présente aussi un problème. Parmi les groupes interrogés, deux groupes seulement ont souligné l'importance de contrôler la qualité des interventions afin de les évaluer, d'en éliminer les problèmes et d'optimiser la résolution de crise. L'identification des problèmes et l'élaboration d'un plan d'amélioration

de formation sur les éléments tactiques et sur la préparation psychologique pour assurer la réussite d'une intervention. Cela permettrait ainsi l'élimination des erreurs tactiques et décisionnelles, l'augmentation de l'endurance physique et psychologique, et l'amélioration des relations internes et de la cohésion du groupe.

Certains groupes (3 groupes sur 7) d'intervention ne possèdent pas de formation continue spécifique pour tenir les connaissances de leurs membres à jour. Ceci peut s'avérer problématique puisque le faible nombre d'interventions effectuées par ces groupes, engendrera un manque de pratique et causera inévitablement des erreurs néfastes. Le manque de préparation et d'entraînement peut nuire à l'efficacité des groupes d'intervention et à la gestion de crise, puisqu'ils pourraient avoir de la difficulté à résoudre une situation critique et à identifier rapidement les techniques d'intervention appropriées. Snow (1996) précise l'importance de l'entraînement régulier afin de renouveler et de perfectionner les connaissances des membres. Selon lui, il est indispensable de consacrer une ou deux journées par mois à l'entraînement pour réduire et prévenir les erreurs au cours des interventions. En observant le temps consacré à la formation continue, on note de grandes différences entre les groupes. Un certain nombre de groupes seulement accordent une quantité suffisante de leur temps au renouvellement et au perfectionnement des connaissances. Un groupe, par contre, s'entraîne seulement cinq à six fois par année, ce qui correspond au maximum à une journée par deux mois. Ce groupe ne présente pas un taux d'activité élevé. L'ensemble de la formation est indispensable dans le développement de l'efficacité et de la capacité de gestion des risques pour les groupes d'intervention. Marchetti (2000) a évoqué ce caractère fondamental de la formation au sein des groupes spécialisés : « Le succès du GIGN [Groupe d'intervention de la Gendarmerie Nationale] réside sans doute dans ses entraînements continus et rigoureux, très proches des conditions du réel » (p. 28).

Le contrôle de la qualité des interventions présente aussi un problème. Parmi les groupes interrogés, deux groupes seulement ont souligné l'importance de contrôler la qualité des interventions afin de les évaluer, d'en éliminer les problèmes et d'optimiser la résolution de crise. L'identification des problèmes et l'élaboration d'un plan d'amélioration

constituent des étapes importantes de la formation afin de ne pas reproduire les erreurs passées. Il est important de rappeler qu'un seul groupe (groupe 5) a développé une méthode de contrôle de la qualité et l'applique systématiquement; cette méthode semble adéquate (tactiques, communication, utilisation des armes, techniques personnelles ou de groupe, aspect psychologique). Une méthode de contrôle de la qualité comme celle-ci devrait être instaurée et pratiquée systématiquement par les groupes d'intervention puisque le danger que représentent les situations à haut risque et la puissance de feu que ces équipes possèdent peuvent engendrer des événements fâcheux. Ces conséquences négatives sont susceptibles d'être évitées ou du moins minimisées si les gestes posés par chacun des membres sont scrutés afin de cibler les problèmes et d'améliorer les opérations, tant au niveau du groupe qu'individuellement. Il est certain que les petits corps de police possèdent moins de ressources pour instaurer un tel système d'évaluation et de contrôle. Cependant, il demeure fondamental qu'un système similaire soit instauré afin de permettre aux membres de prendre conscience de leurs erreurs et de travailler à l'amélioration des éléments problématiques.

Les processus de sélection, la formation et l'utilisation de la technologie doivent être développés adéquatement pour permettre une opérationnalisation efficace et sécuritaire des groupes d'intervention. Pour mesurer la portée d'une organisation appropriée de la réponse aux risques dans la gestion d'une crise, prenons exemple sur des situations réelles qui ne se sont pas déroulées tel que prévu. D'abord, l'opération de Rock Forest, comme l'a statué l'enquête du coroner sur cette affaire (cité dans Bernheim, 1990), est caractérisée par une grave négligence, une témérité ainsi qu'un manque de réflexion et de prudence. Tous ces éléments problématiques qui visent les policiers impliqués dans cette opération auraient pu être évités par une formation adéquate, tant au niveau tactique que psychologique, sur les interventions à haut risque. Les connaissances acquises auraient permis aux policiers de bien effectuer leur travail de préparation et de planification ainsi que de gérer leur stress afin d'exécuter l'opération de manière moins téméraire avec un niveau de force approprié.

Par ailleurs, l'affaire Marcellus François permet aussi de prendre conscience de l'importance de la sélection et de la formation dans la constitution d'un groupe d'intervention. Par exemple, des examens pointus, au moment du processus de sélection, pour mesurer le profil psychologique des policiers et leur capacité à gérer leur stress auraient pu permettre de déceler des lacunes. Le rapport du coroner fait mention du manque d'expérience du sergent responsable de l'opération; donc, nous pouvons supposer qu'il ne possédait pas les connaissances et l'expertise requises pour diriger ce type de situation stressante et risquée. Il souligne aussi le manque d'entraînement et la faiblesse des procédures quant à l'utilisation de la force. Ces arguments démontrent le caractère indispensable des formations données aux groupes d'intervention pour que les membres utilisent les techniques et les armes sécuritairement en employant un niveau de force proportionné. À la suite de cette affaire, le quotidien La Presse (27 novembre 1991) rapportait que le SPCUM avait entrepris de modifier certaines mesures pour éviter que de tels événements ne se répètent. Entre autres, le service de police a décidé de recourir à une firme privée pour évaluer le stress des membres des escouades spécialisées et de réviser leur processus de sélection. Il a aussi confié la responsabilité des opérations des groupes d'intervention à des officiers supérieurs qui possèdent les connaissances et l'expérience nécessaires pour diriger ce genre de situation.

Enfin, les événements de la crise d'Oka confirment que, malgré des équipements puissants et des connaissances en intervention à haut risque, il est parfois impossible pour les groupes d'intervention de mettre fin à toute forme de crise de violence. Lors de ce conflit, la SQ a donc échoué dans sa tentative de résoudre la situation par la force. En effet, certaines contingences situationnelles tels que le degré d'organisation, le niveau de sophistication de l'armement et une formation paramilitaire peuvent représenter des éléments qui dépassent les compétences des groupes d'intervention. D'ailleurs, rappelons que l'armée canadienne s'est chargée de mettre fin à l'occupation des Mohawks, étant donné l'inefficacité de la SQ dans la résolution du conflit.

3.3 Recommandations des experts⁴¹

Depuis la réalisation de notre cueillette de données, certaines décisions ont été prises quant à l'application de la *Loi concernant l'organisation des services policiers (L.Q. 2001, c.19)* en qui concerne les groupes d'intervention. Ainsi, plusieurs changements sont survenus en ce qui concerne le mandat précisé par la loi selon les différents niveaux de service. Il y a d'abord eu un changement dans l'interprétation de la loi, car certains directeurs de police avaient exprimé des réticences envers les recommandations élaborées par la Table de concertation sur les interventions à haut risque. Cette table avait pour but de procéder à l'élaboration d'un programme de formation afin d'assurer le développement des compétences nécessaires à l'exercice des interventions à haut risque. Au lieu d'imposer aux corps de police de niveaux 2 à 4 la mise sur pied d'un groupe d'intervention, le Comité d'harmonisation⁴² a retenu comme solution la création d'équipes d'endigement. Ces équipes conservent et doivent remplir le mandat développé par la loi, mais en réduisant l'importance de certains critères en ce qui concerne la sélection, la formation et l'équipement. Aucune modification n'a été établie pour les corps de police de niveaux 5 et 6 et la constitution de leur groupe d'intervention.

La Table de concertation avait établi certains critères et tests de sélection pour constituer un groupe d'intervention : permanence, minimum de cinq années d'expérience, examen médical, test d'aptitude physique, test psychométrique et camp de sélection (durée une semaine). Cependant, il aurait été difficile pour les plus petits corps de police de procéder à une sélection selon des critères très restreints, puisqu'ils ne possèdent pas un bassin de candidats considérable. Les exigences ont été réduites afin que les corps de police de niveaux 2, 3 et 4 puissent mettre sur pied une équipe d'endigement fonctionnelle. Le nombre de membres minimal requis par équipe d'endigement demeure de 12 policiers qui constituent deux équipes de 6 membres. Les candidats pour

⁴¹ Source : document interne obtenu par le biais de l'École nationale de police du Québec.

⁴² Voir définition p. 41 (note de bas de page no. 15).

ce type d'équipe devront remplir les critères suivants : permanence, examen médical, test d'aptitude physique (TAP-ENPQ).

Les comités d'experts ont élaboré une formation spécifique aux équipes d'endiguement. La formation de base sera de 15 jours, soit une période de 5 jours consacrée aux armes et une de 10 jours dédiée aux éléments tactiques. Les candidats devront préalablement avoir complété des formations sur le pistolet électrique, le bâton télescopique, les armes intermédiaires et les armes de périmètre. La formation tactique comprend le contrôle de périmètre, l'aspect légal, les aspects tactiques, la gestion du stress, le déploiement rapide, la reconnaissance des lieux, la frappe dynamique, l'intervention sur un véhicule statique et l'intervention sur un piéton. Les membres des équipes d'endiguement devront aussi suivre des mises à jour et des requalifications chaque année, réparties sur une période d'environ 10 jours.

D'autres changements viendront aussi enrichir la formation des policiers-patrouilleurs. Des modifications seront apportées au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie et au cours d'actualisation des connaissances des patrouilleurs donnés à l'École nationale de police du Québec. Elles porteront principalement sur la prise de périmètre, l'intervention sécuritaire avec l'équipement du patrouilleur et les techniques pour contenir la situation afin d'assurer la capacité d'endiguement avant l'arrivée d'une équipe ou d'un groupe d'intervention.

Les tâches des équipes d'endiguement de niveaux 2, 3 et 4 s'effectueront dans le cadre des dispositions de la loi et consisteront à répondre à des appels sans coup de feu et sans otage. Elles effectueront également des perquisitions et des arrestations à risque où il n'y a pas lieu de croire qu'il y aura coup de feu. Dans une situation où il y a coup de feu ou otages, les équipes d'endiguement devront faire appel à un groupe d'intervention, en l'occurrence le groupe de la SQ. Un niveau de connaissances suffisant sera transmis durant la formation pour permettre aux équipes d'endiguement d'intervenir adéquatement, en attendant l'arrivée d'un groupe d'intervention, si la situation le requiert. À l'arrivée du groupe d'intervention, l'équipe d'endiguement se retirera sur le

périmètre extérieur en appui au groupe qui s'installera sur le périmètre intérieur. La sûreté municipale ne sera pas exclue de l'intervention; elle assurera la gestion de l'opération et délaissera la gestion de l'intervention au profit du groupe d'intervention.⁴³

En somme, ce chapitre a permis de dresser le portrait des groupes d'intervention qui existaient sur le territoire québécois avant la modification de la loi et de connaître l'utilisation de ces escouades comme outil de gestion de crise. Dans l'ensemble, sept groupes d'intervention ont été répertoriés qui représentent un effectif d'environ 125 policiers. Les modifications apportées par la *Loi concernant l'organisation des services policiers (L.Q. 2001, c.19)* résulteront en une augmentation considérable du nombre de groupes spécialisés. Après l'implantation des nouvelles équipes, le territoire québécois possédera environ 20 équipes d'endigement et groupes d'intervention composés de plus de 250 policiers.⁴⁴

L'étude des risques présents sur le territoire québécois démontre que la fréquence des situations qui pourrait nécessiter l'intervention d'un groupe tactique n'est pas très élevée. Cependant, les conséquences néfastes que ces problèmes (prise d'otage, arme, explosif, crime contre la personne) peuvent engendrer demandent la disponibilité d'une escouade capable de gérer ces situations à haut risque de violence. Le caractère d'urgence de ces situations justifie la mise sur pied de groupes spécialisés, au sein du corps de police ou d'un autre corps de police, qui est en mesure de résoudre adéquatement ces crises potentiellement violentes. Du côté des infractions liées aux stupéfiants, la situation ne démontre pas de proportions élevées de ce type de criminalité sur le territoire québécois. Par ailleurs, la participation des groupes d'intervention dans les perquisitions et arrestations à haut risque ainsi que les tendances à la hausse de ce type de criminalité depuis les 10 dernières années ont soulevé quelques questionnements quant à la véritable dangerosité de ces situations. Toutefois, compte tenu de l'implication des organisations criminelles dans le trafic de la drogue, il est plausible que certaines situations liées aux stupéfiants présentent un grand potentiel de violence dû

⁴³ Le fonctionnement des opérations et le transfert à la SQ seront développés plus en détail par le MSP dans l'élaboration des pratiques policières.

⁴⁴ Voir annexe II.

principalement à l'accessibilité des armes et à la dynamique de violence de ces milieux. Ces motifs peuvent justifier à eux seuls les interventions des groupes tactiques.

Les différentes tendances dans la criminalité ne permettent pas une généralisation de la situation à l'ensemble du Québec. Chaque territoire et chaque corps de police possèdent leur propre réalité et leurs propres problèmes criminels auxquels il est indispensable d'apporter une solution adaptée. Il faut donc évaluer et mesurer la nécessité de l'implantation d'un groupe d'intervention en fonction de la fréquence des situations à haut risque et des caractéristiques de chaque territoire.

L'analyse des interventions était cruciale dans l'élaboration du portrait des groupes d'intervention au Québec. Elle a permis de saisir deux grandes tendances dans les activités des groupes. La première montre que les groupes d'intervention procèdent à l'élargissement de leur mandat initial en visant l'immersion en situations réelles des groupes dans l'exécution de leurs opérations. Ces groupes sont utilisés dans des situations extérieures à leur mandat d'origine; les tenants de cette pratique invoquent qu'ils doivent intervenir fréquemment puisqu'ils ont été constitués et qu'ils ont la capacité de régler des situations jugées dangereuses et à risque élevé de violence. La deuxième tendance se distingue du caractère de militarisation évoqué dans la littérature, car elle s'appuie sur un processus de sélection des interventions. La légitimité d'impliquer un groupe d'intervention est analysée afin de s'assurer que le niveau de force est adéquat et proportionné à la situation jugée à haut risque. L'analyse de la fréquence des interventions démontre aussi le caractère proactif du mandat des groupes d'intervention avec environ 90 % de leurs activités qui s'inscrivent dans des situations de type secondaire.

L'exploration du fonctionnement des opérations a permis de constater que les groupes québécois affirment respecter le continuum de force dans leurs interventions en tentant continuellement d'adapter la force utilisée aux contingences de la situation. Malgré les divergences dans la sélection des activités, l'utilisation des groupes est, dans tous les cas, justifiée par une évaluation de la pertinence de l'intervention et du niveau de force

adéquat à utiliser. De plus, ils mettent l'accent sur la négociation et sur le mode de relation d'aide, ce qui constitue une coupure avec les tendances de militarisation et d'utilisation systématique des moyens coercitifs constatées dans les recherches américaines sur les groupes d'intervention. Nous avons aussi remarqué une exception où les méthodes d'intervention sont divergentes : l'immobilisation de véhicule moteur. Dans un premier cas, un groupe immobilise le suspect à l'intérieur du véhicule pour ne pas lui donner la possibilité de fuir et dans un second cas, les policiers somment le suspect de sortir du véhicule les mains derrière la tête afin de pas exposer les policiers à des risques inutiles. Par exemple, il y a un risque que le suspect s'en prenne aux policiers s'ils sont trop près.

On constate aussi des distinctions importantes dans le processus de sélection des membres des groupes d'intervention. La plus grande lacune se situe au niveau du manque d'évaluation en situation réelle qui permettrait d'observer la personnalité des individus en état de fatigue. Ce manque dans la sélection se répète dans les recommandations du Comité d'harmonisation qui restreignent les critères de sélection pour les équipes d'endiguement à une évaluation physique des policiers. Le test physique ne permettra pas de vérifier la capacité de gestion du stress du candidat, qui peut influencer son efficacité dans les interventions à haut risque.

L'inventaire de l'équipement a démontré des inégalités entre les groupes d'intervention. Certains groupes présentaient un équipement de base complet et adapté aux interventions à haut risque, contrairement à d'autres qui ne possédaient pas les outils nécessaires pour gérer adéquatement et sécuritairement des situations comportant un potentiel élevé de violence.

En matière de formation, on note aussi des différences quant à plusieurs éléments. Certains groupes ne possèdent pas une formation adaptée et complète pour intervenir dans des crises potentiellement violentes. Les formations seront maintenant offertes au cours de perfectionnements professionnels données par l'École nationale de police du Québec. Les groupes qui ne disposaient pas d'une formation adéquate pour effectuer des

interventions dans un contexte de crise de violence pourront obtenir les connaissances nécessaires par l'entremise de ces activités de perfectionnement. La formation pourra également permettre de standardiser les techniques d'intervention et d'uniformiser les philosophies quant aux tactiques employées par les équipes d'endigement. L'École bonifiera aussi la formation initiale des aspirants policiers et des policiers-patrouilleurs en fonction afin de leur enseigner un minimum de connaissances dans le domaine du haut risque. Le développement de ces nouveaux programmes permettra d'établir une continuité entre les différents intervenants et de favoriser la résolution des conflits. Les patrouilleurs seront plus en mesure de se préparer et de contenir la situation en attendant le support tactique. Ericson (1981) et Snow (1996) ont d'ailleurs démontré l'importance de ce type de formation. Ils ont souligné que la transmission des connaissances permet de mieux contrôler la situation avant l'arrivée du support tactique et de comprendre les procédures, le fonctionnement des opérations et les actions des groupes. Malgré les avantages d'offrir aux premiers intervenants une activité de formation sur le haut risque, seulement une minorité des groupes interrogés procédaient à ces formations complémentaires.

Enfin, les aspects psychologiques ne représentent pas un aspect prépondérant de la formation. Il semble essentiel de bien outiller les membres de ces équipes spécialisées en gestion de crise pour qu'ils soient en mesure de gérer leur stress et de développer une excellente endurance psychologique. Cette formation spécialisée n'a pas non plus fait l'objet de recommandations du Comité d'harmonisation.

Conclusion

Ericson et Haggerty (1997) ont démontré l'importante place occupée par les risques dans la société moderne. Ils ont souligné la nécessité de gérer les risques et de prévenir leurs conséquences néfastes en impliquant toutes les institutions pertinentes. La police doit, par sa nature, identifier les risques et trouver des solutions aux situations problématiques qui nuisent à la sécurité de la société. Garland (1996) a mentionné que la criminalité était maintenant considérée comme un risque quotidien et qu'il fallait développer des stratégies pour gérer les nouvelles problématiques qui font partie intégrante de la société. Durant les années 1960 et 1970, l'efficacité mitigée des méthodes policières traditionnelles à affronter certains problèmes criminels a forcé les autorités à se rabattre sur des techniques et de l'équipement militaires afin de développer de nouvelles méthodes de contrôle social (Cira, 1980; Priest, 1990). Des équipes spécialisées dans la gestion de crise ont été mises sur pied afin de régler des situations violentes, d'éviter qu'elles ne dégénèrent ou de mettre un terme à celles qui avaient mal tourné. Les groupes d'intervention sont donc utilisés comme un outil spécialisé de gestion de crise afin d'enrayer ou de minimiser les conséquences des crises présentant un niveau de violence élevé.

Malgré l'existence de nouvelles problématiques violentes, nous nous sommes, dans un premier temps, interrogée sur les risques réels présents dans notre société qui nécessiteraient l'intervention des groupes spécialisés en haut risque. L'analyse des risques présents sur le territoire québécois démontre que, selon les données de la Déclaration Uniforme de la Criminalité de 2000 et 2001, les infractions contre la personne et celles reliées aux stupéfiants représentent moins de 5 % de la criminalité totale. Par contre, les études de Ouimet (2002, 2003) ont montré que la criminalité violente était en diminution depuis la dernière décennie, ce qui laisse sous-entendre une réduction des risques et des situations potentiellement violentes. En ce qui a trait aux stupéfiants, la dynamique violente de ce type de criminalité (Dandurand, 1998; Chepesiuk, 1999; Snow, 1996) ainsi que la hausse notable de ces infractions durant les 10 dernières années (Ouimet, 2003) permettent de croire que cette faible proportion de la criminalité totale peut demander l'expertise des groupes d'intervention. Finalement, les

prises d'otage et les infractions impliquant une arme ou des explosifs représentent des pourcentages inférieurs à 0,15 % de la criminalité totale. Dans l'ensemble, malgré les faibles fréquences des infractions analysées, il est important de considérer l'existence même de ces crimes puisque les conséquences néfastes et le caractère d'urgence de ces situations à haut risque exigent la disponibilité d'un groupe capable de les gérer.

Des études américaines se sont intéressées au phénomène de la militarisation de l'appareil policier. Les études de Kraska, par exemple, ont démontré, que depuis 20 ans, le nombre de groupes tactiques a considérablement augmenté, les interventions effectuées par ces groupes se sont multipliées et le mandat initial de ces escouades s'est agrandi. Malgré de telles études, la littérature concernant ces équipes démontre un manque de connaissances quant à la situation canadienne et plus spécifiquement, la situation québécoise. Avec les changements apportés par la nouvelle législation quant aux niveaux de service, il était pertinent de s'interroger sur la situation au Québec afin de dresser le portrait des groupes d'intervention. Nous avons tenté de répondre aux questionnements suivants : Combien existe-t-il d'équipes? Quels sont les effectifs de ces équipes? Comment sont-elles sélectionnées? Quelle est leur formation? Comment sont-elles équipées? Quelle est la fréquence d'intervention? Quels sont les secteurs d'activité? Comment fonctionnent les opérations?. Pour ce faire, nous avons réalisé sept entrevues auprès de corps de police qui avaient une équipe spécialisée en haut risque et ce, avant l'implantation des nouvelles dispositions de la *Loi concernant l'organisation des services policiers (L.Q. 2001, c.19)*. Ce présent mémoire a permis de répondre à ces questions pour établir le portrait des groupes d'intervention au Québec.

Les groupes d'intervention sont considérés comme des équipes de policiers armés et entraînés pour contrôler des situations présentant un grand potentiel de violence et dépassant les capacités des méthodes policières traditionnelles (Snow, 1996; Reeve, 2000). La création de ces équipes spécialisées pour faire face à des situations à haut risque permet de considérer ces groupes comme des outils de gestion de crise. Nous avons donc élaboré comment les groupes d'intervention sont utilisés au Québec comme

outil de gestion de crise en traitant de la réponse aux risques et des modalités de gestion des groupes d'intervention.

Le type d'opérations qu'effectuent les groupes d'intervention au Québec sont divisés en deux catégories : primaire (homme barricadé, prise d'otage) et secondaire (perquisition et arrestation à haut risque, immobilisation de véhicule moteur, protection de témoins spéciaux et de personnalités). Leur implication dans une multitude de secteurs d'activité démontre, comme les études de Kraska et de ses collègues (1997; 1999) et de Clark, Jackson, Schaefer et Sharp (2000), que les équipes spécialisées en interventions à haut risque ont élargi leur mandat dans des domaines plus proactifs où les opérations sont planifiées. Dans un même ordre d'idées, l'analyse de la fréquence montre que certains groupes interviennent en majorité dans des opérations proactives, c'est-à-dire que les missions secondaires représentent 90 % des interventions des groupes de la SQ et du SPVM et ce, sur une période de 10 ans. Malgré ces tendances similaires, les groupes québécois présentent deux philosophies d'intervention différentes. On retrouve d'abord la philosophie guidée par la spécialisation et la sélectivité dans le choix des missions. Puis, une seconde philosophie visant l'immersion en situation réelle peu importe la nature de l'intervention.

Dans l'ensemble, le fonctionnement des opérations est plutôt similaire parmi les groupes. Ils suivent un modèle formel d'intervention, tel que développé par Snow (1996), qui met l'accent sur la négociation et la relation d'aide. Cependant, le déroulement des opérations secondaires est marqué par le recours à l'entrée dynamique afin de procéder à l'arrestation du suspect jugé dangereux ou simplement pour protéger la preuve. Malgré leur puissance de feu et leurs techniques qui s'apparentent à celles de l'armée, les membres interrogés soulignent l'importance d'utiliser le minimum de force et d'adapter cette force à la situation. Le respect du continuum de force dans les interventions policières permet aux policiers, selon Manganas (2002), de prévenir l'escalade de la violence dans les conflits et de mieux juger du niveau de force à utiliser. La deuxième philosophie d'intervention présentée auparavant pourrait remettre en question l'importance accordée, par les groupes québécois, au continuum de force et à

l'usage proportionné des moyens d'intervention puisque, l'utilisation systématique de ce type d'escouade peut résulter en un usage excessif de la force.

Ensuite, nous avons identifié que le contrôle de la qualité est un élément problématique quant au fonctionnement des opérations. Nous considérons qu'il demeure nécessaire d'instaurer une méthode qui permettra d'évaluer les problèmes dans les interventions et ce, sur une base régulière, indépendamment des périodes consacrées à l'actualisation des connaissances et des requalifications. La méthode de contrôle de la qualité n'étant pas adéquate pour tous les groupes d'intervention, il faut déterminer une méthode qui conviendrait aux différents niveaux de service. Une solution qui pourrait s'avérer peu dispendieuse et efficace pour contrôler la qualité des interventions serait de mettre l'accent sur les *debriefings*. Les analyses de Marceau (2004) ont démontré des lacunes dans les processus de *debriefing* au sein d'un groupe de niveau 3 qui ne permettent pas nécessairement de faire le point sur l'opération et d'identifier les problèmes et les tactiques efficaces. Il pourrait donc être pertinent de développer une logistique de *debriefing* qui donnerait un cadre et une structure au processus. Une grille d'analyse et d'évaluation, par exemple, pourrait servir de guide dans les séances de *debriefing* afin que les lacunes des opérations soient bien ciblées. Le suivi de chaque intervention pourrait facilement être élaboré à partir d'une grille pré-établie ainsi que les modifications à apporter aux éléments jugés problématiques.

Bien qu'ils poursuivent les mêmes objectifs de gestion de crise de violence, les sept groupes d'intervention existant sur le territoire du Québec au moment de notre étude présentent de grandes distinctions en ce qui concerne l'organisation de la réponse aux risques. La sélection, la formation et la technologie utilisées démontrent des lacunes qui, chez certains groupes, peuvent avoir un impact sur la résolution des opérations dont les problématiques sont jugées à haut risque de violence. En ne procédant pas à une évaluation psychologique et en n'organisant pas de camps de sélection, certains groupes n'approfondissent pas assez leur processus de sélection pour mesurer la personnalité des candidats. L'efficacité des tests psychologiques durant la sélection des membres et dans la composition d'un groupe d'intervention performant et compétent a été démontrée par

l'étude de Super (1995). Cet auteur démontre que les tests psychologiques permettent de distinguer les bons candidats des mauvais candidats selon certains facteurs comme la bonne conscience, l'autodiscipline, le respect des règles, le conformisme, la compassion et la serviabilité. Il s'avère donc pertinent d'évaluer la personnalité des recrues pour s'assurer d'obtenir un groupe performant et efficace dans la gestion des crises et par conséquent, d'éliminer les interventions ratées. D'ailleurs, l'affaire Marcellus François est venue appuyer cette nécessité de procéder à une sélection minutieuse des membres puisqu'à la suite du rapport du coroner, le SPCUM a entrepris des démarches pour vérifier le stress des membres des équipes spécialisées et réviser leur processus de sélection.

L'analyse de la formation nous a permis de constater que la plupart des groupes ne s'intéressent pas au développement des aptitudes psychologiques. Le perfectionnement au niveau psychologique est primordial pour les groupes d'intervention afin que les membres aient une meilleure capacité de gestion du stress et une endurance psychologique plus développée qui leur permettront de prendre des décisions efficaces dans la gestion d'une crise violente. De plus, certains groupes ne s'entraînent pas suffisamment, ce qui pourrait entraîner de graves conséquences puisque le manque de perfectionnement des connaissances peut conduire à de mauvaises applications des méthodes d'intervention et à des prises de décision inadéquates. Le manque de pratique, d'expérience et d'aptitude dans la gestion du stress peut causer des situations problématiques, comme dans le cas de Rock Forest ou de l'affaire Marcellus François, où des décisions opérationnelles et des techniques d'intervention inadéquates ont été choisies ayant pour conséquence de causer la mort.

Au niveau technologique, quelques groupes d'intervention ne présentent pas une puissance de feu suffisante pour être en mesure de résoudre adéquatement et sécuritairement des situations à haut risque de violence. Il est indispensable de posséder un large éventail d'équipements pour permettre une entière opérationnalisation et assurer la sécurité de toutes les parties impliquées dans la crise. Par contre, nous avons pu remarquer que certaines situations à haut risque ne peuvent être résolues par les groupes

d'intervention. Prenons exemple sur la crise d'Oka : le groupe de la SQ impliqué dans une intervention lors de ce conflit n'a pas été en mesure de mettre fin à cette situation et même de prévenir l'escalade de la violence, malgré sa puissance de feu supérieure aux méthodes policières traditionnelles. Les groupes d'intervention présentent donc certaines limites face à des groupes armés, paramilitaires et organisés comme ce fut le cas durant la crise d'Oka.

Malgré la somme importante de constats qui découlent de notre étude, certaines limites peuvent avoir influencé nos résultats. Au niveau méthodologique, il est certain que le choix de l'entretien semi-directif peut engendrer des pertes d'information puisque l'interviewé transmet l'information désirée. Il faut donc présumer qu'il partage toute l'information qu'il possède et que ses propos reflètent la réalité. Cependant, nous considérons que lors de la réalisation des entretiens, nous sommes allés suffisamment en profondeur sur les différents thèmes abordés afin d'obtenir les réponses à nos objectifs de recherche. Certaines informations (surtout au niveau technologique) n'ont cependant pas été traitées puisqu'elles présentaient un caractère confidentiel. De plus, des changements au sein de certains groupes, en raison des nouvelles dispositions législatives, ont empêché l'obtention de renseignements en ce qui concerne la sélection et la formation puisque des négociations de conventions collectives étaient en cours. À ce moment, les critères de sélection et de formation n'étaient pas élaborés ou approuvés afin d'être rendus publics.

Par ailleurs, les données sur les fréquences d'intervention n'ont pas été analysées comme il aurait été espéré lors de l'élaboration des objectifs de recherche. Cette lacune n'a pu être évitée étant donné que les groupes d'intervention ne possédaient pas de statistiques officielles compilées systématiquement. De plus, la compilation des données étant propre à chaque corps de police, il a été difficile de procéder à des comparaisons puisque les catégories d'intervention n'étaient pas définies selon les mêmes critères. Néanmoins, il a été possible de présenter les statistiques d'intervention des deux plus importants groupes et de faire ressortir des tendances dans leurs activités. Cette analyse a tout de même permis d'établir dans quelle mesure la fréquence des opérations s'inscrit dans un

contexte similaire aux groupes américains. Cette lacune au niveau de la compilation des données va à l'encontre d'une police qui a pour mission de gérer les risques. L'absence de connaissances détaillées sur la fréquence et le type d'intervention permet difficilement de connaître et de mesurer l'impact des interventions de ces escouades. Des données précises sur les activités de ces groupes permettraient ainsi d'en apprendre davantage sur leur propre fonctionnement ce qui favoriserait l'autoévaluation. L'intégration de cette culture de l'apprentissage à partir de leur propre expérience doit être mise en place pour favoriser le suivi des opérations et le contrôle de la qualité en se référant tant aux statistiques des interventions qu'aux séances de *debriefing*.

L'élaboration du portrait des groupes d'intervention québécois a permis de connaître les groupes existants et l'amplitude des changements à venir au sein des corps de police québécois pour s'ajuster aux dispositions de la nouvelle loi. Malgré la présence de certaines cibles endurcies au Québec, est-il vraiment nécessaire d'augmenter de façon importante le nombre d'escouades spécialisées? Existe-t-il véritablement un besoin de radicalisation de l'appareil policier pour faire face aux situations de crise de violence? L'analyse de la criminalité a démontré la nécessité de posséder des groupes capables d'intervenir dans des situations à haut risque, mais dans une faible fréquence. Cependant, certaines études ont dévoilé d'autres moyens pour répondre à certaines problématiques présentant un potentiel élevé de violence. L'étude de Tremblay, Charest et La Penna (2003) a démontré qu'il existait des stratégies d'intervention qui pouvaient résoudre des situations problématiques à risque sans faire intervenir les escouades tactiques. Dans ce cas, l'utilisation d'une intervention vigoureuse avec un haut niveau de force, conjuguée à des mesures sociocommunautaires, a fait en sorte de diminuer la criminalité de manière durable et générale dans une enclave urbaine où se concentrait la vente au détail de drogue. D'un autre côté, les études de Stevens (1999) ainsi que de Fillieule et Jobard (2004) ont démontré l'influence positive de SWAT et de groupes chargés du contrôle de foule (Compagnie républicaine de sécurité, CRS) au moment de la résolution d'une situation à haut risque. Stevens (1999) explique que la simple présence d'un groupe spécialisé augmente les probabilités d'une reddition sans violence des parties. Fillieule et Jobard (2004) ont conclu que la négociation, le compromis et le

sous-emploi des moyens coercitifs permettaient d'empêcher l'escalade de la violence. Selon ces auteurs, les CRS établissent un processus de négociation de la force avec les protagonistes, qui permet de diminuer les risques.

Il faut donc se questionner sur le besoin et la nécessité d'implanter des équipes spécialisées au sein des corps de police québécois en analysant les caractéristiques de chaque territoire. L'implantation de ces équipes doit être évaluée au regard de la situation territoriale, tant au niveau criminel que social, et non seulement en fonction de la population desservie par les corps de police. Il faut tenir compte des réalités organisationnelles et économiques afin de juger de la pertinence de la création des groupes d'intervention. Il existe donc un paradoxe entre les nouvelles politiques et la réalité terrain puisque, par exemple, l'implantation de groupes spécialisés au sein de petit corps de police semble difficilement réalisable tant au niveau de l'effectif, des contraintes budgétaires que de la fréquence des interventions. Dans le futur, il pourrait donc s'avérer pertinent de réaliser des études de cas qui s'intéresseraient aux besoins réels des corps de police en procédant entre autres à des analyses de risque. Il est essentiel de se rappeler que le développement des groupes d'intervention amène des services de police à se doter d'équipes spécialisées où les services ne sont pas nécessaires et même improbables, ce qui fait en sorte que ces groupes d'intervention élargissent leur mandat afin de justifier leur existence (Forcese, 1999; Weber, 1999). Le détournement du mandat peut entraîner, comme Kraska et ses collègues l'ont mentionné, une prolifération des interventions entraînant ainsi une disproportion de l'usage de la force. Dans ces conditions, les chances de dérapage des opérations à haut risque pourraient augmenter.

D'autre part, les lacunes observées quant à la sélection et à la formation sont d'autres éléments qui peuvent nuire à la qualité des interventions, d'autant plus que certains corps de police auront de la difficulté à absorber les coûts d'implantation et de maintien d'un groupe d'intervention. Le fait de réduire les critères de sélection et de formation pour la mise sur pied d'équipes d'endiguement pourrait aussi engendrer ce genre de problème quand, par exemple, ces équipes seront confrontées à des situations de

violence qui dépasseront leur compétence et que le transfert à un groupe d'intervention (niveaux 5 et 6) ne sera pas possible.

Quant au transfert des interventions entre les différents niveaux, certaines ambiguïtés subsistent puisqu'il est difficile de connaître et de comprendre les mesures qui guideront, par exemple, l'appel au groupe de la SQ. L'imprécision de la loi en ce qui concerne les modalités et les secteurs d'intervention de chaque niveau n'a pas fait l'objet d'une modification avec les changements proposés par les comités d'experts. La mise sur pied d'équipes d'endiguement ne vient pas éliminer le problème du transfert puisque dans la réalité, une intervention peut ponctuellement engendrer une escalade de la violence au cours de laquelle un coup de feu peut être tiré. Il est donc important de clarifier cette lacune pour déterminer où s'arrête l'intervention des niveaux 2 à 4 et où commence celle des niveaux supérieurs. Une solution envisageable serait de réduire le nombre de groupes spécialisés pour n'en conserver que quelques-uns qui pourraient couvrir un plus grand territoire en augmentant leur effectif. Par exemple, il pourrait y avoir des groupes au sein du SPVM, de la SQ et de certains grands centres à des points stratégiques qui couvriraient l'ensemble du territoire québécois et s'assureraient de gérer les crises de violence de façon efficace.

Bibliographie

- Alvaro, S. (2000) Tactical Law Enforcement in Canada : An Exploratory Survey of Canadian Police Agencies, Master of Arts, Ottawa: Carleton University
- Auten, J. (1985) The Para Military Model of Police and Police Professionalism, Police studies, nov.
- Beck, U. (1992) Risk Society: Towards a New Modernity (Traduction de Mark Ritter), London: Sages Publications.
- Bernheim, J-C. (1990) Police et pouvoir de d'homicide, Montréal : Éditions du Méridien.
- Bittner, E. (1990) Aspects of Police Work, Boston: Northeastern University Press.
- Bittner, E. (1970a) The Functions of Police in Modern Society, Washington: National Institute of Mental Health.
- Bittner, E. (1970b) De la faculté d'user de la force comme fondement du rôle de la police *in* Brodeur, J-P.; Monjardet, D. (2003) Connaître la police : Grands textes de la recherche anglo-saxonne, Les Cahiers de la sécurité intérieure, hors-série, pp. 47-62.
- Brodeur, J-P. (2000) Force policière et force militaire, Éthique publique, no. 2, pp. 157-166.
- Center for Research on Criminal Justice (1977) The Iron Fist and the Velvet Glove: an Analysis of the U.S. Police, San Francisco: Garrett Press.
- Chepesicuk, R. (1999) Hard Target: The United States War against International Drug Trafficking 1982-1997, North Carolina: McFarland.
- Cira, J.E. (1990) A Paper Dragon? Special Weapons and Tactics Teams, The police chief, January, p. 50.
- Clark, J.G.; Jackson, M.S.; Schaefer, P.M.; Sharpe, G.E. (2000) Training SWAT Teams: Implications for Improving Tactical Units, Journal of Criminal Justice, vol. 28, pp. 407-413.
- Colpron, S. (1991) Interventions du SWAT: la police modifie ses politiques, La presse, Nouvelles générales, mercredi 27 novembre, p. A3.
- Dandurand, Y. (1998) Armes à feu, décès accidentels, suicides et crimes violents, Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale : Ministère de la Justice du Canada.

Davidson, P.L. (1989) Special Weapons and Tactics (SWAT) in Bailey, W.G. (Éd) The Encyclopedia of Police Science, New York: Garland Publishing, pp. 584-586.

Deslauriers, J-P. ; Kérisit, M. (1997) Le devis de recherche qualitative in Poupart ; Deslauriers ; Groulx ; Laperrière ; Mayer ; Pires (Éds) La recherche qualitative : Enjeux épistémologiques et méthodologiques, Boucherville : Gaëtan Morin Éditeur, pp. 85-111.

Dionne, D. (1984) Enquête sur les circonstances du décès de monsieur Serge Beaudoin de l'Ancienne-Lorette, district de Québec, survenue à Fleurimont le 23 décembre 1983, Gouvernement du Québec : Bureau du Coroner.

Drouin, C. (2002) Intervenir dans les situations de violence conjugale à haut risque de léthalité : le point de vue des acteurs, Mémoire de maîtrise, École de criminologie : Université de Montréal.

Enloe, C.H. (1980) Police, military and Ethnicity, New Jersey: New Brunswick.

Ericson, R.V. (1981) Making Crime: A Study of Detective Work, Toronto: Butterworth.

Ericson, R.V.; Haggerty, K.V. (1997) Policing the Risk Society, Toronto: University of Toronto Press.

Fillieule, O. ; Jobard, F. (2004) Le maintien de l'ordre en France : Éléments d'un modèle d'analyse de la police des foules in Lemieux, F. ; Dupont, B. (2004) sous presse.

Forcese, D. (1999) Policing Canadian Society, Scarborough: Prentice Hall.

Garland, D. (1996) The Limits of the Sovereign State : Strategies of Crime Control in Contemporary Society, The British Journal of Criminology, vol. 36, no. 4, pp. 445-471.

Gilbert, G. (1995) Rapport d'enquête du coroner Guy Gilbert sur les causes et circonstances du décès de Monsieur Marcel Lemay, Gouvernement du Québec : Bureau du Coroner.

Heal, C. (2000) Sound Doctrine: A Tactical Primer, New York: Lantern Books.

Jefferson, T. (1990) The Case against Paramilitary Policing, Buckingham: Open University Press.

Koper, C.S; Reuter, P. (1996) Suppressing illegal gun markets: Lessons from drug enforcement, Law and contemporary problems, no. 59, pp. 119-146.

Kraska, P.B. (1999) SWAT in the Commonwealth: Trends and Issues in Paramilitary Policing, Kentucky Justice and Safety Research Bulletin, Justice and Safety Research Center, <http://www.justice.eku.edu/Kjsrb/June99.html> consulté le 6 janvier 2003.

Kraska, P.B. (1996) Enjoying Militarism: Political/Personal Dilemmas in Studying U.S. Police Paramilitary Units, Justice Quarterly, vol. 13, no. 3, pp. 405-429.

Kraska, P.B.; Cubellis, L.J. (1997) Militarizing Mayberry and Beyond: Making Sense of American Paramilitary Policing, Justice Quarterly, vol.14, no. 4, pp. 607-629.

Kraska, P.B.; Paulsen, D.J. (1997) Grounded Research into U.S. Paramilitary Policing: Forging the Iron Fist inside the Velvet Glove, Policing and Society, vol. 7, pp. 253-270.

Kraska, P.B.; Kappeler V.E. (1997) Militarizing American Police: The Rise and Normalization of Paramilitary Units, Social Problem, vol. 44, no. 1, pp. 1-18.

Lemieux, F. ; Dupont, B. (2004) La militarisation des appareils policiers (sous presse).

Manganas, A. (2002) L'intervention policière dans les conflits et la prévention de l'escalade, Mémoire de maîtrise, École de criminologie : Université de Montréal.

Marceau, M-A. (2004) Étude de cas : Analyse du fonctionnement du groupe d'intervention du service de protection des citoyens de la ville de Laval (à paraître).

Marchetti, C. (2000) Comment les unités d'élite parlent-elles d'elles-mêmes ? Le cas du groupe d'intervention de la Gendarmerie Nationale (GIGN), Déviance et société, vol. 24, no. 1, pp. 27-45.

McCulloch, J. (2001) Blue Army: Paramilitary Policing in Australia, Victoria: Melbourne University Press.

McKenna, P.F. (1998) Foundations of Policing in Canada, Scarborough: Prentice Hall.

Ministère de la Sécurité publique (2002) Statistique 2001 sur la criminalité au Québec, Bibliothèque nationale du Québec.

Ministère de la Sécurité publique (2001) Loi concernant l'organisation des services policiers, Éditeur officiel du Québec.

Nations Unies (1997) Désarmement général et complet : Armes de petit calibre, Assemblée générale : New York, 27 août 1997 (A/52/298).

Ouimet, M. (2003) Les tendances de la criminalité au Québec : 1962-2001 in LeBlanc ; Ouimet ; Szabo (Éds) Traité de criminologie empirique, troisième édition, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, pp. 15-37.

Ouimet, M. (2002) Explaining the American and Canadian Crime Drop in the 1990's, Revue canadienne de criminologie, janvier, pp. 33-50.

Pauchant, T.C. ; Mitroff, I.I. (1995) La gestion des crises et des paradoxes : Prévenir les effets destructeurs de nos organisations, Montréal : Éditions Québec/Amérique.

Pires, A.P. (1997) Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique *in* Poupart ; Deslauriers ; Groulx ; Laperrière ; Mayer ; Pires (Éds) La recherche qualitative: Enjeux épistémologiques et méthodologiques, Boucherville: Gaëtan Morin Éditeur, pp. 113-169.

Poupart, J. (1997) L'entretien de type qualitatif: considérations épistémologiques théoriques et méthodologiques *in* Poupart ; Deslauriers ; Groulx ; Laperrière ; Mayer ; Pires (Éds) La recherche qualitative: Enjeux épistémologiques et méthodologiques, Boucherville: Gaëtan Morin Éditeur, pp. 173-209.

Priest, G.L. (1990) The New Legal Structure of Risk Control, Deadalus, vol. 119, no. 4, p. 207-227.

Reeve, S. (2000) One Day in September: The Full Story of the 1972 Munich Olympics Massacre and Israeli Revenge Operation Wrath of God, New York: Arcade Publishing.

Roberts, J.R. (1988) Special Weapons and Tactics Teams in Policing, Law and Order, vol. 36, no. 5, pp. 62-69.

Roux-Dufort, C. (2000) La gestion de crise: Un enjeu stratégique pour les organisations, Belgique: DeBoeck Université.

Snow, R.L. (1996) SWAT Teams: Explosive Face-Offs with America's Deadliest Criminals, New York: Plenum Press.

Statistique Canada (2002) La violence familiale au Canada: Un profil statistique, no.85-224.

Statistique Canada (1999) Statistique de la criminalité au Canada, no.85-205.

Stehr, N.; Ericson, R.V. (1992) The Culture and Power of Knowledge: Inquiries into Contemporary Societies, Berlin: Walter de Gruyter.

Stevens, D. (1999) Police Tactical Units and Community Response, Law and order, march.

Super, J. (1995) Psychological Characteristics of Successful SWAT/Tactical Response Team Personnel, Journal of police and criminal psychology, vol. 10, no. 3, pp.60-63.

Tremblay, P.; La Penna, E.; Charest, M. (2003) Une évaluation rétrospective d'une opération coup-de-poing dans un quartier sensible, Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique, no. 2, pp. 166-185.

Waddington P.A.J. (1999) Swatting Police Paramilitarism: A Comment on Kraska and Paulsen, Policing and Society, vol. 9, pp. 125-140.

Weber, D. C. (1999) *Warrior Cops: The Ominous Growth of Paramilitarism in American Police Departments*, Cato Institute: Briefing Papers, no. 50, pp. 1-14.

Yarosky, H.W. (1992) Rapport d'enquête du Coroner, Gouvernement du Québec : Bureau du Coroner.

Annexes

ANNEXE I

Code Infraction

- 1110 Meurtre au 1^{er} degré
- 1120 Meurtre au 2^e degré
- 1130 Homicide involontaire coupable
- 1140 Infanticide
- 1150 Négligence criminelle entraînant la mort
- 1160 Autres infractions connexes entraînant la mort
- 1210 Tentative de meurtre
- 1220 Complot en vue de commettre un meurtre
- 1410 Voies de fait graves (niveau 3)
- 1420 Agression armée ou infliction de lésions corporelles (niveau 2)
- 1430 Voies de fait (niveau 1)
- 1440 Infliction illégale de lésions corporelles
- 1450 Décharger une arme à feu avec intention de causer des lésions
- 1460 Voies de fait contre un agent de la paix ou un policier
- 14601 Voies de fait contre un policier
- 14602 Voies de fait contre un agent de la paix
- 1470 Négligence criminelle entraînant des lésions corporelles
- 1480 Autres voies de fait
- 1310 Agression sexuelle grave
- 1320 Agression sexuelle armée
- 1330 Agression sexuelle
- 1340 Autres infractions d'ordre sexuel
- 1510 Enlèvement ou séquestration
- 15101 Enlèvement
- 15102 Séquestration
- 1520 Prise d'otage

- 3310 Explosif

- 3320 Arme prohibée
- 3330 Arme à autorisation restreinte
- 3340 Arme à feu: vente ou acquisition
- 3350 Autres infractions reliées aux armes
- 3360 Usage d'une arme à feu ou d'une fausse arme à feu
- 3385 Usage dangereux d'une arme à feu

- 4110 Possession : héroïne
- 4120 Possession : cocaïne
- 4130 Possession : autres infractions à la LRCDAS
- 41301 Possession : crack

4140 Possession : cannabis
4210 Trafic : héroïne
4220 Trafic : cocaïne
4230 Trafic : autres infractions à la LRCDAS
42302 Trafic : crack
4240 Trafic : cannabis
42101 Possession aux fins de trafic : héroïne
42201 Possession aux fins de trafic : cocaïne
42301 Possession aux fins de trafic : autres stupéfiants
42303 Possession aux fins de trafic : crack
42401 Possession aux fins de trafic : cannabis
4310 Importation et production : héroïne
4320 Importation et production : cocaïne
4330 Importation et production : autres infractions, à la LRCDAS
43301 Importation et production : crack
4340 Importation seulement : cannabis
4440 Culture : cannabis
44401 Culture : cannabis hydroponique
44402 Culture : cannabis en terre
5410 Autre drogue (annexe F)

ANNEXE II

Corps de police ayant l'obligation d'offrir un niveau 2 de services parce faisant partie d'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ou de Québec (CMQ) (article 71 de la *Loi sur la police*) ou parce que desservant une population se situant entre 100 000 et 199 999 habitants (article 70 de la *Loi sur la police*) :

- ✓ MRC Les Collines-de-l'Outaouais
- ✓ Repentigny
- ✓ L'Assomption
- ✓ Mascouche
- ✓ Terrebonne
- ✓ Blainville
- ✓ Sainte-Thérèse
- ✓ Rosemère
- ✓ Lorraine
- ✓ Boisbriand
- ✓ Mirabel
- ✓ Deux-Montagnes
- ✓ Saint-Eustache
- ✓ Châteauguay
- ✓ Régie intermunicipale de police Roussillon
- ✓ Carignan
- ✓ Chambly
- ✓ Saint-Basile-le-Grand
- ✓ Sainte-Julie
- ✓ Régie de la Vallée-du-Richelieu
- ✓ Varennes
- ✓ Sherbrooke
- ✓ Trois-Rivières
- ✓ Lévis
- ✓ Saguenay

Ces 4 corps de police seront regroupés pour offrir le niveau 2 de service lorsque la Régie Thérèse-de-Blainville, qui a été créée en octobre 2003, aura adopté un règlement créant son corps de police et que ce règlement sera approuvé.

Ces 6 corps de police seront regroupés suite à l'intention de 17 municipalités des MRC La Vallée-du-Richelieu, Lajemmerais et Rouville, faisant partie de la CMM, de créer une Régie intermunicipale pour offrir ensemble le niveau 2 de services

Corps de police ayant l'obligation de fournir un niveau 3 de services parce que desservant une population se situant entre 200 000 et 499 999 habitants (article 70 de la *Loi sur la police*) :

- ✓ Laval
- ✓ Longueuil
- ✓ Gatineau

Corps de police ayant l'obligation de fournir un niveau 4 de services parce que desservant une population se situant entre 500 000 et 999 999 habitants (article 70 de la *Loi sur la police*) :

- ✓ Québec

Corps de police ayant l'obligation de fournir un niveau 5 de services parce que desservant une population de 1 000 000 d'habitants ou plus (article 70 de la *Loi sur la police*) :

✓ Montréal

Corps de police ayant l'obligation de fournir un niveau 6 de services (article 70 de la *Loi sur la police*) :

Sûreté du Québec